

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18-19

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ABORIGINAL PEOPLES

Chair:

The Honourable LILLIAN EVA DYCK

Tuesday, June 4, 2019 (morning)
Tuesday, June 4, 2019 (afternoon)
Wednesday, June 5, 2019

Issue No. 56

Third meeting:

Bill C-262, An Act to ensure that the laws of Canada are in harmony with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples

Fourth (final) meeting:

Subject of those elements contained in Division 25 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures

Second meeting:

Bill C-91, An Act respecting Indigenous languages

Eighth meeting:

Study on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples

INCLUDING:

THE NINETEENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(The subject matter of those elements contained in Division 25 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures)

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018-2019

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

PEUPLES AUTOCHTONES

Présidente :

L'honorable LILLIAN EVA DYCK

Le mardi 4 juin 2019 (matin)
Le mardi 4 juin 2019 (après-midi)
Le mercredi 5 juin 2019

Fascicule n° 56

Troisième réunion :

Projet de loi C-262, Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Quatrième (dernière) réunion :

Teneur des éléments de la section 25 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures

Deuxième réunion :

Projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones

Huitième réunion :

Étude sur les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Y COMPRIS :

LE DIX-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(La teneur des éléments de la section 25 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Chair*

The Honourable Scott Tannas, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

| | |
|------------------|--------------------|
| Christmas | Lovelace Nicholas |
| Coyle | McCallum |
| * Day | McInnis |
| (or Mercer) | Ngo |
| Doyle | Pate |
| Francis | Patterson |
| * Harder, P.C. | Sinclair |
| (or Bellemare) | * Smith |
| (or Mitchell) | (or Martin) |
| Housakos | * Woo |
| LaBoucane-Benson | (or Saint-Germain) |

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Pate replaced the Honourable Senator Klyne (*June 5, 2019*).

The Honourable Senator Klyne replaced the Honourable Senator Pate (*June 5, 2019*).

The Honourable Senator McInnis replaced the Honourable Senator Manning (*June 4, 2019*).

The Honourable Senator Housakos replaced the Honourable Senator MacDonald (*June 4, 2019*).

The Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator McInnis (*June 4, 2019*).

The Honourable Senator MacDonald replaced the Honourable Senator Stewart Olsen (*June 4, 2019*).

The Honourable Senator Stewart Olsen replaced the Honourable Senator Plett (*June 3, 2019*).

The Honourable Senator Sinclair replaced the Honourable Senator McPhedran (*June 3, 2019*).

The Honourable Senator McInnis replaced the Honourable Senator MacDonald (*May 30, 2019*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PEUPLES AUTOCHTONES

Présidente : L'honorable Lillian Eva Dyck

Vice-président : L'honorable Scott Tannas

et

Les honorables sénateurs :

| | |
|------------------|--------------------|
| Christmas | Lovelace Nicholas |
| Coyle | McCallum |
| * Day | McInnis |
| (ou Mercer) | Ngo |
| Doyle | Pate |
| Francis | Patterson |
| * Harder, C.P. | Sinclair |
| (ou Bellemare) | * Smith |
| (ou Mitchell) | (ou Martin) |
| Housakos | * Woo |
| LaBoucane-Benson | (ou Saint-Germain) |

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Pate a remplacé l'honorable sénateur Klyne (*le 5 juin 2019*).

L'honorable sénateur Klyne a remplacé l'honorable sénatrice Pate (*le 5 juin 2019*).

L'honorable sénateur McInnis a remplacé l'honorable sénateur Manning (*le 4 juin 2019*).

L'honorable sénateur Housakos a remplacé l'honorable sénateur MacDonald (*le 4 juin 2019*).

L'honorable sénateur Manning a remplacé l'honorable sénateur McInnis (*le 4 juin 2019*).

L'honorable sénateur MacDonald a remplacé l'honorable sénatrice Stewart Olsen (*le 4 juin 2019*).

L'honorable sénatrice Stewart Olsen a remplacé l'honorable sénateur Plett (*le 3 juin 2019*).

L'honorable sénateur Sinclair a remplacé l'honorable sénatrice McPhedran (*le 3 juin 2019*).

L'honorable sénateur McInnis a remplacé l'honorable sénateur MacDonald (*le 30 mai 2019*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Monday, June 10, 2019:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator LaBoucane-Benson, seconded by the Honourable Senator Simons, for the second reading of Bill C-92, An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator LaBoucane-Benson moved, seconded by the Honourable Senator Dalphond, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

The question being put on the motion, it was adopted.

ATTEST:

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du lundi 10 juin 2019 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice LaBoucane-Benson, appuyée par l'honorable sénatrice Simons, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénatrice LaBoucane-Benson propose, appuyée par l'honorable sénateur Dalphond, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ATTESTÉ :

Le greffier du Sénat par intérim,

Richard Denis

Interim Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, June 4, 2019
(126)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9 a.m., in room C128, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Christmas, Coyle, Doyle, Dyck, Francis, LaBoucane-Benson, Lovelace Nicholas, McCallum, McInnis, Pate, Patterson, Sinclair, Stewart Olsen and Tannas (14).

Other senators present: The Honourable Senators Dalphond and Massicotte (2).

In attendance: Brittany Collier and Marlisa Tiedemann, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 16, 2019, the committee continued its examination of Bill C-262, An Act to ensure that the laws of Canada are in harmony with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 55.*)

WITNESSES:

As an individual:

Dwight Newman, Canada Research Chair in Indigenous Rights in Constitutional and International Law, University of Saskatchewan (by video conference).

First Nations Summit:

Grand Chief Edward John, Political Executive Member (by video conference).

The chair made a statement.

Mr. Newman made a statement and answered questions.

At 10:05 a.m., the committee suspended.

At 10:08 a.m., the committee resumed.

Grand Chief Edward John made a statement and answered questions.

It was agreed to circulate an English only document, with translation to follow.

The Honourable Senator Christmas moved:

That the committee proceed to clause by clause consideration of Bill C-262, An Act to ensure that the laws of Canada are in harmony with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, on Wednesday, June 5, 2019, after the conclusion of the witness panel.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 4 juin 2019
(126)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 heures, dans la pièce C128 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Christmas, Coyle, Doyle, Dyck, Francis, LaBoucane-Benson, Lovelace Nicholas, McCallum, McInnis, Pate, Patterson, Sinclair, Stewart Olsen et Tannas (14).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Dalphond et Massicotte (2).

Également présentes : Brittany Collier et Marlisa Tiedemann, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 16 mai 2019, le comité poursuit son étude du projet de loi C-262, Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 55 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

Dwight Newman, chaire de recherche du Canada sur les droits des Autochtones dans le droit constitutionnel et international, Université de la Saskatchewan (par vidéoconférence).

Sommet des Premières Nations :

Grand chef Edward John, membre de l'exécutif politique (par vidéoconférence).

La présidente ouvre la séance.

M. Newman fait un exposé, puis répond aux questions.

À 10 h 5, la séance est suspendue.

À 10 h 8, la séance reprend.

Le grand chef Edward John fait un exposé, puis répond aux questions.

Il est convenu de faire circuler un document rédigé en anglais seulement, sous réserve que la traduction suivra.

L'honorable sénateur Christmas propose :

Que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-262, Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le mercredi 5 juin 2019, après la conclusion des témoignages.

The Honourable Senator Tannas moved:

That the motion be amended by proceeding to clause by clause consideration of Bill C-262, An Act to ensure that the laws of Canada are in harmony with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, on Thursday, June 6, 2019.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was negated by a show of hands.

The questions being put on the motion, it was adopted by a show of hands.

At 11:19 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, June 4, 2019
(127)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met in camera this day at 3:33 p.m., in room W110, 1 Wellington Street, the chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Christmas, Coyle, Doyle, Dyck, Francis, LaBoucane-Benson, Lovelace Nicholas, MacDonald, Manning, Ngo, Pate, Patterson, Sinclair and Tannas (14).

In attendance: Brittany Collier and Marlisa Tiedemann, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 2, 2019, the committee continued its examination of the subject matter of those elements contained in Division 25 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 54.*)

It was agreed that the senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of today's meeting.

It was agreed that the committee allow the transcription of today's in camera meeting, that one copy be kept with the clerk of the committee for consultations by committee members or staff present, and that the transcription be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure, but no later than at the end of the parliamentary session.

The committee considered a draft report.

At 3:59 p.m., the committee suspended.

L'honorable sénateur Tannas propose :

Que la motion soit modifiée afin de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-262, Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le jeudi 6 juin 2019.

Après débat, la modification, mise aux voix, est rejetée par vote à main levée.

La motion, mise aux voix, est adoptée par vote à main levée.

À 11 h 19, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 4 juin 2019
(127)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 15 h 33, dans la pièce W110 du 1, rue Wellington, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Christmas, Coyle, Doyle, Dyck, Francis, LaBoucane-Benson, Lovelace Nicholas, MacDonald, Manning, Ngo, Pate, Patterson, Sinclair et Tannas (14).

Également présentes : Brittany Collier et Marlisa Tiedemann, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 2 mai 2019, le comité poursuit son étude de la teneur des éléments de la section 25 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 54 des délibérations du comité.*)

Il est convenu que le personnel des sénateurs puisse demeurer dans la pièce pendant la portion à huis clos de la séance d'aujourd'hui.

Il est convenu que le comité autorise la transcription de la portion à huis clos de la séance d'aujourd'hui, qu'une copie de la transcription soit conservée dans le bureau de la greffière pour consultation par les membres du comité ou le personnel présent, et que le document soit détruit par la greffière dès que le Sous-comité du programme et de la procédure l'y autorisera, au plus tard à la fin de la présente session parlementaire.

Le comité étudie une ébauche de rapport.

À 15 h 59, la séance est suspendue.

At 4:06 p.m., the committee resumed in public.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, May 27, 2019, the committee continued its examination of Bill C-91, An Act respecting Indigenous languages. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 55.*)

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-91, An Act respecting Indigenous languages.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that the preamble stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

It was agreed to group clauses for which there were no amendments identified in the road map.

The chair asked whether clause 2 shall carry.

The Honourable Senator Tannas moved that Bill C-91 be amended in clause 2, on page 3, by replacing lines 24 to 26 with the following:

“(a) that represents the interests of an Indigenous group and its members;

(b) other than in section 45, that is specialized in Indigenous languages; or

(c) that delivers services to Indigenous people where they reside, including friendship centres and other Indigenous community-based organizations. (*organisme autochtone*)”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 2, as amended, carry.

The chair asked whether clause 3 shall carry.

The Honourable Senator McCallum moved that Bill C-91 be amended on page 4 by adding the following after line 11:

“**3.1** In exercising any power, duty or function under this Act, the Minister, the Office or the Commissioner, as the case may be, must act in a manner that is consistent with the Government of Canada’s commitment to implement the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.”.

At 4:38 p.m., the committee suspended.

At 5:03 p.m., the committee resumed.

After debate, the question being put on the motion in amendment that new clause 3.1 carry, it was adopted on division.

It was agreed that clause 3, as amended, carry.

It was agreed that clause 4 carry.

The chair asked whether clause 5 shall carry.

À 16 h 6, la séance reprend en public.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 27 mai 2019, le comité poursuit son étude du projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones. (*Le texte intégral de l’ordre de renvoi figure au fascicule n° 55 des délibérations du comité.*)

Il est convenu que le comité procède à l’étude article par article du projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones.

Il est convenu de réserver l’étude du titre.

Il est convenu de réserver l’étude du préambule.

Il est convenu de réserver l’étude de l’article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu de regrouper les articles pour lesquels il n’y a pas d’amendements indiqués sur la feuille de route.

La présidente demande si l’article 2 est adopté.

L’honorable sénateur Tannas propose que le projet de loi C-91 soit modifié, à l’article 2, à la page 3, par substitution, aux lignes 34 à 37, de ce qui suit :

« a) soit qui représente les intérêts d’un groupe autochtone et de ses membres;

b) soit, sauf à l’article 45, qui est spécialisée en matière de langues autochtones;

c) soit qui fournit des services aux peuples autochtones à l’endroit où ils résident, notamment des centres d’amitié. « Indigenous organiza- ».

Après débat, la motion d’amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d’adopter l’article 2 modifié.

La présidente demande si l’article 3 est adopté.

L’honorable sénatrice McCallum propose que le projet de loi C-91 soit modifié, à la page 4, par adjonction, après la ligne 6 de ce qui suit :

« **3.1** Dans l’exercice de ses attributions au titre de la présente loi, le ministre, le Bureau ou le commissaire, selon le cas, agit de manière compatible avec l’engagement du gouvernement du Canada à l’égard de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ».

À 16 h 38, la séance est suspendue.

À 17 h 3, la séance reprend.

Après débat, la motion d’amendement proposant le nouvel article 3.1, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Il est convenu d’adopter l’article 3 modifié.

Il est convenu d’adopter l’article 4.

La présidente demande si l’article 5 est adopté.

The Honourable Senator Sinclair moved that Bill C-91 be amended, in clause 5, on page 4, in the French version, on line 19 with the following:

“(i) évaluer la situation de diverses langues autoch-”

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

The Honourable Senator Sinclair moved that Bill C-91 be amended in clause 5, on page 5, by replacing line 9 with the following:

“(d) establish measures to ensure the provision of ad-”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

The Honourable Senator Sinclair moved that Bill C-91 be amended in clause 5, on page 5, by replacing lines 18 and 19 with the following:

“jurisdictions of Indigenous governing bodies;”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 5, as amended, carry.

The chair asked whether clause 6 shall carry.

The Honourable Senator Sinclair moved that Bill C-91 be amended in clause 6, on page 5, by replacing line 33 with the following:

“Indigenous languages, including the right to communicate in the Indigenous language of their choice and the right not to be deprived of that right to communicate.”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted on division.

It was agreed that clause 6, as amended, carry.

The chair asked whether clause 7 shall carry.

The Honourable Senator Patterson moved that Bill C-91 be amended in clause 7, on page 6, with the following:

(a) by replacing line 1 with the following:

“7(1) The minister must consult with a variety of Indigenous”, and;

(b) by adding the following after line 6:

“(2) In this section, adequate and sustainable funding is determined having regard to the number of persons composing the Indigenous language population of an area, the particular characteristics of that population and the proportion of that population to the total population of that area.”

At 5:42 p.m., after debate, the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

L'honorable sénateur Sinclair propose que le projet de loi C-91, à l'article 5, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 19, page 4, de ce qui suit :

« (i) évaluer la situation de diverses langues autoch- »

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Sinclair propose que le projet de loi C-91 soit modifié, à l'article 5, à la page 5, par substitution, à la ligne 11, de ce qui suit :

« d) de mettre en place des mesures visant à assurer ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Sinclair propose que le projet de loi C-91 soit modifié, à l'article 5, à la page 5, par substitution, à la ligne 22, de ce qui suit :

« geants autochtones; ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 5 modifié.

La présidente demande si l'article 6 est adopté.

L'honorable sénateur Sinclair propose que le projet de loi C-91 soit modifié, à l'article 6, à la page 5, par substitution, à la ligne 37, de ce qui suit :

« des droits relatifs aux langues autochtones, notamment le droit de communiquer dans la langue autochtone de leur choix et de ne pas être privé de ce droit. ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 6 modifié.

La présidente demande si l'article 7 est adopté.

L'honorable sénateur Patterson propose que le projet de loi C-91 soit modifié, à l'article 7, à la page 6 :

a) par substitution, à la ligne 1, de ce qui suit :

« 7(1) Le ministre consulte divers gouvernements autoch- »;

b) par adjonction, après la ligne 7, de ce qui suit :

« (2) Au présent article, le financement adéquat et stable est établi en fonction de la conciliation des facteurs que sont le nombre de locuteurs d'une langue autochtone dans une région, la spécificité de ce groupe linguistique et l'objectif de réappropriation, de revitalisation, de maintien ou de renforcement, de façon équitable, de toutes les langues autochtones du Canada. ».

À 17 h 42, après débat, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, June 5, 2019
(128)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 12:33 p.m., in room W120, 1 Wellington Street, the chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Christmas, Coyle, Doyle, Dyck, Francis, Klyne, LaBoucane-Benson, Lovelace Nicholas, McCallum, Pate, Sinclair and Tannas (12).

In attendance: Brittany Collier and Marlisa Tiedemann, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, February 2, 2016, the committee continued its study on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

Topic: Indigenize the Senate

WITNESSES:

As individuals:

Trevor Dubois;
Megan Hébert-Lefebvre;
Karlee Johnson;
Jukipa Kotierk;
Aurora Leddy;
Christine Luza;
Richard Pellissier-Lush;
Taylor Morriseau.

The chair made a statement.

The youth each made a statement and answered questions.

At 1:50 p.m., the deputy chair, the Honourable Senator Tannas, took the chair.

At 2:04 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mercredi 5 juin 2019
(128)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 12 h 33, dans la pièce W120 du 1, rue Wellington, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Christmas, Coyle, Doyle, Dyck, Francis, Klyne, LaBoucane-Benson, Lovelace Nicholas, McCallum, Pate, Sinclair et Tannas (12).

Également présentes : Brittany Collier et Marlisa Tiedemann, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 2 février 2016, le comité poursuit son étude sur les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières Nations, des Inuits et des Métis. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

Sujet : Vision autochtone au Sénat

TÉMOINS :

À titre personnel :

Trevor Dubois;
Megan Hébert-Lefebvre;
Karlee Johnson;
Jukipa Kotierk;
Aurora Leddy;
Christine Luza;
Richard Pellissier-Lush;
Taylor Morriseau.

La présidente ouvre la séance.

Les jeunes font chacun un exposé, puis répondent aux questions.

À 13 h 50, le vice-président, l'honorable sénateur Tannas, assume la présidence.

À 14 h 4, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Mireille K. Aubé

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, June 6, 2019

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has the honour to table its

NINETEENTH REPORT

Your committee, which was authorized to examine the subject matter of those elements contained in Division 25 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures, has, in obedience to the order of reference of Thursday, May 2, 2019, examined the said subject-matter and now reports as follows:

On August 28, 2017, the Prime Minister announced the dissolution of Indigenous and Northern Affairs Canada and the creation of two departments, known as Indigenous Services Canada and Crown Indigenous Relations and Northern Affairs. While the process to establish the two departments has been ongoing, if passed, Bill C-97 would formalize their creation.

The federal government has indicated that this change to the machinery of government was recommended in the final report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples (RCAP) released in 1996. However, some witnesses pointed out that dissolving the department was only a small component of RCAP's proposed plan to restructure the relationship between Indigenous peoples and Canada.^[1] Further, the Committee believes that although RCAP worked with Indigenous peoples to develop its recommendations, the Commission's final report should not be a substitute for consultation on the dissolution of Indigenous and Northern Affairs Canada.

A letter from the Ministers of Indigenous Services and Crown-Indigenous Relations indicates that the federal government held over 100 engagement sessions on the creation of the two new departments since February 2018.^[2] Some of these engagement sessions may have been part of the national engagement to develop a proposed Recognition and Implementation of Rights Framework.^[3] The letter specifies that the departments have been working with organizations such as the Assembly of First Nations on the legislative amendments in Division 25 of Part 4 of Bill C-97.^[4] The Committee was only made aware of potential amendments to Bill C-97 in regards to Division 25 through the Minister's letter received on the evening of May 28, 2019. These potential amendments came too late in this Committee's consideration of its pre-study of C-97.^[5]

However, the Assembly of First Nations informed the Committee that there was a lack of meaningful consultation on the creation of the two departments and a potential third ministry. Other witnesses who appeared before the Committee, including the Assembly of Manitoba Chiefs and the Onion Lake Cree Nation, echoed these concerns. Further, the Assembly of First Nations felt that "there has been insufficient time for First Nations governments and representative organizations to thoroughly review and analyze the Bill, obtain legal opinions on the matters raised, and prepare

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 6 juin 2019

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a l'honneur de déposer son

DIX-NEUVIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé à examiner la teneur des éléments de la section 25 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 2 mai 2019, examiné ladite teneur du projet de loi et en fait maintenant rapport comme il suit :

Le 28 août 2017, le premier ministre a annoncé la dissolution du ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada et la création de deux ministères : Services aux Autochtones Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. Le processus visant à établir les deux ministères est en cours, mais le projet de loi C-97, s'il est adopté, officialiserait leur création.

Le gouvernement fédéral a fait savoir que ce changement au sein de l'appareil gouvernemental avait été recommandé dans le rapport final de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), publié en 1996. Or, selon certains témoins, la dissolution du ministère n'était qu'un aspect mineur du plan proposé par la CRPA pour restructurer la relation entre les peuples autochtones et le Canada^[1]. Par ailleurs, le Comité croit que, même si la CRPA a élaboré ses recommandations en concertation avec les peuples autochtones, le rapport final ne devrait pas remplacer un processus de consultation en bonne et due forme sur la dissolution du ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada.

Selon une lettre des ministres des Services aux Autochtones et des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, le gouvernement fédéral a tenu plus d'une centaine de séances de consultation sur la création des deux ministères depuis février 2018^[2]. Certaines de ces sessions faisaient peut-être partie de l'engagement pris par le gouvernement fédéral d'élaborer un projet de Cadre pour la reconnaissance et la mise en œuvre des droits^[3]. La lettre précise que les ministères ont travaillé avec des organisations telles que l'Assemblée des Premières Nations sur les modifications législatives proposées dans la section 25 de la partie 4 du projet de loi C-97^[4]. Le Comité n'a été informé des amendements éventuels à la section 25 du projet de loi C-97 que par l'intermédiaire de la lettre des ministres, qu'il a reçue en soirée le 28 mai 2019. Ces amendements éventuels lui sont parvenus trop tard pour qu'il en tienne compte dans son étude préalable du projet de loi C-97^[5].

Cependant, l'Assemblée des Premières Nations a informé le Comité qu'il n'y a pas eu de véritable consultation sur la création des deux ministères et possiblement d'un troisième ministère. D'autres témoins ayant comparu devant le comité, dont les représentants de l'Assemblée des chefs du Manitoba et de la Nation des Cris d'Onion Lake, ont exprimé les mêmes réserves. L'Assemblée des Premières Nations a ajouté estimer que « les gouvernements et les organisations représentatives des Premières Nations n'ont pas eu assez de temps pour examiner attentivement et analyser le projet de

submissions.^[6] The lack of consultation led some witnesses to state that their treaty rights were violated^[7] and some recommended that Division 25 of Part 4 be deleted from Bill C-97.^[8] The Committee is aware, of course of the Supreme Court of Canada decision in *Mikisew Cree First Nation v. Canada (Governor General in Council)*, which specifically addressed the question of pre-legislative consultation and that the federal government does not have a legal obligation to consult in the development of legislation. However, the Committee is also aware of the federal government's commitment to the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples* (UNDRIP) which specifically calls for government to develop legislation affecting the rights of Indigenous people in full consultation and with their approval.

The Committee is disappointed that once again we are hearing about a lack of meaningful consultation on legislation that has a significant impact on Indigenous peoples. This is particularly concerning given the federal government's support for implementing UNDRIP. UNDRIP includes the right of Indigenous peoples to participate in decision-making processes, for example in article 18, a right which was not respected in the development of Bill C-97. The Committee recognizes the limited time remaining in the parliamentary session. However, to ensure that meaningful consultation takes place with Indigenous peoples, communities and organizations, the Committee recommends:

Recommendation 1

That the Standing Senate Committee on National Finance amend Bill C-97 by deleting Division 25 of Part 4 and reintroducing it in the Senate as a stand-alone bill to allow better participation of Indigenous rights holders in the legislative process.

Recommendation 2

That Indigenous Services Canada and Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada:

- undertake additional consultations with Indigenous peoples, communities, and organizations on the replacement of the Department of Indian Affairs and Northern Development with two new departments and potentially a third Ministry of Northern Affairs;
- report back to the Committee within one year on the consultation process and progress made to address issues raised, such as the concerns of First Nations with pre-1975 treaties and whether the Minister of Northern Affairs should be a discretionary or mandatory appointment.

loi, pour obtenir des avis juridiques sur les questions abordées dans le projet de loi et pour produire des mémoires sur le sujet^[6] ». Le manque de consultation a même amené certains témoins à affirmer que leurs droits issus des traités ont été violés^[7], et d'autres témoins à recommander la suppression de la section 25 de la partie 4 du projet de loi C-97^[8]. Le Comité est au fait, bien entendu, de l'arrêt rendu par la Cour suprême du Canada dans *Mikisew Cree First Nation c. Canada (Gouverneur général en conseil)*, qui porte précisément sur la question de la consultation préalable à l'adoption de lois et sur le fait que le gouvernement fédéral n'a pas l'obligation légale de consulter durant le processus législatif. En revanche, le Comité est aussi au fait de l'engagement pris par le gouvernement fédéral à l'égard de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA), qui demande expressément aux États de consulter pleinement les peuples autochtones au moment de rédiger des lois touchant leurs droits et d'obtenir leur approbation.

Le Comité est déçu d'entendre, encore une fois, qu'une mesure législative ayant des conséquences importantes dans la vie des Autochtones n'a pas fait l'objet d'une véritable consultation. La situation est d'autant plus inquiétante que le gouvernement fédéral a donné son appui à la mise en œuvre de la DNUDPA, qui prévoit le droit des peuples autochtones de participer aux processus de décisions qui les concernent, notamment à l'article 18, un droit qui n'a pas été respecté dans le cadre du projet de loi C-97. Le comité est conscient qu'il reste peu de temps avant la fin de la session parlementaire, mais, pour garantir la tenue de consultation en bonne et due forme des peuples, communautés et organisations autochtones, le comité recommande :

Recommandation 1

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales amende le projet de loi C-97 en y supprimant la section 25 de la partie 4 et en la présentant dans un projet de loi distinct afin de favoriser la participation des titulaires de droits autochtones au processus législatif.

Recommandation 2

Que Services aux Autochtones Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada :

- mènent d'autres consultations auprès des peuples, des communautés et des organisations autochtones sur la création de deux ministères pour remplacer le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord et possiblement d'un troisième ministère des Affaires du Nord;
- fassent rapport au comité, d'ici un an, de l'état d'avancement du processus de consultation et des progrès réalisés pour s'attaquer aux questions soulevées, notamment par les Premières Nations au sujet des traités antérieurs à 1975, et de la nomination, facultative ou obligatoire, d'un ministre des Affaires du Nord.

[1] Senate, Standing Committee on Aboriginal Peoples [APPA], *Evidence*, 1st Session, 42nd Parliament, 16 May 2019 (Veldon Coburn, Faculty member, School of Indigenous and Canadian Studies, Carleton University, as an Individual; Scott Serson, former Deputy Minister, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, as an Individual).

[2] Government of Canada, Letter from the Honourable Carolyn Bennett, Minister of Crown-Indigenous Relations and The Honourable Seamus O'Regan, Minister of Indigenous Services to Senator Dyck, May 28, 2019.

[3] Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, *National engagement on the recognition of Indigenous rights*.

[4] Government of Canada, Letter from the Honourable Carolyn Bennett, Minister of Crown-Indigenous Relations and The Honourable Seamus O'Regan, Minister of Indigenous Services to Senator Dyck, May 28, 2019.

[5] Government of Canada, Letter from the Honourable Carolyn Bennett, Minister of Crown-Indigenous Relations and The Honourable Seamus O'Regan, Minister of Indigenous Services to Senator Dyck, May 28, 2019.

[6] Assembly of First Nations, Brief to the Committee on Bill C-97, May 21, 2019.

[7] Assembly of First Nations, Brief to the Committee on Bill C-97, May 21, 2019; APPA, *Evidence*, 1st Session, 42nd Parliament, May 16, 2019 (Craig Makinaw, Chief, Ermineskin Cree Nation).

[8] Assembly of First Nations, Brief to the Committee on Bill C-97; APPA, *Evidence*, 1st Session, 42nd Parliament, May 14, 2019 (Marcel Balfour, Senior Policy Analyst, Assembly of Manitoba Chiefs); APPA, *Evidence*, 1st Session, 42nd Parliament, May 16, 2019 (Craig Makinaw, Chief, Ermineskin Cree Nation; Okimaw Henry Lewis, Chief, Onion Lake Cree Nation).

Respectfully submitted,

[1] Sénat, Comité permanent des peuples autochtones [APPA], *Témoignages*, 1re session, 42e législature, 16 mai 2019 (Veldon Coburn, membre de la faculté, Écoles d'études autochtones et canadiennes, Université Carleton, à titre personnel; Scott Serson, ancien sous-ministre, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, à titre personnel).

[2] Gouvernement du Canada, lettre de l'honorable Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, et de l'honorable Seamus O'Regan, ministre des Services aux Autochtones, adressée à la sénatrice Dyck, 28 mai 2019.

[3] Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, *Mobilisation nationale sur la reconnaissance des droits autochtones*.

[4] Gouvernement du Canada, lettre de l'honorable Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, et de l'honorable Seamus O'Regan, ministre des Services aux Autochtones, adressée à la sénatrice Dyck, 28 mai 2019.

[5] Gouvernement du Canada, lettre de l'honorable Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, et de l'honorable Seamus O'Regan, ministre des Services aux Autochtones, adressée à la sénatrice Dyck, 28 mai 2019.

[6] Assemblée des Premières Nations, mémoire présenté au Comité sur le projet de loi C-97, 21 mai 2019.

[7] Assemblée des Premières Nations, mémoire présenté au Comité sur le projet de loi C-97, 21 mai 2019; APPA, *Témoignages*, 1re session, 42e législature, 16 mai 2019 (Craig Makinaw, chef, Nation crie Ermineskin).

[8] Assemblée des Premières Nations, mémoire présenté au Comité sur le projet de loi C-97; APPA, *Témoignages*, 1re session, 42e législature, 14 mai 2019 (Marcel Balfour, analyste principal des politiques, Assemblée des chefs du Manitoba); APPA, *Témoignages*, 1re session, 42e législature, 16 mai 2019 (Craig Makinaw, chef, Nation crie Ermineskin; Okimaw Henry Lewis, chef, Nation des Cris d'Onion Lake).

Respectueusement soumis,

La présidente,

LILLIAN EVA DYCK

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 4, 2019

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill C-262, An Act to ensure that the laws of Canada are in harmony with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, met this day at 9 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Lillian Eva Dyck (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples either here in the room, on television or listening via the web.

I would like to acknowledge, for the sake of reconciliation, that we are meeting on the traditional, unsundered land of the Algonquin peoples.

I am Lillian Dyck, from George Gordon First Nation in Saskatchewan. I have the privilege and honour of being the chair, [*Indigenous language spoken*], of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

Today, we continue our examination of Bill C-262, An Act to ensure that the laws of Canada are in harmony with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

Before we start, I would like to invite my fellow senators to introduce themselves, starting on my right.

Senator Doyle: Norman Doyle, Newfoundland and Labrador.

Senator Tannas: Scott Tannas, Alberta.

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

Senator McInnis: Thomas McInnis, Nova Scotia.

[*Translation*]

Senator Dalphond: Pierre J. Dalphond from Quebec.

[*English*]

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Treaty 10 territory, Manitoba region.

Senator Francis: Brian Francis, Prince Edward Island.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 4 juin 2019

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, auquel a été renvoyé le projet de loi C-262, Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, se réunit aujourd'hui, à 9 heures, pour étudier ce projet de loi.

La sénatrice Lillian Eva Dyck (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour à tous. J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous les sénateurs ainsi qu'aux gens qui assistent à la séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, ici même dans la salle ou via le Web ou la télévision.

Dans l'intérêt de la réconciliation, je veux souligner le fait que nous nous réunissons sur les terres traditionnelles non cédées des peuples algonquins.

Je m'appelle Lillian Dyck et je viens de la Première Nation de Gordon en Saskatchewan. J'ai le privilège et l'honneur d'être la présidente — [*la présidente s'exprime en langue autochtone*] — du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Nous poursuivons aujourd'hui notre examen du projet de loi C-262, Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Avant que nous commençons, j'inviterais mes collègues sénateurs à se présenter, en commençant à ma droite.

Le sénateur Doyle : Norman Doyle, Terre-Neuve-et-Labrador.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, Alberta.

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, Nouveau-Brunswick.

Le sénateur McInnis : Thomas McInnis, Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

Le sénateur Dalphond : Pierre J. Dalphond, de la province de Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, territoire du Traité n^o 10, région du Manitoba.

Le sénateur Francis : Brian Francis, Île-du-Prince-Édouard.

Senator Massicotte: Paul Massicotte, Quebec.

Senator Sinclair: Murray Sinclair, Manitoba.

Senator Pate: Kim Pate, Ontario.

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, Treaty 6 territory, Alberta.

Senator Lovelace Nicholas: Senator Lovelace from Tobique First Nation, New Brunswick.

Senator Christmas: Dan Christmas, Membertou First Nation, Nova Scotia.

The Chair: Thank you, senators. I would like now to welcome to the committee, via video conference, Professor Dwight Newman, Canada Research Chair in Indigenous Rights in Constitutional and International Law.

Thank you, Professor Newman for taking the time to meet with us. The floor is yours, after which you will get questions from the senators.

Dwight Newman, Canada Research Chair in Indigenous Rights in Constitutional and International Law, University of Saskatchewan, as an individual: My name is Dwight Newman. I'm a professor of law and Canada Research Chair in Indigenous Rights in Constitutional and International Law at the University of Saskatchewan. I'm currently on a term as a visiting fellow at the Oxford University Programme for the Foundations of Law and Constitutional Government. I am joining you from near Oxford. I was grateful that this could be set up via video.

I am pleased to participate in the discussion of this important bill, which is a historic piece of legislation that would undertake some of the vital work of seeking to implement the objectives of the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. The bill obviously represents the passion and commitment to Indigenous rights of those who worked to put it forward and the civil society organizations that have supported it. All of those are noble endeavours and respond to deep-seated moral responsibilities that all Canadians must face in light of our past failures in relationships with Indigenous peoples.

At the same time, the bill seeks to implement the declaration in particular ways. As a potential statute, it's my submission we must consider Bill C-262 in terms of its potential to affect all areas of Canadian law.

Le sénateur Massicotte : Paul Massicotte, Québec.

Le sénateur Sinclair : Murray Sinclair, Manitoba.

La sénatrice Pate : Kim Pate, Ontario.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Patti LaBoucane-Benson, territoire du Traité n° 6, Alberta.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Sénatrice Lovelace de la Première Nation de Tobique, Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Christmas : Dan Christmas, Première Nation de Membertou, Nouvelle-Écosse.

La présidente : Merci à tous. J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à M. Dwight Newman, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les droits des Autochtones dans le droit constitutionnel et international, qui témoigne par vidéoconférence.

Merci, monsieur Newman, de prendre le temps de nous rencontrer. Je vous cède maintenant la parole, après quoi nous passerons aux questions des sénateurs.

Dwight Newman, Chaire de recherche du Canada sur les droits des Autochtones dans le droit constitutionnel et international, Université de la Saskatchewan, à titre personnel : Je m'appelle Dwight Newman. Je suis professeur de droit et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les droits des Autochtones dans le droit constitutionnel et international à l'Université de la Saskatchewan. Je suis actuellement chercheur invité au programme sur les fondements du droit et le gouvernement constitutionnel de l'Université d'Oxford. Je vous suis reconnaissant de me donner l'occasion de comparaître devant vous par vidéoconférence depuis une petite ville à proximité d'Oxford.

Je suis heureux de pouvoir contribuer au débat de cet important projet de loi, une mesure législative historique qui nous mettra sur la voie d'un cheminement essentiel vers l'atteinte des objectifs établis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. De toute évidence, ce projet de loi témoigne de la passion et de l'engagement envers les droits des Autochtones de ceux qui ont contribué à le mettre de l'avant ainsi que des organisations de la société civile qui l'appuient. Voilà autant de visées bien nobles qui vont permettre à tous les Canadiens de s'acquitter d'un devoir moral bien enraciné en eux à la suite des manquements du passé dans nos relations avec les Autochtones.

Il faut préciser par ailleurs que le projet de loi vise à mettre en œuvre la déclaration en s'y prenant de différentes façons bien particulières. J'estime que nous devons considérer le projet de loi C-262 comme une éventuelle loi qui risque de toucher tous les domaines du droit canadien.

There is an enormous amount we could discuss, but in some brief opening remarks, I wish mainly to highlight some of the often understated complexities of the bill and its effects on Canadian law. I want to do so by making three points about some of the important differences we can identify in things said about the bill in evidence received thus far. I would consider three points the Senate needs to resolve as it furthers the implementation of the objectives of the declaration.

First, there have been statements about the bill that it has no immediate effects, and there have been statements that highlight that some parts of it may well have immediate effects. In particular, that at least clause 3 of the bill does have immediate statutory effects and perhaps even that other sections also ground litigation sooner rather than later.

To give an example of a statement that the bill has no immediate effects or at least what appears to say as much, in the debate in second reading on November 29, 2018, Senator Sinclair said:

. . . the bill itself doesn't raise the implementation of the declaration as its objective. The bill talks about calling upon Canada to do an analysis of existing legislation to see which laws are currently inconsistent with the declaration. That's primarily what this bill is about.

He made similar statements in his initial remarks before the Senate committee on May 28.

However, in further discussion and in responses to a question from Senator Patterson, Senator Sinclair made different statements that revealed that there are other legal effects, and he identified that. These include changes in the legal environment as well as a statement they made: "That Article 3 will probably have at least an interpretive impact upon Canadian law, I think, because governments themselves will interpret their approach as recognition that they are now recognizing the declaration as a universal international human rights instrument."

Assistant Deputy Minister Laurie Sargent said even farther reaching things on May 28 before this committee, saying that:

The declaration, like other international instruments, can also be used to inform the interpretation of domestic law. As a result, the declaration already has application in Canadian law, as affirmed by clause 3 of the bill.

Although that's portrayed as identifying something already in Canadian law, it's not the practice of all courts when confronted

Ce n'est pas la matière à discussion qui manque, mais dans le peu de temps à ma disposition pour mes observations préliminaires, j'aimerais surtout m'intéresser à certaines complexités du projet de loi dont on minimise trop souvent l'importance de même qu'à ses répercussions sur le droit canadien. J'aimerais à cette fin faire ressortir les divergences importantes dans les témoignages entendus jusqu'à maintenant relativement à trois aspects de ce projet de loi au titre desquels le Sénat doit trouver des solutions pour poursuivre la quête des objectifs visés par la déclaration.

Premièrement, certains ont fait valoir que le projet de loi n'aurait pas d'effets immédiats alors que d'autres ont indiqué que ce pourrait être le cas pour certaines portions du projet de loi, et notamment pour l'article 3, et qu'il est possible également que d'autres dispositions donnent lieu à des poursuites à plus ou moins brève échéance.

Pour vous donner l'exemple d'une déclaration indiquant que le projet de loi n'aura pas d'effets immédiats ou semblant tout au moins le laisser entendre, voici ce que disait le sénateur Sinclair le 29 novembre 2018 lors du débat en deuxième lecture :

[...] le projet de loi ne dit pas avoir pour objectif la mise en œuvre de la déclaration. Il s'agit plutôt de demander au Canada d'analyser les lois en vigueur pour repérer celles qui ne sont pas compatibles avec la déclaration. C'est le principal objectif du projet de loi.

Il a fait un énoncé similaire dans ses observations préliminaires devant le comité sénatorial le 28 mai.

Cependant, dans la suite des échanges et en répondant à une question du sénateur Patterson, le sénateur Sinclair y est allé d'affirmations qui n'allaient pas dans le même sens en indiquant qu'il pouvait y avoir d'autres répercussions juridiques qu'il a lui-même décrites. Il a notamment évoqué des changements dans le contexte juridique en déclarant entre autres que : « l'article 3 sera probablement à tout le moins une disposition interprétative dans le droit canadien, à mon avis, parce que les gouvernements eux-mêmes dans leur approche, reconnaîtront la déclaration à titre d'instrument universel garantissant les droits internationaux de la personne. »

La sous-ministre adjointe Laurie Sargent est même allée plus loin lors de son témoignage devant le comité le 28 mai :

La déclaration, comme d'autres instruments internationaux, peut également déjà servir de guide pour l'interprétation du droit national. Par conséquent, la déclaration s'applique déjà en droit canadien, comme le prévoit l'article 3 du projet de loi.

On indique ici que la déclaration s'applique déjà en droit canadien, mais ce ne sont pas tous les tribunaux qui sont de cet

with arguments about the declaration. I think it suggests an immediate effect from clause 3 of the proposed act.

Apart from clause 3 of the bill, that in answering questions from Senator Tannas, Professor John Borrows stated that other parts of Bill C-262 would also imply that if legislative changes were not completed quickly enough, there could be litigation. Professor Borrows said:

It's always possible because when you've got something legislatively in place, the question is whether or not the government is acting consistently with its legislative objectives. So yes, there could be a case.

There are some differing statements as to whether the bill has immediate effects. I think there are strong arguments that parts of it do, despite the possibility that there is an attempt not have an immediate effect.

Second, there have been statements that the legislation has no effects on the provinces, and there have been statements that seem to assume that it does.

Testifying on May 28 before this committee, Assistant Deputy Minister Laurie Sargent stated:

. . . we don't see Bill C-262 requiring or obliging provinces and territories to take measures. This is a federal bill aimed at the federal government in terms of its scope.

However, on May 3, 2018, testimony before the house committee considering the bill, Professor Borrows' opening statement used a plural construction in reference to Canadian governments and also assumed other applications of the bill beyond the ambit of simply applying to the federal government, or at least appeared to.

The reference in clause 3 of the bill to Canadian law has been referenced by Gib van Ert in an article about Bill C-262, where he points out that this is not a term normally used in this sort of statute, that normally the term would be "laws of Canada," and that the term "Canadian law" might appear to have an application beyond the federal government that wouldn't normally be permitted. There have been some statements each way on this point.

Turning to my third point, there have been claims that the results of the bill's incorporation into Canadian law of the declaration provisions on free, prior and informed consent would

avis lorsqu'on leur présente des arguments en ce sens. À mes yeux, on laisse ainsi entendre que l'article 3 de la loi proposée aura un effet immédiat.

Il n'y a toutefois pas uniquement l'article 3 dans ce projet de loi. En répondant aux questions du sénateur Tannas, John Borrows a indiqué que d'autres dispositions du projet de loi C-262 ferait planer le risque d'éventuelles poursuites si les modifications législatives ne sont pas apportées suffisamment rapidement. Voici ce que disait M. Borrows :

C'est toujours possible, car, quand on met quelque chose en place au moyen d'une loi, la question est de savoir si le gouvernement agit conformément ou non avec ses objectifs législatifs. Alors, oui, il pourrait y avoir une cause à défendre.

Il y a donc certaines divergences d'opinion dans les déclarations qui sont faites relativement aux éventuels effets immédiats du projet de loi. Je pense qu'il a été bien établi que c'était le cas pour certaines parties seulement, même si des efforts avaient pu être consentis pour éviter de tels effets.

Deuxièmement, des témoins ont indiqué que la loi n'aurait aucune incidence sur les provinces pendant que d'autres affirmaient le contraire.

Lors de son témoignage devant le comité le 28 mai dernier, la sous-ministre adjointe Laurie Sargent a déclaré :

[...] nous ne croyons pas que le projet de loi C-262 [...] oblige les provinces et les territoires à prendre des mesures. Il s'agit d'un projet de loi fédéral dont la portée vise le gouvernement fédéral.

En revanche, lors de sa comparution devant le comité de la Chambre étudiant ce projet de loi le 3 mai 2018, M. Borrows a utilisé dans ses observations préliminaires la forme plurielle pour parler des gouvernements canadiens en plus de formuler l'hypothèse que le projet de loi pourrait avoir d'autres applications allant au-delà du seul gouvernement fédéral. C'est du moins ce qu'il a semblé vouloir laisser entendre.

Dans un article au sujet du projet de loi C-262, Gib van Ert souligne que l'article 3 de ce projet de loi indique simplement que la déclaration des Nations Unies trouve application au Canada, alors que l'on aurait normalement dû préciser dans ce genre de loi que cette application se fait dans le contexte des « lois du Canada ». En parlant seulement d'une application au Canada, on semble laisser entendre que l'on va outrepasser la sphère de compétence du gouvernement fédéral, ce qui n'est normalement pas autorisé. Il y a eu à ce sujet des commentaires qui allaient dans un sens comme dans l'autre.

J'en arrive maintenant à mon troisième point. Certains ont fait valoir que ce projet de loi allait permettre d'intégrer au droit canadien les dispositions de la déclaration en matière de

be based on a settled meaning of FPIC, and there are other statements that show more complications.

I'll try to wrap up quickly so we can turn to questions.

I briefly reference Assistant Deputy Minister Ross Pattee's citation at this committee of a statement he indicated was from James Anaya, which has now been cited in some media sources as being a definition of free, prior and informed consent from the Government of Canada. That was in his May 28 testimony before the committee.

I've not been able to locate the exact context for the statement. A Google search of different parts of the quotation doesn't readily point to an electronic document that it comes from. It's stated as something from Mr. Anaya. I certainly take it as such, but I don't think it reads as a legal definition.

There are various parts of it that go in different directions or are more casually phrased than might be applicable in a legal definition. Some of the claims as to the meaning of FPIC before this committee, like the quote from Mr. Anaya, have been clear in claiming that FPIC requires only development of a process rather than sometimes the requirement of obtaining consent.

At the same time, there has been other testimony, such as that from Professor Mauro Barelli before this committee on May 29 where he said:

. . . there may be circumstances in which Indigenous peoples should have the right, not just to give consent, but also to withhold it. In other words, when a project is likely to produce a major negative impact on the lands, rights and, ultimately, lives of Indigenous peoples, then states will have a duty, not only to consult, but also to obtain their consent.

Mauro Barelli has written extensively on FPIC. I would refer you to his book as well as his chapter in the *Oxford Commentaries on International Law* on the declaration that point to some ongoing discussion about the meaning of free, prior and informed consent. There is more we could talk about and there is much more we could discuss in general.

consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause en se fondant sur une définition déjà établie. D'autres observateurs prévoient toutefois davantage de complications.

Je vais tenter de conclure rapidement pour que nous puissions passer aux questions des sénateurs.

Je note brièvement que le sous-ministre adjoint Ross Pattee a cité devant votre comité une définition, en indiquant qu'elle était de James Anaya, que certains médias ont reprise à titre de définition utilisée par le gouvernement du Canada pour le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. C'était lors de sa comparution devant le comité le 28 mai dernier.

Je n'ai pas pu retracer exactement d'où avaient été tirés les propos cités. En recherchant sur Google différentes parties de cette citation, je n'ai pas pu avoir accès directement à un document électronique d'où elle tirerait son origine. On a indiqué simplement que c'est ce qu'aurait déclaré M. Anaya. Je ne mets certes pas cela en question, mais je ne crois pas que l'on puisse considérer qu'il s'agit d'une définition juridique.

Les éléments de cette citation nous amènent dans différentes directions en utilisant un libellé moins formel que celui qui conviendrait à une définition juridique. Certains arguments présentés au comité quant au sens à donner au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, comme cette citation de M. Anaya, indiquaient clairement que cette forme de consentement exige uniquement la mise en place d'un processus, plutôt que l'obtention du consentement à proprement parler.

Votre comité a pu par ailleurs entendre d'autres témoignages, comme celui de Mauro Barelli qui disait le 29 mai :

[...] il y a peut-être des circonstances dans lesquelles les peuples autochtones devraient avoir le droit non seulement de donner leur consentement, mais également de refuser de le donner. Autrement dit, lorsqu'un projet est susceptible d'avoir des incidences négatives importantes sur les terres, les droits et, au bout du compte, la vie des Autochtones, alors les États auront l'obligation non seulement de les consulter, mais aussi d'obtenir leur consentement.

Mauro Barelli a beaucoup écrit au sujet du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Je vous invite à lire son livre ainsi que le chapitre qu'il a rédigé dans *Oxford Commentaries on International Law* concernant la déclaration. Il y traite notamment des délibérations en cours quant au sens à donner au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Il y a tellement d'autres choses dont nous pourrions discuter également à ce sujet de même que dans une perspective plus générale.

What must be borne in mind is there are very significant effects from this bill. I have set that out before. I would refer you to my written submissions before the house committee previously and before this committee more recently for more detailed comments.

I would point out that others have also highlighted the significant effects of this bill. In his May 29, Senate testimony Professor John Borrows said of the bill:

It's like making an amendment to each and every bill that already has flown through Parliament.

I don't envy the Senate in its challenging role on this bill. We must all admire the commitment of those who have brought the bill forward. The bill could do much on issues that Canada must address as it works to respond to our tragic legacies in relation to Indigenous peoples and to improve Canada's relationships with Indigenous peoples for the future.

At a symbolic level, the bill would do much in those directions, but Parliament must also consider what unexpected consequences the bill might have as a statute and must have it drafted properly as a statute. In my respectful submission, detailed further in my written briefs, there are reasons to engage in fuller study of a bill that in some ways is analogous to omnibus legislation. There are some reasons to make specific amendments to the bill to achieve its purposes while limiting the potential unexpected effects.

Those would be some opening remarks. I'm happy to talk to matters which may be of interest to the senators on the committee.

Senator McCallum: Thank you for your presentation. Canada has ratified six major human right instruments, including the International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination, which was ratified on October 14 1970, the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, which was ratified on May 19, 1976, and the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples was also ratified in Canada. All these deal with racial discrimination and nothing has been done.

In one of the reports that Canada made to the economic, social and cultural rights group, they included provinces. They went into some of the problems that Canada is having in terms of discrimination against women, children, its linguistic rights and self-government agreements. If we have those rights and we still, as Indigenous people, have not been given our human rights,

Il faut surtout garder à l'esprit que ce projet de loi aura des répercussions très importantes, comme je l'ai déjà fait valoir. Pour des commentaires plus détaillés à ce sujet, vous pouvez prendre connaissance des mémoires écrits que j'ai soumis au comité de la Chambre et, plus récemment, au vôtre.

Je vous signale que je ne suis pas le seul à avoir souligné les incidences considérables que pourrait avoir ce projet de loi. Voici d'ailleurs ce que disait du projet de loi John Borrows lors de son témoignage devant le comité sénatorial le 29 mai dernier :

C'est comme apporter une modification à chacun des projets de loi qui ont déjà été adoptés par le Parlement.

Je préfère ne pas être à la place des sénateurs qui doivent s'acquitter de la tâche difficile que représente l'étude de ce projet de loi. Nous devons tous admirer la détermination de ceux qui sont à l'origine de cette mesure législative. Le projet de loi pourrait grandement contribuer à la mise en œuvre de solutions aux problèmes que le Canada doit régler pour corriger les torts épouvantables causés par le passé aux Autochtones de notre pays et améliorer nos relations avec eux pour les années à venir.

Dans le cadre des efforts déployés en ce sens, le projet de loi pourrait avoir une grande importance symbolique, mais le Parlement doit également tenir compte des conséquences imprévues que pourrait avoir son adoption et s'assurer qu'il est rédigé comme toute loi doit l'être. Cela dit, très respectueusement, j'estime qu'il serait justifié, pour des raisons que je précise davantage dans mes mémoires écrits, de procéder à un examen plus approfondi d'un projet de loi qui s'apparente à certains égards à une loi omnibus. Il serait bon d'apporter des modifications ciblées à ce projet de loi de telle sorte qu'il puisse atteindre ses objectifs tout en minimisant les risques de répercussions imprévues.

Voilà donc ce que j'avais à vous dire d'entrée de jeu. Je serai ravi de discuter avec les sénateurs de toute question susceptible de les intéresser.

La sénatrice McCallum : Merci pour votre exposé. Le Canada a ratifié six importantes conventions relatives aux droits de la personne, y compris la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui a été ratifiée le 14 octobre 1970; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui a été ratifié le 19 mai 1976; et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qui a aussi été ratifiée au Canada. Tous ces textes condamnent la discrimination raciale, mais rien n'a été fait en ce sens.

Dans l'un de ses rapports sur la mise en œuvre du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Canada a inclus les mesures prises par les provinces. On y traite de quelques-uns des problèmes éprouvés au Canada pour ce qui est de la discrimination à l'encontre des femmes, du bien-être des enfants, des droits linguistiques et des accords d'autonomie

including the right to consent, because that's been used to try to push the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples' bill to make it so that people are fearful of it. Free, prior and informed consent has existed in various ways in Canada in various relationships, including the one between health professionals and their patients, lawyers and their clients. As a health professional, I had that legal responsibility to deal with my patients, to tell them all their choices, what the risks were, to give them the information so that they took the responsibility to make decisions on their behalf. They had responsibilities related to that consent that they were given.

It has always existed. I have dealt with it for 35 years. When people bring this up, I don't understand what the fear is. I don't understand why people are worried about this bill, when it's one about relationships. If you look at the articles that are in Bill C-262, and when I see them, it's a social relationship that Canada has with everyone, all Canadians. There will be litigation either way because Canada has not taken the responsibility to look after the Indigenous people and the human rights violations that occur.

In Article 2 of the elimination of all forms, it says:

Each State Party shall take effective measures to review governmental, national and local policies, and to amend, rescind or nullify any laws and regulations which have the effect of creating or perpetuating racial discrimination wherever it exists;

To me, when I look at this bill, it's a way of starting the progress towards reconciling the relationship with Indigenous peoples. Do you agree with that, or do you have comments?

Mr. Newman: You said a few different things. I agree with most of them, I think. Canada has very important treaty commitments that you have highlighted in terms of a number of the international human rights treaties to which it has become a party. Something like the Convention on the Elimination of Racial Discrimination would probably lead to more requirements on Canada than what it has fulfilled thus far. There is more that we should do to eliminate racial discrimination in various contexts, including those of Indigenous peoples in Canada.

gouvernementale. Nous jouissons de différents droits à titre d'Autochtones et on ne respecte toujours pas nos droits fondamentaux à titre de personnes, y compris le droit de donner son consentement, comme en témoignent les efforts déployés pour faire adopter en créant un climat de crainte ce projet de loi visant l'harmonisation avec la déclaration des Nations Unies. La notion de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause intervient de diverses manières au Canada dans le contexte de différentes relations, y compris celle entre un professionnel de la santé et son patient et celle entre un avocat et son client. À titre de professionnelle de la santé, j'avais la responsabilité légale de traiter mes patients, de leur indiquer les choix qui s'offraient à eux et les risques qu'ils couraient, et de leur fournir toute l'information nécessaire pour qu'ils puissent prendre eux-mêmes la décision les concernant. Ce consentement que mes patients donnaient était donc assorti de certaines responsabilités.

Cette notion a toujours existé. J'ai dû en tenir compte pendant 35 ans. Je ne comprends pas toute cette crainte que suscite le simple fait de soulever la question. Je ne sais pas pourquoi les gens s'inquiètent au sujet de ce projet de loi qui traite de la nature de nos relations. En examinant bien les dispositions contenues dans le projet de loi C-262, je constate qu'elles visent l'établissement d'une relation sociale avec l'ensemble des Canadiens. Quoi que l'on fasse, il y aura des poursuites du simple fait que le Canada ne s'est pas acquitté de ses responsabilités à l'égard des Autochtones et des violations des droits de la personne dont ils ont été victimes.

Voici ce qui est prévu à l'article 2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale :

Chaque État partie doit prendre des mesures efficaces pour revoir les politiques gouvernementales nationales et locales et pour modifier, abroger ou annuler toute loi et toute disposition réglementaire ayant pour effet de créer la discrimination raciale ou de la perpétuer là où elle existe;

J'estime que ce projet de loi est un bon point de départ pour progresser vers une réconciliation avec les peuples autochtones. Partagez-vous cet avis, ou avez-vous des commentaires à ce sujet?

M. Newman : Je pense être d'accord avec la plupart des éléments que vous avez avancés. Comme vous l'avez souligné, le Canada s'est engagé à titre de signataire de nombreux traités internationaux en matière de droits de la personne. On pourrait notamment faire valoir que le Canada ne s'est sans doute pas acquitté de toutes les obligations que lui impose la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Nous devrions en faire davantage pour éliminer la discrimination raciale dans différents contextes, y compris ceux qui touchent les peuples autochtones du Canada.

You have also indicated that Canada has ratified the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. I'm going to quibble slightly but not out of any fundamental disagreement. I want to highlight it's not a treaty instrument that states "ratify," although Canada has officially endorsed and indicated its support for the policy, I think very valuably and importantly so. But a declaration functions slightly differently than a treaty. That does not mean that we should not go ahead to implement it, and there are important ways of doing that.

In relation to this comparison on free, prior and informed consent in the medical context. I don't urge a fearful attitude towards free, prior and informed consent. As you say, we have had it in the medical context as a requirement for a long time.

Tragically and horrifically, it has not always been respected, including in the context of Indigenous women who have been subjected to forced sterilization. In Canada that has occurred and even into surprisingly recent times.

But, of course, free, prior and informed consent works in the medical context in principle so long as it's applied. But what's different is the underlying rights of the patient are subject to a great deal of agreement, whereas, in the context of Indigenous rights, we are still developing towards the exact shape of the underlying right. So in what context Indigenous peoples have the ability to consent or withhold consent on a particular issue in the Canadian constitutional context, there is ongoing case law.

In the context of the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, there are very different versions of what some of the articles mean at this point in time.

It's early days. Those will get resolved. I don't urge a fearful attitude towards free, prior and informed consent in principle. I simply urge Parliament to consider carefully what it's seeking to achieve through the bills that it's adopting. I highlight some aspects of where there may be unexpected uncertainties or consequences.

Senator McCallum: Thank you.

Senator Patterson: Thank you, Professor Newman, for being here.

Vous avez par ailleurs indiqué que le Canada avait ratifié la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. J'aurais une légère correction à apporter à ce sujet, bien que cela ne soit pas un élément fondamental. Je veux préciser que la déclaration n'est pas un texte de convention que les États vont ratifier à proprement parler. J'ajouterais toutefois que le Canada a officiellement appuyé cette déclaration, une démarche à la fois très utile et extrêmement importante. Une déclaration ne fonctionne pas exactement de la même manière qu'un traité. Il ne faut pas en conclure pour autant que nous ne devrions pas aller de l'avant avec sa mise en œuvre, car il est important que nous le fassions comme il se doit.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu de craindre quoi que ce soit avec la notion de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Comme vous l'avez souligné, une telle exigence s'applique depuis longtemps déjà dans le contexte médical.

Chose tragique et épouvantable, cette obligation de consentement n'a pas toujours été respectée, notamment dans le cas des femmes autochtones qui ont été stérilisées de force. C'est une pratique qui a cours au Canada, comme en témoignent des cas étonnamment très récents.

En principe, la notion du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause prend tout son sens dans le contexte médical, pour autant qu'elle soit effectivement appliquée. La situation est toutefois différente du fait que tous conviennent aisément des droits fondamentaux des patients, alors que nous sommes toujours en train d'essayer de nous entendre quant à la teneur exacte des droits fondamentaux des Autochtones. Une jurisprudence est en voie de se constituer quant à savoir dans quelles situations les Autochtones sont autorisés à donner leur consentement ou à refuser de le donner à l'égard d'un enjeu particulier dans le contexte constitutionnel canadien.

Pour ce qui est de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, on nous sert pour l'instant des interprétations très différentes du sens à donner à quelques-unes de ses dispositions.

On en est encore au début du processus, et on devrait parvenir un jour à s'entendre. En principe, je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter à l'égard du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. J'exhorte simplement le Parlement à bien se demander quels sont les résultats visés par les projets de loi qu'il adopte. Je vous ai signalé certains éléments au titre desquels il pourrait y avoir des conséquences inattendues.

La sénatrice McCallum : Merci.

Le sénateur Patterson : Merci, monsieur Newman, de votre participation à notre séance d'aujourd'hui.

I have two questions. You have pointed out three areas where the bill creates ambiguities, contradictions and different interpretations. That's the development of an action plan, which may or may not have legal meaning, depending on how swiftly governments move.

You pointed out the disagreement on interpretation as to whether the bill has impacts on provinces and territories, as well as the federal government. And you have described inconsistencies on the interpretation of FPIC between it being just a process or its development of a right.

First, I would like to ask you: What are the implications of those ambiguities and contradictions embedded in the bill? What will be the result of that lack of clarity and those inconsistencies?

Mr. Newman: I think the answer has to be that the effects are uncertain. That's not the most desirable way to go about enacting legislation with uncertainty on where it leads to. Obviously there are always times where there are certain uncertainties, but to the extent possible I think Parliament may want to craft where the bill gets things towards as opposed to leaving that highly unpredictable, in the hands of the courts and subject to an enormous amount of interpretation.

In terms of the action plan having meaning or not, you have mentioned a few spots where there are some uncertainties. Individuals like Gib van Ert have written from the perspective of whether this bill is going to achieve what Indigenous peoples are seeking through it. He says no, because there are a lot of ways in which there are great uncertainties on whether it achieves anything because of the way in which some of the statutory provisions are phrased.

In terms of the disagreement on federal versus provincial application, there is a potential constitutional issue down the road. The way in which Article 3 is phrased in terms of Canadian law as opposed to laws of Canada is a less desirable way to phrase that section of the bill so as to avoid a difficulty down the road.

The differing versions on free, prior, and informed consent speak to a large debate in Canada and the international arena. In simply embracing an uncertain point at this time, Parliament is giving less definition to what's going to come down the road than it could do. I raised the possibility in my written submission of Parliament even putting a definition of free, prior and informed consent in the bill for purposes of clarification if it wishes to manage that more carefully.

J'ai deux questions à vous poser. Vous avez souligné trois aspects à l'égard desquels le projet de loi est à l'origine d'ambiguïtés, de contradictions et d'interprétations divergentes. Il y a d'abord l'élaboration d'un plan d'action, lequel peut avoir ou non une valeur juridique, suivant la diligence dont font preuve les gouvernements.

Vous avez également traité des désaccords quant à savoir si le projet de loi a des répercussions sur les provinces et les territoires ainsi que sur le gouvernement fédéral. Vous avez enfin mis en lumière les variations dans l'interprétation de la notion de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause lorsqu'il s'agit de déterminer s'il est simplement question d'un processus ou d'un droit à part entière.

J'aimerais d'abord que vous me disiez quelles sont les répercussions de ces ambiguïtés et contradictions enchâssées dans le projet de loi. Quel sera le résultat de ce manque de clarté et de ces incohérences?

M. Newman : Je vais devoir vous répondre que les éventuelles répercussions sont hypothétiques. Adopter un projet de loi sans être certain des effets qu'il aura, ce n'est pas vraiment l'idéal. Il y a bien sûr toujours des situations où les résultats sont incertains, mais j'estime que le Parlement devrait, dans toute la mesure du possible, préciser les objectifs visés par le projet de loi, plutôt que de laisser une grande part d'imprévisibilité en obligeant les tribunaux à y aller d'un important effort d'interprétation.

Quant à savoir si le plan d'action aura ou non une véritable valeur, vous avez mentionné certains éléments pour lesquels l'incertitude règne. Des observateurs comme Gib van Ert se sont prononcés quant aux possibilités que ce projet de loi produise les résultats recherchés par les peuples autochtones. Il a indiqué que ce ne serait pas le cas en raison des incertitudes marquées causées à bien des égards par la formulation utilisée pour certaines dispositions législatives.

Pour ce qui est des désaccords quant à une application fédérale plutôt que provinciale, il y a un risque d'éventuels problèmes constitutionnels. Pour éviter de nous exposer à certaines difficultés, il aurait notamment mieux valu parler dans l'article 3 des lois du Canada, plutôt que d'une application au Canada.

Les différentes versions sur le consentement préalable donné librement et en connaissance de cause témoignent d'un vaste débat au Canada et sur la scène internationale. En acceptant un point flou à ce moment-ci, le Parlement définit moins ce qui viendra plus tard qu'il pourrait le faire. Dans mon mémoire, j'ai même évoqué la possibilité que le Parlement inclue dans le projet de loi une définition du consentement préalable donné librement et en connaissance de cause aux fins de clarification s'il souhaite y apporter plus d'attention.

It's open to Parliament to proceed with less clarity on where things might end up. In terms of achieving what Parliament wants to achieve through the bill, it would be desirable to try to clarify things. Some of them are just drafting issues and some are more substantive issues where there could be more certainty pursued, but the present form doesn't do that.

Sorry, I'm going on a bit long. It's a big question you have asked.

Senator Patterson: Thank you. That leads me to my second question. I think you have started to answer it. You said Parliament may have to craft words that provide clarity. It is open to Parliament to provide a clearer definition of FPIC. You are suggesting this bill could be amended. Could you elaborate?

Mr. Newman: Yes. I think the bill is important, but it could be amended to do more clearly things that it's aimed at and create much less uncertainty by removing some of the features that cause more issues. I don't know if my written submission to the Senate committee has been translated and made its way through.

There I raised the possibility, for example, of removing the most problematic substantive article of the bill, which would be section 3. I think some of the spirit of section 3 could be put into the preamble and the recitations.

The phrasing in section 3 about the declaration having application in Canadian law is unprecedented legislation in any Canadian statute so far as I can determine.

To put that in and suppose, as some have done, that it's simply locking in a way — through things that have already been happening — that doesn't allow for all the kinds of interpretations courts might give to it. Removing that provision could be an important amendment along with adjusting some of the language that's very far-reaching. I didn't include this in my latest Senate submission. Previously I had raised issues about the language in section 4 about "all necessary measures" being very broad wording.

I would urge the Senate to look at the various pieces written about Bill C-262. People like Gib van Ert and Tom Isaac have written longer pieces that talk about these various issues. There are a number of amendments I have listed in my written submissions. I think Parliament could think about various amendments that could improve this bill, make it work for everyone and help it accomplish something without engaging in the creation of huge amounts of uncertainty.

Le Parlement est libre d'aller de l'avant en donnant moins de précisions sur ce qui pourrait arriver. Pour ce qui est des objectifs que le Parlement veut réaliser dans le cadre du projet de loi, il serait souhaitable d'essayer de clarifier des choses. Il s'agit dans certains cas de questions de rédaction, et dans d'autres, de questions de fond pour lesquelles on pourrait donner plus de certitudes, mais ce n'est pas ce que fait le projet de loi dans sa forme actuelle.

Je suis désolé d'avoir donné une réponse aussi longue. Vous avez posé une grande question.

Le sénateur Patterson : Merci. Cela m'amène à poser ma deuxième question. Je crois que vous avez commencé à y répondre. Vous avez dit que le Parlement pourrait devoir préciser les choses. Le Parlement est libre de fournir une définition plus claire du consentement préalable donné librement et en connaissance de cause. Vous dites que le projet de loi pourrait être modifié. Pourriez-vous en dire davantage à ce sujet?

M. Newman : Oui. Je crois que le projet de loi est important, mais on pourrait y apporter des amendements pour que les objectifs soient plus clairs et pour réduire grandement l'incertitude en éliminant certains des aspects qui causent le plus de problèmes. Je ne sais pas si le mémoire que j'ai présenté au comité sénatorial a été traduit et présenté aux membres du comité.

J'y ai soulevé la possibilité de supprimer l'article de fond le plus problématique du projet de loi, soit l'article 3. Je pense qu'une partie de l'esprit de l'article 3 pourrait être incluse dans le préambule.

Le libellé de l'article 3, où l'on dit que la déclaration trouve application au Canada est, à ce que je sache, sans précédent dans les lois canadiennes.

On inclut cela et on suppose, comme certains l'ont fait, que l'on cristallise simplement les choses — avec ce qui s'est déjà produit — d'une façon qui ne permet pas toutes sortes d'interprétations que les tribunaux pourraient lui donner. Supprimer cette disposition pourrait constituer un amendement important, de même qu'apporter des ajustements à une partie du libellé qui a une très vaste portée. Je n'ai pas inclus cela dans mon dernier mémoire au Sénat. J'avais soulevé auparavant des questions sur le libellé de l'article 4, soit que « toutes les mesures nécessaires » était une formulation très large.

J'exhorte le Sénat à examiner les divers articles qui ont été écrits au sujet du projet de loi C-262. Des gens comme Gib van Ert et Tom Isaac ont écrit de plus longs articles sur ces différentes questions. J'ai énuméré un certain nombre d'amendements dans mes mémoires. Je crois que le Parlement pourrait réfléchir à divers amendements qui pourraient améliorer le projet de loi, le faire fonctionner pour tout le monde et faire en sorte qu'il accomplisse quelque chose sans créer énormément d'incertitudes.

Senator Patterson: Thank you.

The Chair: Just for your information, Professor Newman, your submission has been circulated to all committee members.

Senator Tannas: Senator, I received a copy of a submission to the committee. It's in English only. I seek permission to pass it around here before it's translated.

Senator Sinclair: What have you received?

Senator Tannas: I have received a copy of a submission from former Supreme Court Justice John Major that has been sent to Senator Dyck. I would like to pass out the submission. It's in English only, but we'll get it translated.

Senator Patterson: I will so move.

The Chair: Does the committee agree to distributing the information in English only?

Senator Sinclair: First of all, I haven't seen that, so I don't know what it is that Senator Tannas wishes to distribute. I'm not prepared to support that or agree to this unless I see it first. Secondly, it may be that the translation is essential. Are you intending asking Professor Newman questions based on that submission?

Senator Tannas: No.

Senator Sinclair: Then we can deal with that at the end of the meeting. Can I read it first?

Senator Tannas: I'll get on with my questions. We'll come back to that.

Professor Newman, Senator Sinclair has been widely quoted in debates, in this committee, and elsewhere talking about the bill's purpose. I think everybody agrees with what Senator Sinclair has presented as the bill's purpose — essential purpose, only purpose, however you want to put it.

However, one of the purposes that was never mentioned in anything that Senator Sinclair said was “immediately affecting every law on Canada's books.” That was not something I ever heard or have been able to find anywhere as to what Senator Sinclair — or the proponent in the house — would say was the purpose of the bill or one of the purposes of the bill.

We heard last week from Professor Borrows that the effect of the bill is to essentially append the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples to every law on Canada's books; and that each law on Canada's books would now need to be looked at through a different lens; and, he reluctantly agreed, that could be

Le sénateur Patterson : Merci.

La présidente : À titre d'information, votre mémoire a été fourni à tous les membres du comité.

Le sénateur Tannas : Madame la sénatrice, j'ai reçu une copie d'un mémoire qui a été présenté au comité. Il est uniquement en anglais. Je demande la permission de le faire circuler avant qu'il soit traduit.

Le sénateur Sinclair : Qu'avez-vous reçu?

Le sénateur Tannas : J'ai reçu une copie d'un mémoire de l'ancien juge de la Cour suprême John Major qui a été envoyé à la sénatrice Dyck. J'aimerais le faire circuler. Il n'est qu'en anglais, mais nous le ferons traduire.

Le sénateur Patterson : Je le propose.

La présidente : Est-ce que le comité consent à ce qu'on distribue l'information en anglais seulement?

Le sénateur Sinclair : Premièrement, je n'ai pas vu cela, et je ne sais pas ce que le sénateur Tannas souhaite distribuer exactement. Je ne suis pas prêt à donner mon consentement à moins de voir le document d'abord. Deuxièmement, il se peut que la traduction soit essentielle. Avez-vous l'intention de vous servir de ce mémoire pour poser des questions à M. Newman?

Le sénateur Tannas : Non.

Le sénateur Sinclair : Alors nous pouvons le faire à la fin de la réunion. Puis-je le lire d'abord?

Le sénateur Tannas : Je vais poser mes questions. Nous y reviendrons.

Monsieur Newman, le sénateur Sinclair a été cité à de nombreuses reprises au cours des discussions, à notre comité et ailleurs, sur l'objectif du projet de loi. Je crois que tout le monde accepte ce que le sénateur Sinclair a présenté comme étant l'objectif du projet de loi — objectif essentiel, seul objectif, peu importe comment on veut le formuler.

Toutefois, l'un des objectifs qui n'a jamais été mentionné dans tout ce qu'a dit le sénateur Sinclair, c'est que le projet de loi touche immédiatement toutes les lois du Canada. Ce n'est pas quelque chose que j'ai entendu ou que j'ai pu trouver concernant ce que le sénateur Sinclair — ou le parrain du projet de loi à la Chambre des communes — a dit quant à l'objectif du projet de loi ou l'un de ses objectifs.

La semaine dernière, M. Borrows a dit que le projet de loi a pour effet essentiellement d'annexer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à toutes les lois au Canada; et qu'il faudrait maintenant examiner chaque loi sous un angle différent; et, il a convenu à regret que cela pourrait se faire

done in court the day after this bill is proclaimed. Do you agree with Professor Borrows' assessment?

Number two, you're a Canadian citizen. You bridge many communities through your work as an eminent scholar in this area but also as a Canadian citizen. Do you think Canadian citizens are aware of the potential impact of this bill? Do you think the legal community is alive to this? Do you think those who drive the economy have a clue that this is about to descend on them? Do you think the provinces are sufficiently aware? It's a private member's bill that has slowly worked its way through the process and is now in the final stage. Do you think any of those communities are aware; and if so, to what sufficient level do you think they are aware?

Mr. Newman: I'll speak first to whether I agree with Professor Borrows' assessment. I'm not sure that I would describe things in the same way that he has. I think he has done it a bit colourfully, but he has illustrated a possible set of arguments that this bill, as it currently reads, could generate.

In two ways, the bill could be argued to affect Canadian law immediately. One of those is in terms of the phrasing in section 3, which says the declaration has application in Canadian law. Second, the sections that refer to the action plan could be litigated upon if there were dissatisfaction with the steps taken. The requirement of all necessary measures, which I believe is in section 4, is a sweeping requirement and broader language than is usually used in terms of the types of standards to which a party or government is to be held.

There is a basis for his argument that you could think of this as a requirement that every law in Canada be looked at with the declaration in mind. The phrasing of the sections that talk about harmonization of Canadian law with the declaration, you could describe it metaphorically as attaching the declaration to each Canadian law in both of those two ways.

I'm not sure what exactly he was meaning there, but there is a credible argument. I think that is of concern. I don't think a court has to accept all of that, but the fact that there is a credible argument is exactly the problem, that there is a wide range of what could happen under this bill. If Parliament said that's what they want it to be, and we're ready to take that step in that way, that's one thing. But if the step is that it's unpredictable what will happen under the bill, then that is something that could be fixed through appropriate amendments and adjustments.

devant les tribunaux le lendemain de la promulgation du projet de loi. Êtes-vous d'accord avec M. Borrows?

D'autre part, vous êtes un citoyen canadien. Vous créez des liens entre de nombreuses communautés en tant qu'éminent chercheur dans le domaine, mais également en tant que citoyen canadien. Pensez-vous que les citoyens canadiens sont conscients des répercussions que pourrait avoir le projet de loi? Croyez-vous que le milieu juridique en est conscient? Pensez-vous que les gens qui font rouler l'économie ont la moindre idée que cela va leur tomber dessus? Croyez-vous que les provinces en sont suffisamment conscientes? Il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire qui a lentement franchi toutes les étapes du processus et qui en est maintenant à la dernière étape. Pensez-vous que l'un ou l'autre de ces groupes est au courant; et si c'est le cas, dans quelle mesure le sont-ils à votre avis?

M. Newman : Je vais d'abord vous dire si je suis d'accord avec M. Borrows. Je ne crois pas que je décrirais les choses de la même façon que lui. Je pense qu'il l'a fait de façon un peu colorée, mais il a illustré un ensemble possible d'arguments que le projet de loi, dans sa forme actuelle, pourrait générer.

De deux façons, on pourrait soutenir que le projet de loi a une incidence immédiate sur le droit canadien. L'une d'elles concerne le libellé de l'article 3, qui dit que la déclaration trouve application au Canada. Ensuite, les articles qui font référence au plan d'action pourraient faire l'objet d'un litige s'il y avait insatisfaction à l'égard des mesures prises. L'exigence selon laquelle le gouvernement doit prendre toutes les mesures nécessaires qui, je crois, se trouve à l'article 4, est une exigence générale et le libellé utilisé est plus général que celui qui est habituellement utilisé en ce qui concerne les types de normes auxquelles une partie ou un gouvernement doivent se conformer.

Il y a un fondement pour son argument que l'on pourrait considérer cela comme une exigence voulant que toutes les lois au Canada soient examinées en tenant compte de la déclaration en question. En ce qui concerne la formulation des articles qui traitent de l'harmonisation des lois canadiennes avec la déclaration, on pourrait la décrire métaphoriquement comme annexant la déclaration à chaque loi canadienne à ces deux égards.

Je ne sais pas ce qu'il voulait dire exactement, mais il y a un argument crédible. Je pense que c'est préoccupant. Je ne crois pas qu'un tribunal doit accepter tout cela, mais le fait qu'il y ait un argument crédible est justement le problème; il pourrait arriver une foule de choses dans le cadre de ce projet de loi. Si le Parlement a dit que c'est ce qu'il souhaite, et que nous sommes prêts à aller jusque-là, c'est une chose. Si ce qui se passera une fois le projet de loi adopté est imprévisible, alors c'est quelque chose qu'on peut régler au moyen d'amendements et d'ajustements qui s'imposent.

In terms of whether Canadian citizens are aware, there is some awareness about this bill. I think many senators may be receiving submissions from lots of Canadians from civil society movements. There is a passion about this bill, and understandably so. In my career, I'm working on trying to advance rights of Indigenous peoples. We need to do that in sophisticated ways and in ways that find appropriate reconciliation with other interests.

Is the legal community fully aware of what could happen under this bill? I don't think it has received as much discussion as it needs. I think some people are aware. I have talked with people at conferences who have forecast 10 years of litigation about this bill. The prospect of this concerns me.

Are the provinces aware? I don't think any of them could be unaware of this bill being considered, but there has been much less discussion of the possible different effects under it than I would have liked to see in Parliament. The House of Commons heard from many witnesses, but very few of them spoke specifically to the effects of the bill. There has been a lot of discussion of the bill in broad terms. We need a discussion in specific terms, as difficult is that is to have. Of course, the symbolism and values of the bill are things that I would hope all Canadians would agree with. However, there are possible unexpected consequences from this bill. There are issues on the drafting that could be cleaned up and fixed in ways that would improve this bill. I don't think there has been a lot of awareness of that in the ways that I would have preferred to see.

Senator Tannas: Thank you.

Senator Sinclair: Welcome to the world of law when it comes to trying to predict how law is going to be interpreted down the road.

Professor, let me ask you a few questions, first of all about your international experience. Could you tell the members of the committee what international experience you have with regard to the United Nations or international law generally, other than perhaps your studies as a student?

Mr. Newman: In terms of international law generally, I have not worked in the United Nations per se. I have provided legal advice to one embassy to the United Nations. I wouldn't be able to speak to which.

I have worked as co-chair of the American Society of International Law Rights of Indigenous Peoples Interest Group. International law has been one of the areas I have researched and studied within. I am currently editing an international law collection on the rights of Indigenous peoples in international

Pour ce qui est de savoir si les citoyens canadiens sont au courant, il y a une certaine sensibilisation à ce projet de loi. Je pense que bien des sénateurs reçoivent peut-être des observations de nombreux Canadiens issus de mouvements de la société civile. Ce projet de loi suscite une certaine passion, et c'est compréhensible. Dans ma carrière, je m'efforce de faire progresser les droits des peuples autochtones. Nous devons le faire de manière sophistiquée et de manière à trouver une voie de conciliation appropriée avec d'autres intérêts.

La communauté juridique est-elle pleinement consciente de ce qui pourrait se produire dans le cadre du projet de loi? Je ne pense pas qu'on en discute autant qu'il le faudrait. Je pense que certaines personnes sont au courant. Lors de conférence, j'ai parlé à des gens qui pensent qu'il pourrait y avoir des litiges au sujet de ce projet de loi pendant 10 ans. La possibilité qu'une telle situation se produise m'inquiète.

Les provinces sont-elles au courant? Je pense qu'aucune d'entre elles ne peut ignorer que le projet de loi est à l'étude, mais il y a eu beaucoup moins de discussions au Parlement sur les effets différents qu'il peut avoir que je ne l'aurais souhaité. La Chambre des communes a entendu de nombreux témoins, mais très peu d'entre eux ont parlé précisément des effets du projet de loi. Il a fait l'objet de nombreuses discussions générales. Il nous faut en discuter plus en détail, même si c'est difficile de le faire. Bien sûr, le symbolisme et les valeurs qui se dégagent du projet de loi sont des éléments sur lesquels, je l'espère, tous les Canadiens s'entendent. Cependant, il peut avoir des conséquences inattendues. Il y a des problèmes de rédaction qui pourraient être réglés de façon à améliorer le projet de loi. Je ne pense pas qu'on soit aussi conscient de cela que je ne l'aurais souhaité.

Le sénateur Tannas : Merci.

Le sénateur Sinclair : Bienvenue dans le monde où l'on essaye de prédire comment la loi sera interprétée plus tard.

Permettez-moi de vous poser quelques questions au sujet de votre expérience internationale tout d'abord. Pourriez-vous dire aux membres du comité quelle est votre expérience internationale par rapport aux Nations Unies ou au droit international en général, mis à part peut-être les études que vous avez faites?

M. Newman : En ce qui a trait au droit international en général, je n'ai pas travaillé aux Nations Unies. J'ai fourni des conseils juridiques à une ambassade auprès des Nations Unies. Je ne pourrais pas vous dire laquelle.

J'ai été coprésident de l'American Society of International Law Rights of Indigenous Peoples Interest Group. Le droit international est l'un des domaines dans lesquels j'ai fait des recherches et étudié. Je suis en train de préparer un recueil de droit international sur les droits des peuples autochtones en droit

law, which has brought together experts from around the world. I serve on the International Law Association Committee for the Implementation of the Rights of Indigenous Peoples. We're working on discussions there. I have had some involvement in international law as a research activity, and in certain policies/legal-type contexts. I've provided advice on international law in the context of certain issues in Canada as well.

Senator Sinclair: Excellent. Would you explain to the members of the committee, please, the difference between a UN declaration and a UN convention?

Mr. Newman: That's a complex matter in some ways. The other word sometimes used for a "convention" is "international treaty." That's an instrument to which states agree in a certain way. They end up signing, and ultimately ratifying, an international treaty. It creates binding legal obligations on the state's party to that convention or treaty. Some conventions are bilateral, some are multilateral, and they create binding legal obligations. Some of the international human rights instruments referenced earlier are of that nature.

A declaration of the sort we are talking about emanates from a General Assembly resolution. That's the way it's passed through the United Nations. The General Assembly does not function as a legislative body in the same way a Parliament does domestically, but it represents the states of the world coming together and saying something. There are more complex arguments about the exact status of declarations that may emanate from the General Assembly, but there is an attempt to offer some type of a comment on an issue.

There is a wide variety of declarations passed in this way, some of which have come to take on a very significant and norm-creating character, something like the Universal Declaration of Human Rights, which ended up being the foundation for the international covenants on civil and political rights and economic and social and cultural rights.

There are some other declarations that have been very contested.

Of course, the declaration that we're talking about has a bit of a different character. There was a decades-long negotiation process of drafting, followed by a negotiation process involving, very significantly, Indigenous peoples first coming together and engaging in some negotiation process with states before that made its way through the UN General Assembly as a declaration.

I'm not sure if you want more on that, or that's just to give an idea.

international, qui rassemble des spécialistes du monde entier. Je siège au comité de l'Association de droit international pour la mise en œuvre des droits des peuples autochtones. Nous travaillons à des discussions là-bas. Je participe donc au monde du droit international dans les activités de recherche et dans certains contextes politiques et juridiques. J'ai également donné des conseils sur le droit international dans le contexte de certaines questions au Canada.

Le sénateur Sinclair : Excellent. Pourriez-vous expliquer aux membres du comité la différence entre une déclaration des Nations Unies et une convention des Nations Unies?

M. Newman : C'est une question complexe à certains égards. L'autre expression parfois utilisée pour « convention » est « traité international ». C'est un instrument sur lequel les États s'entendent d'une certaine façon. Ils finissent par signer, et finalement ratifier, un traité international. Cela crée des obligations juridiques contraignantes pour les États parties à la convention ou au traité. Certaines conventions sont bilatérales, d'autres sont multilatérales et créent des obligations juridiques contraignantes. Certains des instruments internationaux relatifs aux droits de la personne mentionnés précédemment sont de cette nature.

Une déclaration du genre de celle dont nous parlons émane d'une résolution de l'Assemblée générale. C'est de cette façon qu'elle est adoptée par les Nations Unies. L'Assemblée générale ne fonctionne pas comme un organe législatif, comme un parlement national, mais elle représente les États du monde qui se réunissent et s'expriment. Il existe des arguments plus complexes sur le statut exact des déclarations qui peuvent émaner de l'Assemblée générale, mais on tente d'offrir une sorte de commentaire sur une question.

Une grande variété de déclarations sont adoptées de cette manière, dont certaines ont pris un caractère très significatif et ont créé une norme, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui a fini par constituer le fondement des pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels.

D'autres déclarations ont été très contestées.

Bien sûr, la déclaration dont nous parlons a un caractère un peu différent. Il y a eu un processus de négociation sur la rédaction qui a duré des décennies et qui a été suivi d'un processus de négociation auquel ont participé, de façon très significative, les peuples autochtones, qui se sont d'abord réunis et ont participé à un processus de négociation avec les États avant que l'Assemblée générale de l'ONU adopte une déclaration à cet effet.

Je ne sais pas si vous voulez en savoir plus à ce sujet, ou si vous voulez seulement que je vous en donne une idée.

Senator Sinclair: I could listen to you for hours, professor, and I probably could, but I'm not sure other members of the committee are with us anymore.

Let me ask if you would then answer this question for me just on a general basis: When Canada adopted the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples without reservation, of course, subject to Canada's Constitution, what do you think was the impact of that law?

Mr. Newman: Canada has offered two endorsements of the declaration subsequently to its initial vote against, but the latter was phrased as without reservation, and although subject to a complicated set of nuances in that statement, I think it indicates that Canada is committing at a policy level to seeking to implement the objectives of the declaration within Canada. It's withdrawing the effect of its vote against at the time of the declaration's adoption at the General Assembly. Some declarations over time contribute to the formation of customary international law. Canada reversing its vote and saying that it now endorses it is significant. It's significant that the other states that voted against it have done the same thing.

It doesn't immediately bind Canada to legal obligations, but it says that Canada is not standing in objection to legal obligations that might grow from the declaration over time. It is making a strong policy commitment, in my view, to the objectives of the declaration.

Senator Sinclair: We had a representation from an international legal expert in our last committee hearing, whose name was Professor Barelli who said that the impact of the adoption of the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples by Canada had the effect of Canada committing to a minimum standard of human rights with regard to Indigenous people as expressed by the declaration. Do you agree?

Mr. Newman: I don't think I would agree that through an international law, by that step alone, Canada is committed to that minimum standard. I think Canada is certainly committed to minimum standards through its other treaty instruments. At a policy level, it's committed to the minimum standards expressed in the declaration and to seeking to further the objectives of the declaration.

I looked over his testimony. I should have looked more closely at what exactly he said. The way that you phrased it, I'm not sure I would agree precisely with that.

Senator Sinclair: You wouldn't agree with his statement that it held Canada to a minimum standard of human rights?

Le sénateur Sinclair : Je pourrais vous écouter pendant des heures, monsieur, et je le pourrais probablement, mais je ne suis pas sûr que d'autres membres du comité seraient encore parmi nous.

Permettez-moi alors de vous demander de répondre à la prochaine question de façon générale. Lorsque le Canada a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones sans réserve, bien sûr, sous réserve de la Constitution du Canada, quel en a été l'effet, selon vous?

M. Newman : Le Canada a donné son appui à deux reprises après avoir voté contre initialement, mais la deuxième fois, c'était sans réserve, et bien qu'il y avait un ensemble complexe de nuances, je pense que cela indique que le Canada s'engage, sur le plan politique, à chercher à mettre en œuvre les objectifs de la déclaration au Canada. Cela retire l'effet de son vote contre la déclaration au moment de son adoption à l'Assemblée générale. Certaines déclarations contribuent, au fil du temps, à la création du droit international coutumier. Le fait que le Canada soit revenu sur sa position et qu'il appuie maintenant la déclaration, c'est révélateur. Il est révélateur que les autres États qui ont voté contre aient fait de même.

Le Canada n'est pas immédiatement lié à des obligations légales, mais cela dit que le Canada ne s'oppose pas aux obligations légales qui pourraient découler de la déclaration au fil du temps. Il s'engage fermement, à mon avis, à l'égard des objectifs de la déclaration.

Le sénateur Sinclair : Lors de notre dernière séance du comité, nous avons entendu un expert en droit international, M. Barelli, qui a dit que l'impact de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones par le Canada a fait en sorte que le Canada s'est engagé à respecter les normes minimales en matière de droits de la personne des peuples autochtones, comme le prévoit la déclaration. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation?

M. Newman : Je ne crois pas que je suis d'accord avec l'affirmation selon laquelle le Canada s'est engagé à respecter cette norme minimale par le simple fait d'adhérer à une loi internationale. Je crois que le Canada s'est certainement engagé à respecter des normes minimales par l'entremise de ses autres instruments relatifs aux traités. Sur le plan des politiques, il s'est engagé à respecter les normes minimales énoncées dans la déclaration et à promouvoir les objectifs de la déclaration.

J'ai examiné son témoignage. J'aurais dû prêter davantage attention à ses paroles. Je ne suis pas sûr d'être tout à fait d'accord avec ses paroles de la façon dont vous les avez formulées.

Le sénateur Sinclair : N'êtes-vous pas d'accord avec son affirmation selon laquelle cette loi oblige le Canada à respecter une norme minimale en matière de droits de la personne?

Mr. Newman: I think that Canada endorsing the declaration doesn't have that legal effect on its own. But I think Canada has committed to human rights standards, both legally through treaties, and, at a policy level through its endorsement of the declaration, Canada has committed. It's committed to any customary international law standards expressed in the declaration, and there are articles of it that would represent customary international law. Canada could have made an argument before that it was a persistent objector to those standards by the fact that it voted against and it would have now removed any claim of that sort. There might be some sense in which there has been a shift in the commitment of Canada that would be legally bearing, but, normally, simply endorsing a declaration doesn't commit a state to precise legal obligations in itself subject to, as I say, over time the declaration may lead to obligations.

Senator Sinclair: Given your comment earlier that there hasn't been much of a discussion within the legal community about the impact of the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, I'm curious as to how you might explain the numerous legal decisions in cases in which the UN declaration has been referenced. We have counted the number of cases, and we are approaching 200 now, I think, in which the issue has been raised. Perhaps you can give me an idea of how the legal community feels. You think it seems to be ignoring or not aware of the declaration, while it's such a topic in litigation.

Mr. Newman: I think the question I answered was with respect to whether there was awareness within the legal community of this bill or potential statute.

Senator Sinclair: Article 3 and Article 4, though, and the impact of the implementation of Article 3 and Article 4.

Mr. Newman: That's what I'm talking more about, the phrasing of the statute, more so than the declaration itself.

Senator Sinclair: Okay.

Mr. Newman: I think that the legal community should be more aware of the declaration than it is. There are parts of the legal community that clearly are engaged with the declaration and are advocating it in various courtrooms. I think it's incumbent on all of the legal community to become more aware of the declaration. I hope some of the recommendations that your commission made will further some of that awareness over time in terms of all lawyers being aware of the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples and other Indigenous rights issues, more so than they have been in the past.

M. Newman : Je ne crois pas que le seul fait que le Canada appuie cette déclaration entraîne cet effet juridique. Toutefois, je pense que le Canada s'est engagé à respecter les normes en matière de droits de la personne, tant sur le plan juridique, en signant des traités, que sur le plan des politiques, en appuyant la déclaration. En effet, il s'est engagé à respecter toutes les normes du droit international coutumier exprimées dans la déclaration, et certains articles de la déclaration font partie du droit international coutumier. Auparavant, le Canada aurait pu faire valoir qu'il s'opposait constamment à ces normes en votant contre elles et qu'il a maintenant retiré toutes les allégations de ce type. D'une certaine façon, il pourrait avoir eu un changement dans l'engagement du Canada qui aurait une incidence juridique, mais habituellement, le simple fait d'appuyer une déclaration n'engage pas un État à respecter des obligations juridiques précises en soi, mais comme je l'ai dit, avec le temps, la déclaration pourrait entraîner des obligations.

Le sénateur Sinclair : Étant donné les commentaires que vous avez formulés plus tôt sur le fait qu'on n'a pas beaucoup discuté, au sein de la communauté juridique, de l'impact de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, j'aimerais savoir comment vous expliquez les nombreuses décisions juridiques rendues dans des affaires dans lesquelles il a été question de cette déclaration. Nous avons compté le nombre d'affaires, et je pense que nous approchons maintenant 200 affaires où la question a été soulevée. Vous pourriez peut-être me donner une idée de ce que pensent les membres de la communauté juridique. Selon vous, ils semblent ignorer l'existence de la déclaration ou ils n'en tiennent pas compte, même si elle est souvent invoquée dans le traitement des litiges.

M. Newman : Je crois que la question à laquelle j'ai répondu était de savoir si la communauté juridique est au courant de l'existence de ce projet de loi ou de cette loi potentielle.

Le sénateur Sinclair : L'article 3 et l'article 4, toutefois, et l'impact de la mise en œuvre de ces articles.

M. Newman : C'est ce dont je parle, c'est-à-dire que je parle davantage du libellé de la loi que de la déclaration elle-même.

Le sénateur Sinclair : D'accord.

M. Newman : Je crois que les membres de la communauté juridique devraient mieux connaître la déclaration. Certains membres de la communauté juridique s'intéressent visiblement davantage à la déclaration et l'invoquent dans diverses salles d'audience. Je crois qu'il incombe à tous les membres de la communauté de mieux connaître cette déclaration. Avec le temps, j'espère que certaines des recommandations formulées par votre commission contribueront à mieux faire connaître la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à tous les avocats, ainsi que d'autres questions relatives aux peuples autochtones.

I have a concern that the legal community is not aware of the precise way in which this bill may have effects in the immediate future.

Senator Sinclair: Thank you.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you. My question for you today is about a statement that Mauro Barelli made, and I know you quoted him, but he had another interesting piece. He said:

. . . I would like to mention that with the 2014 *Tsilhqot'in* decision, the Supreme Court of Canada has already moved, without expressly mentioning FPIC, towards a stronger, consent-oriented interpretation of the duty to consult, which is essentially in line with the UNDRIP model of FPIC. Indeed, as part of its 10 principles respecting its relationship with Indigenous peoples, the Government of Canada has acknowledged the need to “build on and go beyond the duty to consult.”

What I believe Mr. Barelli was saying is we are already there. Our Supreme Court in its decisions on the duty to consult and accommodate has already almost gotten to FPIC, and adopting FPIC would not be a big stretch for us now at this moment in time in Canada. I wonder what your opinion is.

Mr. Newman: I agree there has been a move towards consent in some of the decisions of the Supreme Court of Canada, notably in the *Tsilhqot'in* decision. The *Tsilhqot'in* decision applied consent in a fairly specific context where there is legally established Aboriginal title. Then they say there is a requirement of consent for somebody else to use that land. It is not all that surprising. That's a normal consequence of ownership of land.

They also say that in certain circumstances where there is a very high-level duty to consult, it may come to approach something akin to a requirement of consent. That is one possible read of international law on free, prior and informed consent and when it applies. Mauro Barelli has argued for that interpretation of international law, that there is a bit of a sliding scale or a spectrum that is in some ways quite analogous to the Canadian duty to consult doctrine. I have argued that as well.

James Anaya, a leading international law scholar on Indigenous rights, who is the Special Rapporteur, had argued that in an early statement of the Special Rapporteur after the adoption

Ce qui me préoccupe, c'est que la communauté juridique ne connaît peut-être pas les effets précis que ce projet de loi pourrait avoir dans un avenir rapproché.

Le sénateur Sinclair : Merci.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci. Ma question concerne une déclaration faite par M. Mauro Barelli. Je sais que vous avez déjà cité ses paroles, mais il a fait une autre déclaration intéressante.

[...] j'aimerais mentionner que, dans l'arrêt *Tsilhqot'in* de 2014, la Cour suprême du Canada a déjà adopté, sans mentionner expressément le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, une interprétation ferme axée sur le consentement concernant l'obligation de consultation, ce qui correspond essentiellement au modèle du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause de la DNUDPA. En effet, dans le cadre de ses 10 principes régissant sa relation avec les peuples autochtones, le gouvernement du Canada a reconnu la nécessité de s'engager envers une nouvelle relation, « sans toutefois s'y limiter, sur le devoir juridique de consultation ».

Je crois que M. Barelli dit que nous le faisons déjà. Notre Cour suprême, dans ses décisions liées à l'obligation de consulter et d'accommoder, est déjà presque parvenue au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Il s'ensuit que l'adoption d'une exigence liée à ce consentement ne représenterait pas un grand défi à l'heure actuelle pour le Canada. J'aimerais connaître votre avis sur la question.

M. Newman : Je conviens que la Cour suprême du Canada a commencé à tenir compte du consentement dans certaines de ses décisions, notamment dans l'affaire *Tsilhqot'in*. Cette décision a appliqué le consentement dans un contexte précis où il y avait un titre ancestral établi par la loi. On a déterminé que toute autre personne qui souhaite utiliser ces terres doit obtenir le consentement. Ce n'est pas si surprenant. C'est une conséquence normale de la possession d'une terre.

On dit également que lorsque certaines circonstances exigent une obligation de consulter de haut niveau, il pourrait s'agir d'une exigence semblable à l'obligation d'obtenir le consentement. C'est une interprétation possible du droit international relativement au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause et des situations dans lesquelles cette exigence s'applique. M. Barelli a fait valoir cette interprétation du droit international, c'est-à-dire qu'il existe une sorte d'échelle mobile ou de spectre qui ressemble beaucoup, d'une certaine façon, à la doctrine canadienne sur l'obligation de consulter. J'ai fait valoir le même point.

M. James Anaya, éminent spécialiste en droit international sur les droits des Autochtones et rapporteur spécial, a fait valoir ce point dans une première déclaration du rapporteur spécial après

of the declaration; I believe it was his 2009 report. One read is that consent applies as a requirement in certain very specific circumstances.

There are arguments that consent applies much more broadly as a requirement. If that's the read, Canada is not there, Barelli's argument is not there either, but the argument of others is similar.

The adoption of this bill leaves it open to discussion on which version we're going to see things develop. It may be that Parliament is quite ready to throw that to the courts and see what happens. It may be that something like Barelli's argument is the one that shapes what FPIC looks like. That is by no means a certainty.

Senator Dalphond: Did you refer to the French version of the bill in your analysis?

Mr. Newman: I have in the past. I didn't in preparation for today. In my submission to the House committee, I made the point that I think that there are some inconsistencies here in terms of the English and French terms used as compared to those that correspond in other —

Senator Dalphond: The answer is you didn't really look at that as you prepared for this morning? You referred to section 3 of the bill as having determined the impact on the laws of Canada. You say the words in application with Canadian law is a kind of dubious concept that will be very encompassing. You will see that in the French you don't really find the corresponding expression. I want to point that out to you.

Where do you find in this bill any overriding principle that this bill will override any other federal legislation? We have that concept with the Human Rights Code. For example, the Quebec Charter of Human Rights and Freedoms will override all provincial laws. Where do you find here any statement that says this bill will override any federal law? Where does it refer to a bill or to Parliament? My reading is that it refers to undertakings by the government, period. It says nothing about federal laws. Where do you find the danger that federal laws will be reversed or overtaken by this piece of legislation?

Mr. Newman: Thank you for these questions. I agree with you that there is an inconsistency between the English and French versions of section 3. That was one of the inconsistencies I was pointing towards at the House committee when I made that point, and I think that's concerning. The use in the French version of the terminology:

l'adoption de la déclaration. Je crois que c'était dans son rapport de 2009. Une interprétation possible est que le consentement est exigé dans certaines circonstances très précises.

D'autres arguments font valoir que le consentement est exigé à une échelle beaucoup plus vaste. Si c'est l'interprétation utilisée, le Canada n'est pas conforme, l'argument de M. Barelli n'est pas conforme, mais l'argument formulé par d'autres est semblable.

L'adoption de ce projet de loi offre la latitude voulue pour décider quelle interprétation sera appliquée. Il se peut que le Parlement soit tout à fait prêt à renvoyer la question devant les tribunaux et à attendre de voir ce qui arrivera. Il se peut que l'argument de M. Barelli soit celui qui façonne le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Toutefois, ce n'est absolument pas certain.

Le sénateur Dalphond : Dans votre analyse, avez-vous fait référence à la version française?

M. Newman : Je l'ai déjà fait auparavant. Je ne l'ai pas fait lorsque je me suis préparé pour la réunion d'aujourd'hui. Dans le mémoire que j'ai présenté au comité de la Chambre, j'ai fait valoir que selon moi, il y a des différences entre les mots anglais et français utilisés dans ce cas-ci comparativement aux mots correspondants dans d'autres...

Le sénateur Dalphond : Votre réponse est que vous n'avez pas vraiment examiné cela en vous préparant pour la réunion de ce matin? Vous avez dit que l'article 3 du projet de loi avait déterminé l'impact sur les lois du Canada. Vous avez dit que les mots utilisés, appliqués au droit canadien, représentaient un concept douteux qui aura une vaste portée. Vous constaterez qu'on ne trouve pas vraiment l'expression correspondante dans la version française. Je tenais à vous le préciser.

Dans quelle partie de ce projet de loi voyez-vous un principe prépondérant qui permettra au projet de loi d'avoir préséance sur toute autre loi fédérale? Cette notion s'applique déjà au Code des droits de la personne. Par exemple, la Charte québécoise des droits et libertés de la personne a préséance sur toutes les lois provinciales. Où voyez-vous une indication que ce projet de loi aura préséance sur toute autre loi fédérale? Où parle-t-on d'un projet de loi ou du Parlement? Selon mon interprétation, cela concerne seulement les engagements pris par le gouvernement, et c'est tout. On ne dit rien au sujet des lois fédérales. Où voyez-vous une indication selon laquelle des lois fédérales risquent d'être infirmées ou supplantées par ce projet de loi?

M. Newman : Je vous remercie de vos questions. Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il y a une différence entre la version anglaise et la version française de l'article 3. C'est l'une des différences que j'ai mentionnées au comité de la Chambre lorsque j'ai fait valoir ce point, et je crois que c'est préoccupant. On a utilisé, dans la version française, le libellé suivant:

[Translation]

3 The United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples . . . is hereby affirmed as a universal international human rights instrument with application in Canadian law.

[English]

I'm not sure if that means the same thing that it's an instrument with applications in Canadian law. There may be nuances that are different. I had hoped that the federal government, with all of its resources, and with the support of —

Senator Dalphond: My question is simple: Where do you find any overriding principles in that bill that says that it overrides any federal law?

Mr. Newman: With respect, I thought you asked two questions. I was answering the first.

In terms of whether it overrides Canadian laws, I'm not certain it does and I'm not certain it doesn't. The phrasing —

Senator Dalphond: Where do you find that, sir? I'm a judge. I really like to find the answers in the bill. Where do you find that?

The Chair: Senator Dalphond —

Senator Dalphond: Where does it say that it overrides Canadian federal law?

Mr. Newman: The phrasing that it has application in Canadian law, with respect, in being an unprecedented term in a statute is open to that as one possible reading of it. The rights, within this instrument, are given application in Canadian law, and as a later adopted statute, that's taken as overriding other Canadian laws.

I don't think that's the only interpretation. It's obviously the one that Professor Borrows seemed to give to it. I don't agree with that interpretation. It's one within a range of possibilities that a court could end up giving to this bill and to this as a statute.

It's significant that section 3 was not in prior versions of this same bill. It's something that has been added in. In terms of the drafting history, a court may attempt to give meaning to section 3 and may then attempt to read it in a way that does override Canadian law.

[Français]

3 La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones [...] constitue un instrument universel garantissant les droits internationaux de la personne et trouve application au Canada.

[Traduction]

Je ne suis pas sûr que cela signifie la même chose, c'est-à-dire que c'est un instrument qui a des applications dans le droit canadien. Il y a peut-être des nuances différentes. J'espérais que le gouvernement fédéral, avec toutes ses ressources et avec le soutien de...

Le sénateur Dalphond : Ma question est simple : où, dans ce projet de loi, voyez-vous des principes qui donnent au projet de loi préséance sur toute autre loi fédérale?

M. Newman : En toute déférence, je croyais que vous aviez posé deux questions. Je répondais donc à la première.

Je ne suis pas certain qu'il a préséance sur les lois canadiennes, mais je ne suis pas certain qu'il n'a pas préséance sur ces lois. Le libellé...

Le sénateur Dalphond : Où voyez-vous cela, monsieur? Je suis juge. J'aime beaucoup trouver les réponses dans le projet de loi. Où avez-vous trouvé cela?

La présidente : Sénateur Dalphond...

Le sénateur Dalphond : Où est-il indiqué que le projet de loi a préséance sur les lois fédérales canadiennes?

M. Newman : En toute déférence, le libellé en anglais, selon lequel la déclaration trouve application dans le droit canadien — un libellé qui n'a jamais été utilisé dans une loi auparavant —, permet d'arriver à cette interprétation parmi d'autres. Les droits prévus dans cet instrument trouvent application dans le droit canadien, et lorsque cette loi sera adoptée, cela pourrait signifier qu'elle a préséance sur les autres lois canadiennes.

Je ne crois pas que c'est la seule interprétation possible. C'est visiblement l'interprétation que semble avoir choisie M. Borrows. Je ne suis pas d'accord avec cette interprétation, mais c'est l'une des interprétations possibles qu'un tribunal pourrait donner, au bout du compte, à ce projet de loi et à la loi qui en découle.

Il est important de noter que l'article 3 ne se trouvait pas dans les versions précédentes du même projet de loi. Il a été ajouté plus tard. En ce qui concerne la rédaction, un tribunal pourrait tenter de déterminer la signification de l'article 3 et pourrait ensuite tenter de l'interpréter d'une façon qui lui donne préséance sur les autres lois canadiennes.

I don't know if that is the interpretation that would result and it's not the one that I would adopt in reading it. I think it's one of those within the range of interpretations that could credibly be given to it.

Senator Coyle: Professor Newman, thank you very much for your input today and your assertion that Bill C-262 is an important bill. You have mentioned that in order for this bill to achieve its very important intention by government and Indigenous peoples who have been fighting for this for decades, and by their Canadian neighbours who are very much on side with them, it needs to be amended.

That is of tremendous concern, of course, to many people. I'm concerned about it being able to keep its meaning, intention and teeth. We want this bill to have some real meaning and strength. That's why we're creating a bill as opposed to just leaving it with the UN declaration.

Here we are at the eleventh hour. This Parliament is close to being over, as we know. There are less than three weeks left for the House to sit. Many Canadians are telling us they want this bill passed.

If this bill is passed as is, and there is a chance that will happen, are there measures that you believe could be taken after the passage of the bill that could resolve some of the issues you have raised today?

Mr. Newman: The bill would have the status of a statute. It's always possible to amend a statute later or to add other statutes that bear on that statute. It would be possible to pass the bill not knowing what all of the effects might be but with a plan to go about amending it later on. I'm not sure that's the most desirable way of going about it but I also take your point about the situation in which things are. In my opening statement, I emphasized that I don't envy the situation that the Senate is in, having to deal with this at this very late stage.

This is a bill of much significance and one that really bears on every area of Canadian law, and rightfully so in terms of there are Indigenous issues to be considered in every area of Canadian law. That's the one that leaps to mind when you ask if there is any possibility of doing some things later. You could pass a statute with the thought that it has difficulties in it with a plan of passing further statutes later on.

There may be undesirable features simply because who knows what comes in the bill later on. Would it be better to get it right in the first place in a way that everybody can live with to start with?

Je ne sais pas si c'est l'interprétation qui serait retenue et ce n'est pas celle que je choiserais. Toutefois, je crois que c'est l'une des interprétations, parmi les interprétations possibles, qu'on pourrait réellement lui donner.

La sénatrice Coyle : Monsieur Newman, je vous remercie d'avoir offert votre contribution aujourd'hui et d'avoir affirmé que le projet de loi C-262 est important. Vous avez mentionné que pour permettre à ce projet de loi d'atteindre l'objectif très important qu'il est censé atteindre, et qui a l'appui du gouvernement et pour lequel les peuples autochtones se battent depuis des décennies, avec le soutien de leurs voisins canadiens, il fallait l'amender.

Évidemment, cela préoccupe grandement de nombreuses personnes. Je crains qu'on affaiblisse son sens, son intention et son efficacité. Nous voulons que ce projet de loi ait une force et un sens concrets. C'est la raison pour laquelle nous créons un projet de loi plutôt que de compter seulement sur la déclaration des Nations Unies.

C'est maintenant notre dernière chance, car comme nous le savons, la présente législature tire à sa fin. En effet, la Chambre cessera ses activités dans moins de trois semaines. De nombreux Canadiens nous disent qu'ils veulent que ce projet de loi soit adopté.

Si le projet de loi est adopté dans sa forme actuelle — et il se peut que cela se produise —, croyez-vous que des mesures pourraient être prises après son adoption pour résoudre certains des problèmes que vous avez mentionnés aujourd'hui?

M. Newman : Le projet de loi deviendrait loi. Il est toujours possible de modifier une loi plus tard ou d'adopter d'autres lois qui ont une incidence sur cette loi. Il serait possible d'adopter le projet de loi sans connaître tous ses effets potentiels, tout en prévoyant de le modifier plus tard. Je ne suis pas sûr que c'est la meilleure façon de procéder, mais je comprends également la situation que vous avez décrite. D'ailleurs, dans ma déclaration, j'ai insisté sur le fait que je n'envie pas la situation dans laquelle se trouve le Sénat, qui doit régler cette question si près de la fin des travaux.

C'est un projet de loi très important qui a une incidence sur tous les domaines du droit canadien et c'est justifié, car des questions relatives aux Autochtones doivent être réglées dans tous les domaines du droit canadien. C'est ce qui vient à l'esprit lorsque vous demandez s'il sera possible de faire quelque chose plus tard. Vous pourriez adopter cette loi en sachant qu'elle contient des éléments problématiques, mais en prévoyant d'adopter d'autres lois plus tard.

Il pourrait y avoir des éléments indésirables simplement parce que personne ne sait ce qui peut se produire avec le projet de loi plus tard. Serait-il préférable de faire les choses correctement dès le départ et de façon à ce que tout le monde y trouve son compte?

Senator Coyle: Thank you.

The Chair: We are close to the end of our time. Perhaps we could continue with at least three shorter questions. Then we'll move to the second panel.

Senator Lovelace Nicholas: Since we're short of time, Madam Chair, I think I'll give up my time to Senator Christmas.

Senator Christmas: Thank you. Professor Newman, thank you for being here.

If Canada did not pass this bill, will Canada fall further behind in the domestic implementation of international human rights for Indigenous peoples? In other words, will Canada suffer an international black eye if it doesn't pass this bill?

Mr. Newman: I think what ultimately matters is to work on all of the different issues on Indigenous rights. This bill is simply an invitation in some ways to taking a lot of further steps. Whether this bill is in place, I hope various further steps will continue.

Professor Borrows, in his testimony, talked about the potential of the bill to contribute on economic issues for Indigenous peoples. Whether this bill is in place or not, there is important work to do in removing barriers to economic development that have been put in place and held back Indigenous communities. What will matter is taking those steps in that realm and in every other realm that this bill would touch.

I can't speak to the immediate effects if this bill goes through. It's an unusual bill amongst those in the world. That's not a pejorative term. I'm just saying not a lot of states have done this.

Canada can keep moving forward on Indigenous rights, whether it does or does not pass this bill.

Senator Christmas: Given the events yesterday of the release of the Final Report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls, it's pretty clear in Canada we have serious human rights violations of Indigenous people in this country. If we don't pass this bill, is Canada falling further behind? Are we not taking the necessary available steps to try to find a remedy for those violations of international human rights of Indigenous peoples?

Mr. Newman: I think that it's vital in every way that Canada keep working to advance Indigenous rights. I don't think that means that Canada has to pass every bill that comes along on an Indigenous issue whether or not the bill has flaws. I don't want to overstate the flaws or understate the challenges either. I think it's very important that Canada keep working on a range of

La sénatrice Coyle : Merci.

La présidente : Notre temps est presque écoulé. Nous avons peut-être le temps d'entendre au moins trois brèves questions. Ensuite, nous accueillerons le deuxième groupe de témoins.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Puisque notre temps est limité, madame la présidente, je pense que je vais céder mon temps au sénateur Christmas.

Le sénateur Christmas : Merci. Monsieur Newman, je vous remercie d'être des nôtres aujourd'hui.

Si le Canada n'adopte pas ce projet de loi, le pays prendra-t-il encore du retard dans la mise en œuvre, à l'échelle nationale, des droits internationaux de la personne pour les peuples autochtones? Autrement dit, la réputation du Canada sur la scène internationale en prendra-t-elle un coup s'il n'adopte pas ce projet de loi?

M. Newman : En fin de compte, il importe de s'attaquer à tous les problèmes des droits des Autochtones. D'une certaine manière, le projet de loi invite simplement à prendre beaucoup d'autres mesures, et j'espère qu'on le fera, qu'il soit adopté ou non.

Le témoin Borrows a parlé de la possibilité, pour le projet de loi, de contribuer au règlement des problèmes économiques des peuples autochtones. Qu'on l'adopte ou non, il reste à éliminer beaucoup d'obstacles au développement économique des communautés autochtones. Il importera d'intervenir dans ce domaine et dans les autres auxquels le projet de loi touchera.

Je ne peux pas parler de ses effets immédiats, s'il est adopté. Il se distingue des lois habituellement adoptées dans le monde, et je ne le dis pas en mauvaise part. Je dis seulement que peu d'États en ont adopté de semblables.

Le Canada peut continuer d'avancer en matière de droits autochtones, qu'il adopte ou non ce projet de loi.

Le sénateur Christmas : Vu les événements qui, hier, ont coïncidé avec la publication du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, il est assez évident que, au Canada, il se commet de graves violations des droits internationaux de la personne contre les peuples autochtones. Si nous n'adoptons pas ce projet de loi, le Canada se retrouve-t-il encore plus à la traîne? Ne prenons-nous pas les mesures nécessaires pour essayer de remédier à ces violations?

M. Newman : Il est essentiel que, par tous les moyens, le Canada continue de faire progresser les droits autochtones. Ça ne signifie pas qu'il doit adopter tous les projets de loi qui touchent une question autochtone sans égard à leurs déficiences. Sans exagérer les déficiences et minimiser les enjeux, il importe beaucoup que le Canada continue de travailler à une gamme de

measures to improve our situation on Indigenous rights. There are other statutes that might be more ready to go and some that might not be. Maybe this one is ready to move forward; maybe it is not. That's a judgment the Senate will need to make.

However, I don't think that a decision not to pass one particular bill because it has issues with it is a rejection of Indigenous rights or puts Canada behind on Indigenous rights. Canada needs to keep working on Indigenous rights in many different ways and can continue to do that whether this bill in this form passes.

Just to reiterate, I urge amending this bill so it can move forward and achieve its objectives without creating the unexpected consequences. Thinking generally of whatever happens to this bill, I think Canada can keep working on Indigenous rights.

Senator Christmas: I respectfully disagree with you. I think this bill is vital for the implementation of international human rights for Indigenous people.

Senator Patterson: Professor Newman, Bill C-262 seeks to incorporate an international human rights declaration into Canadian law. The words are "with application in Canadian law" in clause 3.

Professor Borrows spoke in the committee of the bill having the effect of setting aside 150 years of litigation. Lawyer Paul Joffe said that after Bill C-262 is passed our laws will have to be interpreted through a framework of international law.

Would you say these opinions suggest that we will be going to a situation, if the bill is passed, where everyone — governments, Indigenous organizations, development proponents — will need to understand and practise international law going forward?

Mr. Newman: I think there would be real value in legal practitioners generally being more aware of international law than they are and being ready to engage in international law arguments when pertinent. That may well be referred out to specialists — just as every lawyer should know about tax law as it interacts with other areas of law but not every lawyer will be a tax specialist. Would the bill have the effect of making every area of Canadian law subject to a layer of international law or an incorporated instrument? I think that depends on the reading of clause 3 that's ultimately given by the courts. If clause 3 goes forward in an unamended form, I think there is a wide range of possibilities there. The possibility you are outlining is one of those that's a credible possibility.

Clause 4 and the subsequent sections wouldn't be exactly drawing on international law but could generate a different type of litigation, I think, that references international law to some

mesures pour améliorer notre situation en matière de droits autochtones. On pourrait être mieux préparé à adopter d'autres lois et moins préparé pour d'autres. Ce projet de loi est-il prêt à être adopté? Au Sénat d'en décider.

Je ne crois pas que la décision de ne pas adopter le projet de loi, en raison des problèmes qu'il pose, est un rejet des droits autochtones ou qu'elle place le Canada à la traîne en matière de droits autochtones. Notre pays doit continuer de s'occuper des droits autochtones de nombreuses façons différentes et il peut continuer de le faire, qu'il adopte ou non ce projet de loi, dans sa forme actuelle.

Je le répète simplement : je recommande vivement la modification du projet de loi, pour l'améliorer et lui faire atteindre ses objectifs, en évitant les conséquences inattendues. Peu importe le sort qu'on lui réserve, je pense que le Canada peut continuer à s'occuper des droits autochtones.

Le sénateur Christmas : Sans vouloir vous offenser, je ne suis pas d'accord. Ce projet de loi est essentiel à la mise en œuvre des droits internationaux de la personne pour les peuples autochtones.

Le sénateur Patterson : Monsieur Newman, le projet de loi C-262 cherche à intégrer une déclaration des droits internationaux de la personne dans le droit canadien, par l'expression, dans l'article 3, « et trouve application au Canada ».

M. Borrows nous a dit que le projet de loi avait pour effet d'effacer 150 années de litiges. L'avocat Paul Joffe a dit que le projet de loi, après son adoption, obligera à interpréter nos lois à travers le prisme du droit international.

D'après vous, ces opinions annoncent-elles l'obligation, après l'adoption du projet de loi, pour tous — gouvernements, organisations autochtones, promoteurs de développement — de désormais comprendre et pratiquer le droit international?

M. Newman : Les juristes, en général, gagneraient vraiment beaucoup à mieux connaître le droit international et à se préparer à en discuter, quand ce sera utile. On peut très bien le laisser à des spécialistes — tout comme chaque avocat doit connaître les interactions du droit fiscal avec d'autres domaines du droit, il n'est pas obligé d'être fiscaliste. Le projet de loi assujettirait-il chaque domaine du droit canadien à une couche de droit international ou à un texte réglementaire incorporé? Tout dépend de la lecture que feront finalement les tribunaux de l'article 3. Un article 3 non modifié ouvre toute une gamme de possibilités. Celle que vous soulevez fait partie de celles qui sont crédibles.

L'article 4 et les articles ultérieurs ne se fonderaient pas exactement sur le droit international, mais, d'après moi, ils entraîneraient un type différent de litige, qui renvoie dans une

extent. There will be consequences for how much international law is used in Canadian courtrooms that could result from this bill, but it depends on what interpretation the courts were ultimately to give it if it's adopted.

Senator Patterson: Thank you.

The Chair: Thank you for your presentation, Professor Newman. I would like to thank you on behalf of all the members of the committee.

We have to deal with a motion to distribute the letter from John Major in English only.

Senator Patterson: Agreed.

Senator Sinclair: I haven't finished looking at it. Can we deal with it after the break?

The Chair: Yes.

We are continuing our work on the study of Bill C-262. We are pleased to welcome via videoconference Grand Chief Edward John, Political Executive Member, First Nations Summit.

Grand Chief Edward John, Political Executive Member, First Nations Summit: Thank you very much and good morning from beautiful Vancouver. It's sunny as usual. I would like to thank you once again for this generous invitation to speak with respect to this particular bill on the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

With yesterday's release of the Final Report of National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls, Canada finds itself in its destiny to deal with its history with Indigenous peoples. To me, it is a very timely reminder of where we are, what needs to be done and what this country should be considering on the steps forward. I have seen over the countless years having been involved with officials in federal and provincial governments is what I call the colonial policy syndrome disorder — the symptoms being denial, discrimination and systemic discriminatory practices.

It's evident, and in some cases it's pretty acute for individuals. We have seen that over the course of this country's history.

One word from yesterday's report that has been on everyone's mind is "genocide." It's a loaded word and has many implications. The Prime Minister talked about a national action plan to implement the calls to justice by the inquiry. I think it's a constructive step.

certain mesure au droit international. Il y aura des conséquences sur la mesure dans laquelle le droit international servira devant les tribunaux canadiens, du fait de l'adoption du projet de loi, mais tout dépendra de son éventuelle interprétation par les tribunaux.

Le sénateur Patterson : Merci.

La présidente : Monsieur Newman, je vous remercie de votre exposé. Je vous remercie au nom de tous les membres de notre comité.

Nous devons nous occuper d'une motion pour la distribution, en anglais seulement, de la lettre de John Major.

Le sénateur Patterson : D'accord.

Le sénateur Sinclair : Je n'en ai pas terminé l'examen. Pouvons-nous remettre la question après la pause?

La présidente : Oui.

Nous poursuivons l'étude du projet de loi C-262. Nous sommes heureux d'accueillir, par vidéoconférence, le grand chef Edward John, qui est membre de l'exécutif politique du Sommet des Premières Nations.

Grand chef Edward John, membre de l'exécutif politique, Sommet des Premières Nations : Merci beaucoup. Je vous souhaite une bonne journée, depuis Vancouver la magnifique. Comme d'habitude, le soleil brille. Merci, encore une fois, de votre généreuse invitation à donner notre son de cloche sur ce projet de loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Avec la publication, hier, du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, le Canada accomplit son destin d'assumer son histoire avec les peuples autochtones. À mon avis, ce rappel de notre situation et des mesures à prendre et à envisager par notre pays arrive à point nommé. Au fil d'un nombre incalculable d'années, pendant lesquelles j'ai côtoyé des fonctionnaires fédéraux et provinciaux, j'ai observé les symptômes de ce que j'appelle le syndrome de la politique coloniale — déni, discrimination, y compris ses formes érigées en système.

C'est évident et, dans certains cas, ses manifestations sont assez aiguës chez certains individus. Je l'ai constaté tout au long de l'histoire de notre pays.

Un mot, tiré du rapport publié hier, a hanté les esprits : génocide. Un mot très lourd de sens. Le premier ministre a parlé d'un plan national d'action visant à mettre en œuvre les appels à la justice de l'enquête. C'est une idée constructive.

Prime Minister Trudeau, in his opening remarks to the Women Deliver conference, spoke to the word “genocide.” There was criticism yesterday morning in Ottawa that he didn’t use the word “genocide,” but he did. There are 8,000 delegates at this international conference, from 165 countries — including a number of state leaders and a significant number of ambassadors from various states to the UN in New York — sharing this particular message. This is now a global story that people from around the world understand in terms of a significant part of Canada’s Indigenous population being impacted by the historical policies, laws and practices of Canada towards Indigenous peoples.

As I said, Canada is now at a destiny point. Article 38 of the UN declaration reads:

States, in consultation and cooperation with indigenous peoples, shall take the appropriate measures, including legislative measures, to achieve the ends of this Declaration.

Bill C-262 is an example of that legislative measure to achieve the ends of this declaration by adopting the declaration as outlined in the bill.

Here is Canada’s destiny. I want to recap. In 2008, at the Human Rights Council in Geneva, when all the negotiations were completed after some 25 years in the trenches, Canada had been pretty constructive and supportive. However, at the last minute, under the new government in 2006, under Prime Minister Harper, Canada voted “no,” with only one other state at the Human Rights Council. It was a bit of an embarrassing moment for Canada to find itself in that place.

In 2007, at the UN General Assembly, Canada once again voted “no.” Canada has the dubious distinction of being the only country in the world that has twice voted “no” on this particular declaration.

In 2014, in the outcome document of the World Conference on Indigenous Peoples, Canada offered qualified support for the declaration. However, in paragraph 7 of the outcome document, Canada once again supported that there should be legislative measures to adopt the declaration.

In 2018 and 2019, we see the House has voted in support of the declaration — again with one particular party, the Conservatives, voting “no.” In the Senate, right now it’s a question mark. It would be ironic if senators vote to defeat this bill or act in a way, through procedure, to ensure this bill is not adopted in this Parliament. Would the Conservatives vote “no” again? I’m hoping we are able to convince all senators that it’s important to take a good look at this and see that, in the destiny I talk about, all political parties find themselves on the right side of this vote — not right politically but right in the sense of the moral destiny that we have — and that Canada would support this.

Le premier ministre Trudeau, dans sa déclaration préliminaire de la conférence Women Deliver a prononcé le mot génocide. Hier, à Ottawa, on l’a critiqué pour ne pas l’avoir proféré, mais il l’a prononcé. Cette conférence internationale rassemble 8 000 délégués de 165 pays — y compris un certain nombre de chefs d’État et un nombre important d’ambassadeurs de divers États à l’ONU, à New York. Ils ont reçu ce message particulier. L’histoire a maintenant fait le tour de la terre. Partout dans le monde, on comprend qu’une partie importante de la population autochtone du Canada est touchée par les politiques, les lois et les pratiques que notre pays a toujours réservées aux peuples autochtones.

Comme je l’ai dit, le Canada est à la croisée des chemins. L’article 38 de la déclaration des Nations Unies dit que :

Les États prennent, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones, les mesures appropriées, y compris législatives, pour atteindre les buts de la présente Déclaration.

Le projet de loi C-262 est un exemple de mesure législative visant à atteindre les buts de cette déclaration, comme l’expose brièvement le projet de loi.

Voici le destin du Canada. Revenons un peu en arrière. En 2008, au Conseil des droits de l’homme, à Genève, quand toutes les négociations ont abouti, après quelque 25 années d’une guerre de tranchées et la démonstration, par le Canada, d’une volonté assez constructive et assez coopérative, notre pays, à la dernière minute, sous le nouveau gouvernement Harper élu en 2006, était le seul, avec un autre État, à voter contre. Quelle position et quel moment embarrassants pour lui!

En 2007, à l’Assemblée générale des Nations Unies, le Canada a récidivé, ayant ainsi le triste honneur d’être le seul pays du monde à avoir voté deux fois contre cette déclaration.

En 2014, dans le document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, le Canada lui a accordé un appui conditionnel. Toutefois, dans le paragraphe 7 du document final, il a encore appuyé la recommandation de mesures législatives pour adopter la déclaration.

En 2018 et en 2019, la Chambre a voté son appui à la déclaration, mais, encore une fois, un parti, les conservateurs, a voté contre. Au Sénat, actuellement, le résultat est douteux. Il serait ironique que des sénateurs votent contre le projet de loi ou que par des astuces procédurières, ils en empêchent l’adoption par le Parlement. Les conservateurs voteraient-ils encore contre? J’espère que nous pourrions convaincre tous les sénateurs de l’importance de bien l’étudier et de veiller, dans le destin dont je parle, à rassembler tous les partis du bon côté, non pas politique, mais de notre destin moral, et que le Canada appuiera le projet de loi.

The declaration, as it is, provides for the recognition of collective and individual rights. It provides an important and balanced framework for reconciliation and redress. I use the word “balanced” because it is important. There is a tendency to veer off in one direction when the words “free, prior and informed consent” come up. The declaration contains some 20 provisions that speak to the concept. The notion of free, prior and informed consent is threaded throughout the declaration. It provides that balanced framework that I talk about for Indigenous peoples to be able to make decisions with respect to our futures, lands, territories and resources, and with respect to the right to self-determination that we see in Articles 3 and 4 of the UN declaration.

Article 43 speaks to the rights in the declaration be the minimum standards for the survival, dignity and well-being of the world’s Indigenous peoples — in Canada, the Indigenous peoples in this country.

Article 25 speaks to an important relationship that Indigenous peoples have had throughout our history. It’s about the distinctive spiritual relationship we have to our lands, and that we have responsibilities in this regard to future generations.

This has support, for sure. We know that internationally it has support from many different sources: the World Bank; United Nations Global Compact, which is an industry group based in New York; the International Finance Corporation with Standard 7.

The United Nations has a system-wide action plan to implement the declaration through the UN system. In British Columbia we have the Business Council of British Columbia. The former Attorney General for the Province of British Columbia provided an opinion to the Business Council of British Columbia suggesting that it’s right to support the declaration and that there should be no worry about concepts such as free, prior and informed consent.

The Law Society of British Columbia has set up a Truth and Reconciliation Advisory Committee to provide education to all lawyers, including through law schools and accreditation exams, in order for students graduating from law school to have a full understanding of the implications of international jurisprudence, as well as international customary law, to ensure we take advantage of the broadest network of human rights law that protects, advances and recognizes Indigenous peoples. More importantly, the relationship between Indigenous peoples and Canada in this case.

Those are my comments, Madam Chair. I want to express my sincere appreciation for providing me the opportunity to make these statements. If there are any questions, I will answer them the best I can.

The Chair: Thank you, Grand Chief John.

Telle quelle, la déclaration reconnaît des droits collectifs et des droits individuels. Elle dessine, en les équilibrant — un mot important —, les grandes lignes de la réconciliation et de la réparation. En effet, certains ont tendance à changer d’opinion quand ils entendent « consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause ». La déclaration renferme une vingtaine de dispositions visant cette notion, qui fait partie de son canevas. Elle prépare les peuples autochtones à se prononcer sur leur avenir, leurs terres, leurs territoires et leurs ressources, et sur leur droit à l’autodétermination, énoncé dans les articles 3 et 4 de la Déclaration des Nations Unies.

L’article 43 porte sur les droits reconnus, dans la déclaration, comme normes minimales nécessaires à la survie, à la dignité et au bien-être des peuples autochtones du monde — au Canada, ceux de ce pays.

L’article 25 porte sur les relations importantes que les peuples autochtones ont entretenues durant toute notre histoire. Il porte sur nos liens spirituels particuliers avec nos terres, nos territoires et nos responsabilités à cet égard pour les générations futures.

Cette déclaration bénéficie bien sûr d’appuis. Nous savons que, sur la scène internationale, ce sont notamment ceux de la Banque mondiale; du Pacte mondial des Nations Unies, groupe industriel basé à New York; de la Société financière internationale avec la norme 7.

Les Nations Unies ont un plan d’action systémique pour mettre en œuvre la déclaration dans son réseau. En Colombie-Britannique, l’ancien procureur général de la province a émis une opinion sur le Business Council of British Columbia, dans laquelle il laissait entendre que l’appui à la déclaration était louable et qu’on ne devait pas s’inquiéter des notions de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Le Barreau de la Colombie-Britannique a institué un comité consultatif de vérité et de réconciliation, pour former tous les avocats et tous les étudiants diplômés des écoles de droit, à la faveur aussi d’examen d’agrément, à toutes les conséquences de la jurisprudence internationale ainsi que du droit coutumier international, pour que nous profitions du réseau le plus étendu du droit international des droits de la personne qui protège, promeut et reconnaît les peuples autochtones et, qui plus est et en l’occurrence, la relation entre eux et le Canada.

J’ai terminé, madame la présidente. Je tiens à exprimer ma reconnaissance sincère pour votre invitation à formuler ces observations. Je répondrai du mieux que je peux à vos questions.

La présidente : Merci, grand chef John.

Senator Doyle: Thank you. I want to ask you a question, Grand Chief, about clause 4 of the bill, namely, that Canada has an obligation to take all measures necessary to ensure its laws are consistent with UNDRIP. The obligation of “taking all measures necessary” seems to be up for debate and unclear.

In your opinion, what does it mean to you? What is the meaning of the obligation and how far should the government go in taking all measures necessary to ensure that its laws are in conformity with UNDRIP? Do you have an opinion that you could share?

Mr. John: Yes. We are under way on that front on a very high level. It’s important that we have seen Canada shift its approach from voting no to the declaration to unqualified support for the declaration. It was a significant moment at the UN. In fact, the minister was given a standing ovation, which is quite unusual at the UN. Normally, it’s a very staid affair and not one where people clap and provide a standing ovation. It showed Canada was on this new pathway to reconciling with Indigenous peoples.

It’s really important to look at the — even the word “genocide” yesterday — but with the founding of the UN in 1944 and the Universal Declaration of Human Rights in 1948, we saw the beginning of a focus on international human rights. Canada was instrumental in developing that declaration in 1948.

We see the beginning of Canada changing its approach toward Indigenous peoples with amendments to the Indian Act of the day, which were highly racist and discriminatory, to bring it in line with the Universal Declaration of Human Rights.

We see a parallel with the universal Declaration on the Rights of Indigenous Peoples that we need to see laws becoming compliant with these international human rights standards. These are minimum standards internationally. Canada cannot pick and choose which standards it can apply or accept, which and what laws.

With the adoption of the universal declaration in 1948, the human rights trajectory, as it were, was global. The federal government amended its legislation to remove some of the most highly discriminatory provisions. We find ourselves in a parallel situation. I was saying the basic principle that ought to apply is that if these matters end up in the courts, for example — and I expect at some point they will — that the laws, politically and legally, should accept and comply with the minimum of standards and that the declaration standards would guide the interpretation of provisions of Canada’s Constitution and laws at one step.

Le sénateur Doyle : Je vous remercie et je tiens à vous poser une question sur l’article 4 du projet de loi, c’est-à-dire sur l’obligation du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que ses lois soient compatibles avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Cette obligation de prendre « toutes les mesures nécessaires » semble ambiguë et sujette à discussion.

D’après vous, que signifie-t-elle? Jusqu’où le gouvernement devrait-il aller dans les mesures nécessaires pour assurer la compatibilité des lois fédérales et de la déclaration des Nations Unies? Si vous avez une opinion, veuillez la faire connaître.

M. John : Oui. Nous nous y affairons à un très haut niveau. Selon nous, il est important d’avoir assisté à la volte-face du Canada, qui a fini par accorder son appui inconditionnel à la déclaration. C’a été un grand moment à l’ONU. Fait exceptionnel dans ce milieu guindé, peu habitué aux applaudissements et aux acclamations, le ministre a été ovationné. Ce moment a révélé que le Canada s’engageait dans la voie nouvelle de la réconciliation avec les peuples autochtones.

Il importe vraiment d’examiner... Même le mot « génocide », hier... Avec la fondation de l’ONU, en 1944, et la déclaration universelle des droits de l’homme, en 1948, nous avons assisté au début de la priorité accordée aux droits internationaux de la personne. Le Canada a contribué à l’élaboration de la déclaration de 1948.

Nous avons vu que le Canada avait commencé à modifier sa démarche à l’égard des peuples autochtones, à la faveur de modifications apportées à l’époque à la Loi sur les Indiens, qui était très raciste et très discriminatoire, pour l’harmoniser avec la Déclaration universelle des droits de l’homme.

Avec la Déclaration universelle sur les droits des peuples autochtones, nous voyons un parallèle : les lois doivent se conformer aux normes internationales des droits de la personne. Ces normes sont minimales. Le Canada ne peut pas choisir celles qu’il peut appliquer ou accepter et les lois dans lesquelles il peut les intégrer.

L’adoption de la déclaration de 1948 a donné une impulsion mondiale aux droits de la personne de l’époque. Le gouvernement fédéral a supprimé les dispositions les plus discriminatoires de ses lois. Nous nous sommes retrouvés sous une double influence. En effet, on affirmait que le principe fondamental qui devait s’appliquer était que si ces questions se retrouvaient devant les tribunaux, par exemple — et je m’attends, à un certain moment, qu’elles le soient — il fallait que les lois, sur le plan politique et juridique, acceptent les normes minimales et s’y conforment et que, à un moment donné, les normes de la déclaration orientent l’interprétation des dispositions de la Constitution canadienne et des lois canadiennes.

The second step, if there are — and already on that front, we have seen the Canadian Human Rights Tribunal take the declaration standards and apply them in a human rights tribunal hearing. This matter has also been addressed in the Federal Court.

This is a matter — all measures necessary to ensure that there is compliance — consistent with Article 19 of the declaration where Canada is looking at legislative or administrative measures, that you create a balance in provision by discussing this matter with Indigenous peoples to ensure that there is a balance created in how laws become compliant with the standards in the declaration.

As it is right now, we are discussing this matter with the provincial government in Victoria. We are talking about a provincial bill in addition to this federal bill, that there would be measures here in British Columbia to deal with it.

This is an ongoing matter. There is not a simple answer to all of this, but it establishes a principle with which we can all work.

Senator Doyle: Our notes indicate a number of countries have adopted the declaration over the last 10 years. As far as you are aware, have these countries incorporated the declaration into their laws? If so, what challenges have the other jurisdictions encountered? If they haven't incorporated it into their laws, why not?

Mr. John: It's a very important question to see that countries are taking measures. The declaration was adopted in 2007. Immediately following adoption, the state of Bolivia, under President Evo Morales, adopted the declaration in its entirety as a national law. We haven't seen that country fall apart by any stretch of the imagination.

A number of other states have taken provisions where the declaration has made it into a national law. When I was in Congo-Brazzaville in 2012, they had introduced and I think adopted legislation to deal with the issue of consultation and free, prior and informed consent in dealing with Indigenous peoples in western Africa. The New Zealand government I understand is moving forward.

I don't have the list that you are privy to. I'm aware, in my role as a member of the UN Permanent Forum on Indigenous Issues, many of the initiatives which have taken place implementing the UN declaration, there are commitments from the 2014 World Conference on Indigenous Peoples Outcome Document that there would be an international system or action plan through the UN General Assembly to implement the declaration. As well, commitments by state parties, the 192 countries, to develop national action plans to implement the declaration, including legislative and administrative measures such as we have.

Ensuite, le cas échéant, et, déjà à cet égard, nous avons vu le Tribunal canadien des droits de la personne appliquer les normes de la déclaration dans une de ses audiences sur les droits de la personne. La question s'est également posée à la Cour fédérale.

Cette question — toutes les mesures nécessaires d'harmonisation — est conforme à l'article 19 de la déclaration selon laquelle le Canada doit examiner les mesures législatives ou administratives visant à concilier les dispositions par discussion de la question avec les peuples autochtones, pour assurer le juste équilibre de la conformité des lois aux normes énoncées dans la déclaration.

Actuellement, nous discutons de cette question avec le gouvernement de la province, à Victoria. Nous discutons d'un projet de loi provincial en plus de ce projet de loi fédéral, pour que des mesures soient prises ici, en Colombie-Britannique, sur cette question.

La question est toujours à l'ordre du jour. On ne peut pas donner une réponse simple à tous ses volets, mais elle établit un principe valable pour tous.

Le sénateur Doyle : D'après nos notes, un certain nombre de pays a adopté la déclaration depuis 10 ans. À votre connaissance, ont-ils intégré la déclaration dans leurs lois? Dans l'affirmative, quelles difficultés ont-ils éprouvées? Sinon, pourquoi ne l'ont-ils pas fait?

M. John : La question de savoir si les pays prennent des mesures est très importante. La déclaration a été adoptée en 2007. Immédiatement après, la Bolivie sous la présidence d'Evo Morales, adoptait la déclaration dans son entièreté en guise de loi nationale. Ce pays ne s'est absolument pas effondré à la suite de cela.

Divers autres États ont enchâssé dans leurs lois nationales des dispositions de la déclaration. Quand je suis allé au Congo-Brazzaville, en 2012, ils avaient proposé et, je crois, adopté des dispositions législatives visant la question des consultations et du consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones de l'Afrique occidentale. D'après ce que j'ai compris, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande y travaille.

Je n'ai pas la liste à laquelle vous avez accès. En raison de mon rôle de membre de l'Instance permanente sur les questions autochtones, je sais que parmi les nombreuses initiatives qui ont été prises pour mettre en œuvre la déclaration des Nations Unies, des engagements découlant du document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de 2014 ont été pris concernant la mise en place d'un système ou d'un plan d'action international par l'intermédiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies pour mettre en œuvre la déclaration. Il y a également les engagements des États parties, les 192 pays, visant la conception de plans d'action nationaux de mise en œuvre de la

Yes, it is global. The human rights standards for Indigenous peoples have found their way into international instruments. The standards in sustainable development goal number 16 talk about the rule of law and the application of the rule of law. The rule of law, inasmuch as these matters are relating to customary international law on Indigenous peoples, have application here. It's important to recognize and understand that we are on the correct path. Canada is on the right path in moving forward to ensure that it takes steps, as it committed to in the declaration itself, Article 38, and in paragraphs 7 and 8 of the 2014 outcome document of the World Conference on Indigenous Peoples.

Canada is honouring the commitments that it made. I implore the Senate members to consider that as you consider what steps are necessary to ensure this particular bill is approved in this Parliament and given Royal Assent.

Senator Doyle: Thank you.

Senator McCallum: Thank you for your presentation, grand chief. I am on the Energy Committee, and in the submission on March 25, 2019, from the First Nations Summit, which includes the British Columbia Assembly of First Nations and the Union of British Columbia Indian Chiefs, they requested that the UN declaration, which was absent in earlier versions of the bill, is referenced in the preamble, though it is still not reflected in the act's substantive provisions.

Yesterday, I spoke on the impact assessment bill. I made an amendment to remove the United Nations declaration from the preamble into three sections of the act. We will probably vote on that this afternoon.

I want to let senators know that issue 2 in that letter was to align the purposes of the federal act with B.C.'s Bill 51 to support the implementation of the UN declaration. You wrote:

The BC Act expressly states that the purpose of the BC EAO includes supporting reconciliation with Indigenous peoples in British Columbia by: supporting the implementation of the UN Declaration; recognizing the inherent jurisdiction of Indigenous nations and their right to participate in decision making in matters that would affect their rights, through representatives chosen by themselves; collaborating with Indigenous nations in relation to reviewable projects, consistent with the UN Declaration, and acknowledging Indigenous peoples' rights recognized

déclaration, ce qui comprend des mesures législatives et administratives comme les nôtres.

En effet, c'est mondial. Les normes en matière de droits de la personne des peuples autochtones se retrouvent maintenant dans des instruments internationaux. Les normes de l'objectif de développement numéro 16 parlent de l'état de droit et de l'application de l'état de droit. Dans la mesure où ces questions relèvent du droit coutumier international visant les peuples autochtones, l'état de droit s'applique ici. Il est important de reconnaître et de comprendre que nous sommes sur la bonne voie. Le Canada est bien en voie de veiller à la prise de mesures comme il s'est engagé à le faire en vertu de l'article 38 de la déclaration elle-même, ainsi que des paragraphes 7 et 8 du document final publié à l'issue de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de 2014.

Le Canada respecte les engagements qu'il a pris. J'implore les sénateurs de tenir compte de cela au moment de déterminer les mesures nécessaires pour veiller à ce que ce projet de loi particulier soit approuvé par le Parlement et reçoive la sanction royale.

Le sénateur Doyle : Merci.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie de votre exposé, grand chef. Je suis membre du Comité de l'énergie, et dans le mémoire soumis le 25 mars 2019 par le Sommet des Premières Nations, qui englobe l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique et l'Union of British Columbia Indian Chiefs, on signalait que la déclaration des Nations Unies, qui était absente des versions antérieures du projet de loi, était maintenant mentionnée dans le préambule, mais ne se retrouvait toujours pas dans les dispositions de fonds du projet de loi.

Hier, j'ai parlé du projet de loi sur l'évaluation d'impact. J'ai proposé un amendement visant à retirer la mention de la déclaration des Nations Unies du préambule pour plutôt la mentionner dans trois articles de la loi. Nous allons probablement mettre cela aux voix cet après-midi.

Je veux que les sénateurs sachent que la question 2 du mémoire portait sur l'harmonisation de l'objet de la loi fédérale avec le projet de loi 51 de la Colombie-Britannique afin de faciliter la mise en œuvre de la déclaration des Nations Unies. Vous avez écrit :

La Loi de la C.-B. indique explicitement que le Bureau d'évaluation environnementale de la C.-B. (BEE) a notamment pour objet de favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones de la Colombie-Britannique en permettant la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies, en reconnaissant la compétence inhérente des Nations autochtones et leur droit de participer à la prise de décisions susceptibles de toucher leurs droits, par la voix de représentants qu'elles ont elles-mêmes désignés, en collaborant avec les nations autochtones au sujet de projets

and affirmed by section 35 of the *Constitution Act, 1982* in the course of assessments and decision making under this Act.

The BC Act also contains a number of important mechanisms to advance this overarching purpose, including recognizing and making space for Indigenous-led assessments.

Given that “one project, one assessment” is a practical reality, and that reconciliation requires reconciliation of respective jurisdictions, it only makes sense to align the federal Act with the new BC regime for predictability and clarity.

Reforms to the BC regime were concluded in partnership and cooperation with First Nations. As that legislation comes into force, it would make sense that the federal Act be applied consistent with the law in BC, particularly given that substitution to the BC regime has been functionally the case since 2013.

Amendment 2: Include a reference to the implementation of the UN Declaration in the purpose provisions that is consistent with the language of the BC Act:

To support the implementation of the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples and recognize the inherent jurisdiction of First Nations to participate in decisions where their rights are affected, through representatives chosen by themselves.

With B.C.’s Bill 51, what I have heard and read is that it has allowed you to work constructively with the Province of British Columbia. Could you explain that the world hasn’t fallen because of this and that it is such a good step for provinces to take?

The Chair: Grand Chief John, can you hear us?

Mr. John: Thank you very much. There are still some technical difficulties with the video. I think the audio is fine. I heard every word you said, senator.

I am an elected member of the First Nations Summit. I have been with the First Nations Summit as an elected representative for close to 30 years. I’ve been elected for 11 terms. Throughout this period, I have been extensively involved in numerous fronts

assujettis à un examen, en conformité avec la Déclaration des Nations Unies, et tenant compte des droits des peuples autochtones reconnus et affirmés à l’article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* dans les évaluations et la prise de décisions au titre de la Loi.

La loi de la C.-B. comprend aussi des mécanismes importants pour l’atteinte de ces grands objectifs, notamment la reconnaissance et l’accommodement des évaluations pilotées par les Autochtones.

Étant donné que le principe d’une évaluation par projet est une réalité et que la réconciliation nécessite le rapprochement des instances respectives, il semble logique d’harmoniser la loi fédérale au nouveau régime de la Colombie-Britannique, par souci de prévisibilité et de clarté.

Les réformes du régime de la Colombie-Britannique ont été accomplies en partenariat et en collaboration avec les Premières Nations. Il serait logique que la loi fédérale soit appliquée de manière cohérente avec la Loi de la C.-B. qui entrera en vigueur, d’autant plus que, sur le plan fonctionnel, la substitution au régime de la C.-B. est une réalité depuis 2013.

Amendement 2 : Inclure la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies dans les dispositions relatives à l’objet en des termes compatibles avec ceux de la Loi de la C.-B. :

Favoriser la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et reconnaître la compétence inhérente des Nations autochtones leur permettant de participer à la prise de décisions susceptibles de toucher leurs droits, par la voix de représentants qu’elles ont elles-mêmes désignés.

Avec le projet de loi 51 de la Colombie-Britannique, ce que j’ai entendu et lu, c’est que cela vous a permis de travailler constructivement avec la province de la Colombie-Britannique. Pourriez-vous expliquer que le monde ne s’est pas écroulé en raison de cela et que c’est, pour les provinces, une excellente mesure à prendre?

La présidente : Grand chef John, est-ce que vous nous entendez?

M. John : Merci. Il y a encore quelques difficultés techniques avec la vidéo, mais je crois que l’audio fonctionne bien. J’ai entendu tout ce que vous avez dit, sénatrice.

Je suis un membre élu du Sommet des Premières Nations, et ce, depuis près de 30 ans. J’y ai accumulé 11 mandats. Depuis tout ce temps, je suis actif sur plusieurs fronts, tant à l’échelle nationale qu’à l’échelle provinciale et au sein de nos

at the national level as well as the provincial front and in our communities and in the regions with municipalities. We have put tremendous effort into dealing with the business communities, with those who are our neighbours, the municipalities and regional districts as well as the labour councils, the BC Federation of Labour and all of its members. We have taken measures to be proactive and provide solutions.

The three organizations that you mentioned, the First Nations Summit, the Union of British Columbia Indian Chiefs, and the BC Assembly of First Nations, have been working and collaborating with each other diligently. Unanimously the leadership and First Nations British Columbia fully support the UN declaration and the implementation of that and also fully support Bill C-262. I think it's important to know that.

First, with respect to the provincial bill, Bill C-51, the environment assessment bill, my colleagues and I from the First Nations Leadership Council, we are fully engaged in the development of that particular bill. We assigned technical people through our lawyers and the BC First Nations Energy and Mining Council officials to work through the environmental assessment bill to ensure that we are able to reflect the interest of our First Nations.

As a result, we see the reference, as you mentioned, in the provincial bill and in the environmental assessments. The declaration is a significant part. It took a lot of discussions with provincial Minister George Heyman, with the premier, Minister Scott Fraser and many other members of the cabinet to work towards wording that would reflect the interests that they have. That's what I'm saying. This is what happened in this case. With the adoption of this particular bill, it would provide for that foundation to ensure that Indigenous peoples are engaged in the development of legislation such as this.

We find ourselves as Indigenous governments in this place of exercising the responsibilities that we have — as I mentioned, Article 25 of the declaration — to future generations. We have a distinctive spiritual relationship with our lands, waters, coastal seas, resources and those responsibilities carrying on to future generations.

I want to say “thank you” to the provincial government for being open to this and not running in the other direction as they could have. They didn't. They engaged us fully, upfront and in an honest way to find practical solutions that we need for environmental assessments in British Columbia.

collectivités, de nos régions et de nos municipalités. Nous avons déployé d'énormes efforts à traiter avec le milieu des affaires et avec ceux qui sont nos voisins, les municipalités et les districts régionaux, ainsi qu'avec les conseils du travail, la BC Federation of Labour et tous ses membres. Nous avons pris des mesures afin d'être proactifs et de proposer des solutions.

Les trois organisations que vous avez mentionnées — le Sommet des Premières Nations, l'Union of British Columbia Chiefs et l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique — travaillent ensemble et collaborent avec diligence. Les dirigeants et les Premières Nations de la Colombie-Britannique appuient unanimement et entièrement la déclaration des Nations Unies et sa mise en œuvre, de même que le projet de loi C-262. Je crois qu'il est important de le souligner.

Premièrement, concernant le projet de loi C-51 de la province visant l'évaluation environnementale, mes collègues du First Nations Leadership Council et moi sommes pleinement engagés dans l'élaboration de ce projet de loi particulier. Nous avons confié à des spécialistes, par l'intermédiaire de nos avocats, et aux représentants du BC First Nations Energy and Mining Council la tâche de vérifier le projet de loi sur l'évaluation environnementale afin de veiller à ce que nous soyons en mesure d'y intégrer les intérêts de nos Premières Nations.

Par conséquent, comme vous l'avez mentionné, la référence se trouve dans le projet de loi provincial et dans les évaluations environnementales. La déclaration est un élément important. Il a fallu discuter longuement avec le ministre provincial George Heyman, avec le premier ministre, avec le ministre Scott Fraser et avec de nombreux autres membres du cabinet pour en arriver à un libellé correspondant à nos intérêts. C'est ce que je dis. C'est ce qui se passe dans ce cas particulier. Ce projet de loi, s'il est adopté, va offrir le fondement garantissant que les peuples autochtones interviennent dans l'élaboration de textes législatifs comme celui-là.

En tant que gouvernements autochtones, nous nous retrouvons à nous acquitter des responsabilités que nous avons — comme je l'ai mentionné, l'article 25 de la déclaration — envers les générations futures. Nous avons un lien spirituel particulier avec nos terres, nos eaux, nos mers côtières et nos ressources, et nous avons des responsabilités à cet égard envers les générations futures.

Je tiens à remercier les gens du gouvernement provincial de s'être montrés ouverts à cela et de ne pas s'être enfuis à toutes jambes comme ils auraient pu le faire. Ils ne se sont pas enfuis. Ils ont discuté avec nous pleinement et honnêtement, dès le début, pour qu'il soit possible de trouver les solutions pratiques qu'il nous faut pour les évaluations environnementales en Colombie-Britannique.

In that regard, we made suggestions to some amendments that could be constructed in the federal bill. I'm glad to hear that the three amendments — I'm not sure which specific amendments you refer to — would be voted on.

With this particular bill, Bill C-262, I'm hoping that it proceeds without amendments. Procedural delays can kill this bill and not be given Royal Assent by the time this Parliament rises. It causes us a lot of concern. This is part of the destiny that I talked about in Canada's future, that Canada can take this proactive step and be a world leader.

Canada is seen globally as a world leader on many fronts, including now on the Indigenous front. Prior to this government, during the tenure of the last government and the last prime minister, Canada was seen pretty much as a pariah on Indigenous issues at the international level.

I'm not playing party politics here as such. I'm just giving you an assessment of what I hear and see from my colleagues internationally, including state actors, state party representatives from around the world, that we see Canada moving in a very constructive way.

I appreciated the Prime Minister's presence on September 21, 2017, at the UN General Assembly when he took very much his entire time to talk about Canada's relationship with Indigenous peoples. I think no state representative or leader has ever done that. We see this as an important measure that Canada has taken.

As senators, now you have this bill in front of you. It's a step in the right direction. As you put it, it's a constructive step, a transformative step. At the same time, it's a balanced step that we need to be mindful of.

Senator, thank you so much for that. I appreciate it.

Senator Patterson: Thank you, Grand Chief John. I agree with you. We should take a very close look at this bill.

You stated recently in *The Province*:

Whether at the federal, provincial or territorial level, implementation legislation will not suddenly override Canadian laws, as some commentators seem to fear.

We have just heard from Professor Dwight Newman of the University of Saskatchewan. He gave a brief to this committee. He commented on "the highly unpredictable effects of the bill,"

À cet égard, nous avons suggéré des amendements au projet de loi fédéral. Je suis ravi d'entendre que les trois amendements — je ne sais pas précisément lesquels — seront mis aux voix.

En ce qui concerne ce projet de loi en particulier, le projet de loi C-262, j'espère qu'il sera adopté sans amendements. Les retards procéduraux pourraient faire en sorte que ce projet de loi soit rejeté, et il ne pourrait pas recevoir la sanction royale avant l'ajournement du Parlement. C'est une grande source de préoccupation pour nous. Cela fait partie du destin dont j'ai parlé pour le Canada. Le Canada peut agir de manière proactive et être un chef de file mondial.

Le Canada est perçu mondialement comme un chef de file à bien des égards, y compris maintenant, en ce qui concerne les peuples autochtones. Avant l'actuel gouvernement, avec le gouvernement et le premier ministre précédents, le Canada était plutôt perçu comme un paria à l'échelle internationale, sur la question des peuples autochtones.

Je ne cherche pas à faire de la partisanerie. Je ne fais que vous donner une idée de ce que j'entends et de ce que je vois chez mes homologues à l'échelle mondiale, ce qui comprend des acteurs étatiques et des représentants des États parties de partout dans le monde : on estime que le Canada agit d'une manière très constructive.

J'ai apprécié la présence du premier ministre à l'Assemblée générale des Nations Unies, le 21 septembre 2017. À cette occasion, il a consacré presque tout son temps à parler des relations du Canada avec les peuples autochtones. D'après moi, aucun autre représentant ou chef d'État ne l'avait fait avant. Nous estimons que c'est un geste important de la part du Canada.

Sénateurs, vous avez maintenant devant vous ce projet de loi. C'est un pas dans la bonne direction. Comme vous le dites, c'est une étape constructive, une étape transformatrice. En même temps, c'est une mesure équilibrée à laquelle il faut accorder une attention particulière.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je vous remercie énormément de cela. Je vous en sais gré.

Le sénateur Patterson : Merci, grand chef John. Je suis d'accord avec vous. Nous devons examiner ce projet de loi de plus près.

Récemment, dans *The Province*, vous avez dit :

Que ce soit à l'échelon fédéral, provincial ou territorial, les dispositions de mise en œuvre ne vont pas soudainement avoir préséance sur les lois canadiennes, comme certains commentateurs semblent le craindre.

Nous venons d'entendre M. Dwight Newman, de l'Université de la Saskatchewan. Il a remis un mémoire au comité. Il a parlé des « effets très imprévisibles » du projet de loi, notamment

particularly in light of clause 3, which states that UNDRIP “. . . is hereby affirmed as a universal international human rights instrument with application in Canadian law.”

Professor Newman says:

While similar language would exist in preambles, I could not find any precedent for such language in the operative sections of any past statute as it would be in s. 3 of Bill C-262. The concept of UNDRIP being given immediate “application in Canadian” law raises many uncertainties and could raise questions about if Bill C-262 would immediately invalidate parts of other Canadian statutes and/or would be hemmed in in its aspirations by subsequently adopted statutes.

Why do you believe that Professor Newman’s concerns are legally invalid?

Mr. John: Professor Newman is entitled to his opinion, as wrong as it may be. I do not agree with him. To me, it’s a bit of a scare tactic strategy that is not well founded.

I do not see it as highly unpredictable. I just gave you an example of the measured approach and discussions that we have had with the province in the development of Bill C-51, the environmental assessment bill, the discussions that we are now having in developing the draft provincial legislation to adopt the declaration.

Simply because there is a bill that has the potential and the conflict, there are ways and means to find resolution to ensure that those parts of a bill that are offensive find their way into a place of discourse. To ensure and to have discussions about how those measures, in a particular piece of legislation, may be modified to ensure compliance with these international standards.

We’re talking about Canada becoming compliant with international standards. We have seen Canada’s laws historically have been highly discriminatory and problematic. Now we have the UN declaration against which we can measure Canada’s approach in dealing with Indigenous peoples. They are measures against which Canada can find out whether it is meeting the minimum standards, human rights standards, in the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples as well as other international human rights instruments.

Many of the provisions in the 46 articles in the declaration find their roots in other international human rights instruments. The declaration in and of itself does not create new rights. It puts into one instrument these international human rights norms,

l’article 3, qui dit que la DNUDPA « constitue un instrument universel garantissant les droits internationaux de la personne et trouve application au Canada ».

Voici ce qu’il a dit:

Bien que des termes similaires puissent exister dans des préambules, je n’en trouve aucun précédent dans les articles applicables de lois antérieures, comme c’est le cas à l’article 3 du projet de loi C-262. L’idée que la DNUDPA « trouve application [immédiate] au Canada » crée de nombreuses incertitudes et soulève des questions quant à savoir si le projet de loi C-262 n’aurait pas pour effet immédiat d’invalider des parties d’autres lois canadiennes ou pourrait être limité dans ses aspirations par des lois adoptées ultérieurement.

Pourquoi estimez-vous que les préoccupations de M. Newman ne sont pas légalement valables?

M. John : M. Newman a droit à son opinion même s’il a tort. Je ne suis pas d’accord avec lui. À mon avis, c’est un peu une tactique alarmiste qui n’est pas fondée.

Je ne crois pas que les effets soient très imprévisibles. Je viens de vous donner en exemple l’approche prudente et les discussions que nous avons eues avec la province dans l’élaboration du projet de loi C-51 sur l’évaluation environnementale, et les discussions que nous avons maintenant au sujet du projet de loi provincial visant l’adoption de la déclaration.

Si un projet de loi risque de s’accompagner de conflits, il y a des façons de trouver des solutions pour veiller à ce que les parties d’un projet de loi qui sont offensives puissent être discutées. On peut discuter des mesures d’un projet de loi particulier afin de voir comment les modifier pour garantir le respect des normes internationales.

Nous parlons de mesures prises par le Canada pour se conformer à des normes internationales. Nous savons que le Canada a eu des lois très discriminatoires et problématiques. Nous avons maintenant la déclaration des Nations Unies qui nous permet de mesurer la démarche du Canada concernant sa façon de traiter avec les peuples autochtones. Il s’agit de mesures qui permettent au Canada de déterminer s’il respecte les normes minimales en matière de droits de la personne qui sont énoncées dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi que dans d’autres instruments internationaux portant sur les droits de la personne.

Bon nombre des dispositions énoncées dans les 46 articles de la déclaration sont fondées sur d’autres instruments internationaux relatifs aux droits de la personne. La déclaration, en soi, ne crée pas de nouveaux droits. Ces normes et principes

standards and principles into one document called the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

I have to say that I completely disagree with Professor Newman. In my opinion, it's highly inflammatory to suggest that.

I talked about the declaration as being a balanced provision. When I look at the declaration, Article 46 has three provisions. It talks about the declaration, which would not "dismember or impair, totally or in part, the territorial integrity or political unity of sovereign and independent States."

However, it goes on that this declaration:

. . . shall be interpreted in accordance with the principles of justice, democracy, respect for human rights, equality, non-discrimination, good governance and good faith.

Now, tell me that that is offensive. I don't think so. Tell me whether that process that described in Article 46(3) would lead to the invalidation of Canadian laws.

Canadian laws will be challenged, yes, if they are found to be discriminatory. As we have seen, even our Supreme Court of Canada has made findings and rulings in respect of these matters.

In Federal Court of Appeal in the *TMX* case very recently, under section 35 of the Constitution, found that the process by which that particular project was approved was found to be discriminatory and did not meet the standards set out by the Supreme Court of Canada in a number of prior cases.

That it will hold this country accountable to its actions that impact on Indigenous peoples is a constructive step, as Senator McCallum stated earlier.

Senator Patterson: Thank you, Grand Chief. I was intrigued by your description of colonial policy disorder, I think you said. I would like to ask you about that as a long-time observer of Aboriginal rights issues in the country.

In December 2018, no less than the Prime Minister of Canada came out and announced an Indigenous Rights Framework. There would be a framework bill introduced before Christmas — that would have been last December — in order to have new legislation in place by the fall federal election. The new legislation policy would make the recognition and implementation of rights the basis for all relations between Indigenous peoples and the federal government moving forward. There was a commitment then to review every law on the books.

internationaux relatifs aux droits de la personne sont tout simplement réunis dans un document appelé la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Je souligne que je ne suis pas du tout d'accord avec M. Newman. Je trouve ses propos hautement incendiaires.

J'ai dit de la déclaration qu'elle est équilibrée. L'article 46 de la déclaration comporte trois dispositions. On y parle de la déclaration qui ne peut avoir pour effet « de détruire ou d'amoindrir, totalement ou partiellement, l'intégrité territoriale ou l'unité politique d'un État souverain et indépendant ».

Pendant, on ajoute que les dispositions de la déclaration :

[...] seront interprétées conformément aux principes de justice, de démocratie, de respect des droits de l'homme, d'égalité, de non-discrimination, de bonne gouvernance et de bonne foi.

Dites-moi maintenant que c'est offensant. Je ne pense pas. Dites-moi si le processus décrit au paragraphe 46(3) mènerait à l'invalidation de lois canadiennes.

Des lois canadiennes seront contestées devant les tribunaux, en effet, si elles sont jugées discriminatoires. Comme nous l'avons vu, même la Cour suprême du Canada a rendu des décisions sur ces questions.

Dans sa décision très récente concernant *Trans Mountain*, la Cour d'appel fédérale a conclu qu'en vertu de l'article 35 de la Constitution, le processus d'approbation de ce projet particulier était discriminatoire et ne respectait pas les normes énoncées par la Cour suprême du Canada dans diverses causes antérieures.

Le pays devra assumer la responsabilité de ses actions qui ont des effets sur les peuples autochtones, ce qui représente une mesure constructive, comme la sénatrice McCallum l'a indiqué précédemment.

Le sénateur Patterson : Merci, grand chef. J'ai été intrigué par votre description du syndrome de la politique coloniale. C'est ainsi que vous avez appelé cela, je crois. J'aimerais vous interroger à ce sujet, en tant qu'observateur de longue date des questions liées aux droits des peuples autochtones au pays.

En décembre 2018, nul autre que le premier ministre du Canada a annoncé un Cadre des droits des Autochtones. Un projet de loi-cadre devait être déposé avant Noël — en décembre dernier, donc — pour qu'une nouvelle loi soit en vigueur avant les élections fédérales prévues à l'automne. La nouvelle loi ferait de la reconnaissance et de la mise en œuvre des droits le fondement de toutes les relations entre les peuples autochtones et le gouvernement fédéral à l'avenir. On s'était alors engagé à revoir toutes les lois.

Then the establishment of the Ministry of Crown-Indigenous Relations was condemned in some quarters as divisive, and there was a call to use UNDRIP as the framework. Then it seemed like the federal government began what was described as a piecemeal approach with the K-12 education formula, Indigenous child welfare legislation, Indigenous language legislation, and the reorganization of the department to reflect a less colonial approach.

With reference to colonial policy disorder, would you say we're in that state today with conflicting signals from Canada about whether we'll do a made-in-Canada Indigenous rights framework, or a made-in-Canada Crown-Indigenous relations process, or shall we hitch our wagon to international law through UNDRIP, or are we doing all those things at once? Is that the disorder you're talking about?

Mr. John: Yes, what I call the “colonial policy syndrome disorder.” I speak to the relationship. I'm a doctor — honorary, not a real medical doctor — so I figure as a holder of honorary doctorate degrees — two of them, actually — I came up with this diagnosis called the “colonial policy syndrome disorder.” It's one that says happened in history. It's not in our policy, or you know, these are attitudes and behaviours that we see too often in the official world of government across this country. Maybe to provide a name to it will cast a different character to this.

It's really trying to find that Canada needs to come to a different place of relationship, as the Prime Minister said in Vancouver yesterday, the steps that are needed.

Your reference to the commitment to establish a new legislative and policy framework for the relationship that was committed to on February 14, 2018, in the House of Commons by the Prime Minister. In this province, we developed an extensive set of recommendations. The First Nations in this province came together and developed what we call “drafting instructions” that would form the basis of our discussions with Canada to develop legislation. That never materialized. The Prime Minister talked about this being done in partnership with Indigenous peoples. That partnership, I think there is room for that. There were some provisions. There were some reservations about two things. One was about the process in which that framework was being developed. Many saw it as unilateral. Second, there were two ministers assigned to do this work, the Minister of Justice and the Minister of CIRNA. I'm not sure what happened there for those two key federal departments to work together in collaboration.

Puis, dans certains milieux, on a condamné la création du ministère des Relations Couronne-Autochtones sous prétexte que c'était un facteur de division, et on a appelé à l'utilisation de la DNUDPA en guise de cadre. Le gouvernement fédéral a ensuite semblé se lancer dans une démarche fragmentée, avec sa formule en matière d'éducation de la maternelle à la 12^e année, ses mesures législatives sur le bien-être des enfants autochtones, sa Loi sur les langues autochtones et la réorganisation du ministère de sorte que transparaisse une approche moins coloniale.

En ce qui concerne le syndrome de la politique coloniale, est-ce que vous diriez que dans la situation actuelle — compte tenu des signaux contradictoires que le Canada envoie —, nous devrions avoir un cadre des droits des Autochtones fait au Canada ou un processus de relations Couronne-Autochtones fait au Canada, ou plutôt suivre le droit international avec la DNUDPA, ou encore tout faire en même temps? Est-ce le syndrome dont vous parlez?

M. John : Oui, c'est ce que j'appelle le syndrome de la politique coloniale. Je parle des relations. J'ai un doctorat — c'est un doctorat honorifique, je tiens à le préciser. Donc en tant que détenteur de doctorats honorifiques — j'en ai deux, en fait —, j'ai prononcé ce diagnostic du syndrome de la politique coloniale. C'est un syndrome qui est apparu au cours de l'histoire. Ce n'est pas dans notre politique, mais c'est dans les attitudes et les comportements que nous voyons trop souvent dans les bureaux du gouvernement à l'échelle du pays. Nommer le problème va peut-être projeter sur lui un éclairage différent.

Le principe est en fait de trouver ce qu'il faut au Canada pour qu'il en vienne à établir des relations différentes, comme le premier ministre l'a dit à Vancouver hier : prendre les mesures qui sont requises.

Votre référence à l'engagement d'établir un nouveau cadre législatif et stratégique quant à la relation a été pris à la Chambre des communes le 14 février 2018 par le premier ministre. Dans notre province, nous avons élaboré un ensemble imposant de recommandations. Les Premières Nations de la province se sont réunies et ont préparé ce que nous appelons des « instructions d'élaboration » devant former l'assise de nos échanges avec le Canada afin d'élaborer la loi. Ce projet ne s'est jamais matérialisé. Le premier ministre a dit que le tout se ferait en partenariat avec les Autochtones. Je pense qu'il y a une place pour ce partenariat. Il y a eu quelques dispositions. Certains avaient des réserves au sujet de deux points, le premier étant le processus d'élaboration du cadre, jugé unilatéral par plusieurs, et le second étant le fait que deux ministres ont été affectés au dossier, soit ceux de la Justice et des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. Je ne suis pas certain de ce qu'il s'est passé là pour que deux ministères fédéraux clés travaillent en collaboration.

The legislative framework, by decision of cabinet in the fall, I understand, has not proceeded. In this province, First Nations were still open to the idea. It was not a national legislation; perhaps provincial legislation is in order.

Secondly, with respect to policy, what will the policy standards look like? For example, the inherent right to self-government policy, and the comprehensive claims policy, to name two key federal policies, were developed unilaterally by the Crown, highly offensive in many respects, and highly supportive of only government positions and did not reflect what the Supreme Court of Canada decided in many cases.

Let me give you an example. One of these is the question of Aboriginal title. In two key Supreme Court decisions, *Delgamuukw* and *Tsilhqot'in*, the Supreme Court of Canada talked about Aboriginal title that exists in British Columbia. We're saying that Aboriginal title must exist in the territories of every First Nation in British Columbia in and to their lands. Secondly, the Supreme Court of Canada said that Aboriginal title is a legal interest in land, and that the Aboriginal peoples can make decisions with respect to these legal interests. And that this legal interest, Aboriginal title, has an inescapable economic component.

This province and country generates its wealth based on the development of resources, whether it's oil and gas, forestry, fisheries or water resources. For us, that inescapable economic component means we have the ability to raise revenues, based on the legal rights we have called "Aboriginal title."

We find this place in the development of a new policy framework to meet there. In the Supreme Court of Canada in the *Haida* case, *Haida* versus the Province of British Columbia, the court said — and they weren't shy about it — treaties serve to reconcile pre-existing Aboriginal sovereignty with assumed Crown sovereignty. This is the large debate. This is a destiny that I was talking about earlier, that with the pre-existing sovereignty of the Indigenous peoples and the assumed sovereignty of the Crown governments, we now need to find this place of reconciliation and how we do that. What measures do we use to achieve this reconciliation that the Supreme Court of Canada speaks to?

The Chair: Thank you.

Senator Lovelace Nicholas: Just a quick question, Grand Chief John. As you know, the government has a fiduciary responsibility to Indigenous people. If this bill passes, will the bill require the government to honour this responsibility?

Je crois comprendre qu'en raison d'une décision prise par le Cabinet à l'automne, le cadre législatif n'a pas été de l'avant. Les Premières Nations de la province étaient pourtant toujours ouvertes à l'idée. Il ne s'agissait pas d'une loi nationale; peut-être qu'une loi provinciale serait de mise.

De plus, en ce qui concerne la politique, en quoi consisteront les normes stratégiques? Par exemple, les politiques sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et les revendications globales, pour nommer deux politiques fédérales clés, ont été élaborées unilatéralement par la Couronne, et elles s'avèrent fort insultantes à bien des égards. Elles appuient fortement les positions du gouvernement uniquement et ne rendent pas compte des décisions rendues par la Cour suprême du Canada dans de nombreuses affaires.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Il est notamment question du titre d'Autochtone. Dans deux arrêts primordiaux de la Cour suprême, soit ceux des affaires *Delgamuukw* et *Tsilhqot'in*, cette cour a parlé du titre d'Autochtone en Colombie-Britannique. Nous affirmons que ce titre doit exister dans les territoires de chaque Première Nation de la Colombie-Britannique, sur leurs terres et pour tout ce qui les concerne. En outre, la Cour suprême du Canada a statué que le titre d'Autochtone revêt un intérêt juridique sur les terres et que les Autochtones peuvent prendre des décisions à ce sujet. L'intérêt juridique du titre d'Autochtone comporte indéniablement une facette économique.

La Colombie-Britannique et le pays tirent leur richesse des ressources naturelles, qu'il s'agisse du pétrole et du gaz, de la forêt, des pêches ou de l'eau. Pour nous, la facette économique indéniable signifie que nous avons la capacité de récolter des revenus grâce aux droits juridiques afférents à ce que nous appelons le « titre d'Autochtone ».

Nous considérons que l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique peut servir de point de rencontre. Dans l'arrêt *Haida* de la Cour suprême, cette dernière a indiqué sans détour dans l'affaire opposant *Haïda* à la Colombie-Britannique que les traités servent à réconcilier la souveraineté autochtone préexistante avec la souveraineté assumée de la Couronne. Voilà l'objet du grand débat. C'est la destinée dont je parlais plus tôt. Avec la souveraineté autochtone préexistante et la souveraineté assumée de la Couronne, nous devons maintenant trouver un terrain de réconciliation et déterminer comment nous pouvons nous réconcilier. Quelles mesures utilisons-nous pour réussir la réconciliation dont parle la Cour suprême?

La présidente : Merci.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Je n'ai qu'une brève question, grand chef John. Comme vous le savez, le gouvernement a une responsabilité fiduciaire envers les Autochtones. Advenant son adoption, le présent projet de loi exigera-t-il que le gouvernement honore cette responsabilité?

Mr. John: That's an important question. The fiduciary responsibility and the relationship was decided in a very important case from British Columbia called the *Guerin* case. Now the *Guerin* case comes from the Musqueam and First Nations community. That particular decision laid an important legal and constitutional principle for the relationship between the Crown and Indigenous peoples.

Legislation cannot change the nature of that fiduciary relationship. It will always exist, even if you negotiated agreements. For example, if you have modern land claims agreements, that fiduciary relationship continues to exist. It finds its roots in the origin of Canada as a state, in 1867 and as a colonial entity prior to that, that the relationship was established in proclamations like the proclamation of 1763. It's important that we recognize that this is an historic relationship that Canada has with Indigenous peoples.

In fact, in the Organization of American States, the 34 countries in the Americas have that same relationship with all Indigenous peoples. Some of these are founded in treaties, some in agreements and some in other constructive arrangements as identified in Article 37 of the declaration.

Yes, the relationship will always exist. That it's determined to be fiduciary relationship, that relationship will continue. As we have seen in the United States, the Supreme Court there has determined and termed that relationship as a "special trust relationship" between the American state and the Indigenous nations in that particular country.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you.

Senator Tannas: Grand Chief John, thank you for being here.

I'm troubled by something. I would like to know if you are as well. I don't understand why the Prime Minister spoke about this in 2017. Why didn't the government initiate this bill? Why is it that a private member's bill containing unused language from any other statute, what's been called "novel language," inconsistencies between French and English — why would we be dealing with a private member's bill rather than a government bill? Why would the government have initially said the bill was unworkable, in the words of then Justice Minister Wilson-Raybould?

If this was a government bill as it should be, we would not be in this situation. We would have clear wording. We would have clear wording that is created and backed by the full weight of the Justice Department. We would have had the Prime Minister and his ministers out across the country talking about this bill and what it means for Canadians and why they should support it.

M. John : C'est une question importante. La responsabilité et la relation fiduciaires ont été établies dans une affaire très importante en Colombie-Britannique : l'affaire *Guerin*, qui concernait la communauté de Musqueam et les Premières Nations. Cet arrêt a établi un important principe légal et constitutionnel entre la Couronne et les Autochtones.

La législation ne peut changer la nature de cette relation fiduciaire. Elle existera toujours, même si on négocie des ententes. Par exemple, si on conclut des ententes modernes sur les revendications territoriales, cette relation fiduciaire continuera d'exister. Elle trouve ses racines dans les origines du Canada à titre d'État, en 1867, et à titre d'entité coloniale avant cela, puisque la relation a été établie par voie de proclamation en 1763. Il importe d'admettre qu'il s'agit d'une relation historique entre le Canada et les Autochtones.

En fait, au sein de l'Organisation des États américains, les 34 pays des Amériques ont la même relation avec tous les Autochtones. Certaines de ces relations se fondent sur des traités, d'autres, sur des ententes, et d'autres encore sur des accords constructifs dont il est question à l'article 37 de la déclaration.

Oui, la relation existera toujours. Ce qui a été établi comme étant une relation fiduciaire continuera d'exister. Comme nous l'avons vu aux États-Unis, la Cour suprême de ce pays a qualifié le lien de « relation de confiance spéciale » entre l'État américain et les nations autochtones de ce pays.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Merci.

Le sénateur Tannas : Grand chef John, je vous remercie de témoigner.

Quelque chose me trouble et j'aimerais savoir si vous êtes troublé également. Je ne comprends pas pourquoi le premier ministre a parlé de cette question en 2017. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas déposé ce projet de loi? Pourquoi s'agit-il d'un projet de loi d'initiative parlementaire contenant des termes jamais utilisés dans d'autres lois, des mots qualifiés de « nouveau langage », et des incohérences entre le français et l'anglais? Pourquoi étudions-nous un projet de loi d'initiative parlementaire au lieu d'un projet de loi du gouvernement? Pourquoi le gouvernement a-t-il initialement affirmé que ce projet de loi ne pouvait pas fonctionner, comme l'a déclaré Mme Wilson-Raybould lorsqu'elle était ministre de la Justice?

Si ce projet de loi avait été déposé par le gouvernement, comme il aurait dû l'être, nous ne nous trouverions pas dans la présente situation. Le libellé serait limpide, rédigé par le ministère de la Justice qui le soutiendrait de tout son poids. Le premier ministre et ses ministres parleraient du projet de loi dans toutes les régions du pays en expliquant pourquoi il faut l'adopter.

We don't have any of those things. Instead, we have a private member's bill drafted with virtually no resources behind that person bravely pushing it along through Parliament, finally picking up some momentum from the government after all their other initiatives have fallen away. However, they still did not adopt it. They still did not take it over, like they have other private members' bills, to put their weight behind it. They let it go through.

I have been on this committee for six and a half years. The last three years and 10 months we have seen a number of symbolic things where execution fell way short.

Does any of this trouble you, that we find ourselves in this place where, in fact, a small group of senators can make sure this bill never sees the light of day, if they feel it is their duty to do so on behalf of Canadians, rather than a government bill that could have long ago been passed with appropriate debate and resources, and the appropriate support of not just the government but of Canadians having had it explained to them?

Mr. John: I'm always troubled when it comes to politicians and governments, so it's not a surprise to me. You point to the question of commitments and the honouring of those commitments by the government. As you put it, the execution has fallen short. Many of the comments my colleagues make are that we need to see commitments turned into action. That's why, however, that action is undertaken is important.

We have seen over the last several budgets, for example, an increase in resources to our communities. This is absolutely welcome, because it is needed. We have to deal with the gaps we are faced with in terms of socioeconomic and day-to-day poverty issues.

For almost 30 years I have been involved in the process of negotiating land rights in British Columbia. We have had governments of two stripes, blue and red, under which we have fallen short over the last 30 years. We have had to borrow \$1.4 billion collectively to negotiate land rights and self-government in this country. I'm hoping this budget implementation bill gets the approval of senators and that it's enacted into legislation before this house rises.

The \$1.4 billion is forgiven to those First Nations who have borrowed money. My own community has borrowed just over \$2 million. Through a commitment by the government, that loan will be forgiven and we don't have a debt. It's been a burden on

Rien de tout cela ne se passe. C'est plutôt un projet de loi d'initiative parlementaire qui a été élaboré par une personne presque complètement dépourvue de ressources qui le fait bravement progresser devant le Parlement, réussissant enfin à faire avancer le gouvernement après que toutes les autres initiatives eurent échoué. Le gouvernement n'adopte toujours pas la mesure, cependant. Il ne le soutient toujours pas en l'appuyant de tout son poids, comme il l'a fait pour d'autres projets de loi d'initiative parlementaire. Il le laisse faire son bonhomme de chemin.

Je fais partie de ce comité depuis six ans et demi. Depuis trois ans et dix mois, nous avons vu un certain nombre de mesures symboliques dont l'exécution n'a pas été à la hauteur des attentes, loin de là.

Êtes-vous troublé par le fait qu'un petit groupe de sénateurs puisse faire en sorte que ce projet de loi ne soit jamais adopté s'il juge qu'il est de son devoir de le faire au nom des Canadiens, au lieu d'avoir un projet de loi du gouvernement qui aurait pu être adopté il y a longtemps avec un débat et des ressources appropriées, et en bénéficiant d'un soutien adéquat de la part non seulement du gouvernement, mais aussi de la population canadienne à laquelle il aurait été expliqué?

M. John : Je suis toujours troublé quand il est question de politiciens et de gouvernements; la situation ne m'étonne donc pas. En ce qui concerne votre remarque sur les engagements et leur respect par le gouvernement, l'exécution n'est pas à la hauteur des attentes, comme vous le soulignez. Un grand nombre de mes collègues font remarquer qu'il faut matérialiser les engagements. Voilà pourquoi les mesures prises ici sont importantes.

Dans les derniers budgets, par exemple, nous avons observé une augmentation des ressources accordées à nos communautés. Ce financement est vraiment le bienvenu, car nous en avons besoin. Il a pour but de combler les écarts sur le plan des conditions socioéconomiques et de la pauvreté quotidienne auxquelles nous sommes confrontés.

Depuis près de 30 ans, je participe au processus de négociation des droits territoriaux en Colombie-Britannique. Sous des gouvernements d'allégeances bleue et rouge, nous n'avons pas obtenu ce que nous voulions pendant 30 ans. Nous avons dû emprunter collectivement 1,4 milliard de dollars pour négocier les droits territoriaux et l'autonomie gouvernementale au pays. J'espère que ce projet de loi d'exécution du budget recevra l'aval des sénateurs et qu'il sera adopté avant l'ajournement du Parlement.

Les Premières Nations qui ont emprunté les 1,4 milliard de dollars bénéficient d'une remise de dette. Ma propre communauté a emprunté un peu plus de 2 millions de dollars. Grâce à un engagement du gouvernement, ce prêt sera radié, ce

our books, particularly in relation to talking to business enterprises about opportunities to create jobs and businesses for our people so that we could have employment.

In a way, the horse is now out of the barn. It would have been preferable to have a federal government bill, for sure. We pressured the former Justice Minister to support this particular bill. At the end we saw that there was no federal bill forthcoming.

We pushed hard for the federal government and the Liberal Party to endorse this bill. In the absence of any other bill, this is a bill that we have supported. I want to extend my thanks and gratitude to Member of Parliament Saganash for moving this forward — given that he had limited resources, as you put it — and to find that this bill is likely a minimum approach to this particular initiative that is under way, the implementation of the declaration as it's written out in this bill.

The First Nations in British Columbia fully support this bill. We hope senators will see likewise. I'm aware that there has been a fair amount of discussion. Senator Sinclair has been a strong advocate, as have many of you. We hope this house of sober second thought will take the initiative to do right by Indigenous peoples and approve this bill.

Senator Coyle: Thank you, Grand Chief Dr. John. Thank you for your diagnosis of colonial policy syndrome disorder. Now, together, we are looking for remedies for that disorder.

Thank you also for giving us comfort in identifying the balance you find within the declaration itself. I think that is important for us to look at.

We, as a country, need to move to a different place, as you and our Prime Minister and others have said, in terms of respectful, trusting relationships between Canada and Indigenous people. We, as a committee — and then we, as the Senate as a whole — always have to balance consequences.

Could you please summarize briefly the consequences, as you see them, of our passing this bill, and the consequences of our not passing this bill?

Mr. John: I think the consequences of not passing would once again reflect how Canada was seen when it voted “no” at the General Assembly in New York in 2007, and when Canada voted “no” in 2006 at the Human Rights Council in Geneva. Canada was a member, and it then qualified support for the United Nations World Conference on Indigenous Peoples in 2014 and made a commitment that it would act on Article 38

qui nous évite l'endettement. Ce prêt plombait nos finances, particulièrement quand venait le temps de parler aux entrepreneurs afin de créer des occasions d'emploi et des entreprises pour que les membres de notre communauté puissent occuper un emploi.

D'une certaine manière, le train est maintenant sur les rails. Il aurait été préférable que le projet de loi soit déposé par le gouvernement, bien entendu. Nous avons pressé l'ancienne ministre de la Justice d'appuyer ce projet de loi, pour finalement constater qu'aucun projet de loi fédéral n'était en préparation.

Nous avons exhorté le gouvernement fédéral et le Parti libéral à soutenir ce projet de loi. À défaut d'un autre projet de loi, nous appuyons cette mesure. Je tiens à exprimer mes remerciements et ma gratitude au député Saganash pour avoir déposé ce projet de loi, compte tenu des ressources limitées dont il disposait, comme vous l'avez souligné. Je considère qu'il s'agit probablement d'une approche minimale dans le cadre de l'initiative qui est en cours : celle de la mise en œuvre de la déclaration énoncée dans le projet de loi.

Les Premières Nations de la Colombie-Britannique appuient sans réserve ce projet de loi. Nous espérons que les sénateurs feront de même. Je suis conscient qu'il a fait l'objet de bien des débats. Le sénateur Sinclair l'a fermement défendu, comme nombre d'entre vous l'ont fait. Nous espérons que cette chambre de second examen objectif prendra l'initiative d'agir dans l'intérêt des Autochtones en approuvant ce projet de loi.

La sénatrice Coyle : Je vous remercie, grand chef John, d'avoir diagnostiqué le trouble du syndrome de la politique coloniale, un trouble pour lequel nous cherchons ensemble des remèdes.

Je vous remercie également de nous avoir rassurés en indiquant que vous jugiez que la déclaration proprement dite est équilibrée. Je pense que c'est un point important que nous devons examiner.

Notre pays doit adopter une nouvelle approche, comme vous et le premier ministre l'avez souligné, afin d'établir des relations empreintes de respect et de confiance entre le Canada et les Autochtones. Notre comité et l'ensemble du Sénat doivent quant à eux toujours peser les conséquences.

Pourriez-vous brièvement résumer les conséquences que vous entrevoyez si nous adoptons le projet de loi et si nous ne l'adoptons pas?

M. John : Je pense que si vous ne l'adoptez pas, le Canada sera de nouveau vu comme il l'a été quand il a voté « contre » lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue à New York en 2007 et au cours de la réunion du Conseil des droits de l'homme organisée à Genève en 2006. À titre de membre, le Canada a soutenu la Conférence mondiale sur les peuples autochtones des Nations Unies en 2014. Il s'est engagé à agir en vertu de

of the declaration to take measures, including legislative measures, to meet the ends of the declaration.

This particular bill helps Canada's commitment. I think it would reflect badly on Canada and on the Senate. The majority of members of Parliament have supported this bill. In terms of the consequences for our communities, there are minimum standards in the declaration that deal with all measures, as your colleague senator spoke to with regard to Bills C-91 and C-92, the Indigenous languages bill and the Child and Family Services bill.

I want to say that those two bills taken together really address one fundamental dilemma that our people have faced, and that arises from the Indian residential schools. I went to for many years. It impacted our languages. Our languages were forbidden to be spoken in these places. We started losing our languages to a point in British Columbia where all of our languages are endangered.

Second, the removal of children was by design. Former Prime Minister Stephen Harper said, in his apology, that we found that Indigenous peoples' traditions and customs were inferior to ours, and that's when we removed children from the language, community, parents and the land. It was designed, as he put it, to kill the Indian in the child.

These two bills taken together now help address this historic burden that our people continue to face. Again, I understand that those two bills will find their way, hopefully, to being proclaimed as part of Canada's laws before the end of this Parliament.

I really appreciate your question around the consequences because now it provides for us a foundation where we can engage with governments, the Canadian public, industry and developers in our territories on a solid foundation of who we are and the places we come from as Indigenous peoples.

Senator Coyle: Thank you.

The Chair: We have come to the end of our time with witnesses. On behalf of the committee, Grand Chief John, I would like to thank you for appearing before us and sharing your words.

We have two motions to go through before we adjourn. The first is from Senator Christmas.

Senator Christmas: I move that on Wednesday June 5, 2019, that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-262 after the conclusion of the witness panel.

l'article 38 de la déclaration afin de prendre des mesures, notamment législatives, pour honorer les objectifs de la déclaration.

Le présent projet de loi l'aidera à respecter cet engagement. Je pense qu'un rejet ternirait l'image du pays et du Sénat. La majorité des députés ont appuyé la mesure. Pour ce qui est des conséquences sur nos communautés, la déclaration comprend des normes minimales concernant toutes les mesures, comme celles dont votre collègue a parlé au sujet des projets de loi C-91 et C-92, qui portent sur les langues autochtones et les services à l'enfance et à la famille.

Je tiens à dire que ces deux projets de loi règlent vraiment un dilemme fondamental auquel notre peuple est confronté et qui est le résultat des pensionnats autochtones. J'ai résidé dans de tels établissements pendant de nombreuses années. Ils ont eu des répercussions sur nos langues, puisque leur utilisation y était interdite. En Colombie-Britannique, nous avons commencé à perdre nos langues au point où elles sont toutes menacées.

En outre, l'enlèvement des enfants s'est fait à dessin. L'ancien premier ministre Stephen Harper a indiqué, dans ses excuses, que vous aviez jugé les traditions et les coutumes autochtones inférieures aux vôtres, et ainsi décidé d'éloigner les enfants de leur langue, de leur communauté, de leurs parents et de leur terre. Comme il l'a fait remarquer, ces mesures ont été prises pour tuer l'Indien à l'intérieur de l'enfant.

De concert, ces deux projets de loi contribueront à éliminer le fardeau historique qui continue de peser sur notre peuple. Ici encore, je crois comprendre qu'ils seront — espérons-le — adoptés et feront partie des lois au Canada avant l'ajournement du Parlement.

Je vous suis vraiment reconnaissant de poser une question sur les conséquences, car ce projet de loi nous fournit maintenant une base grâce à laquelle nous pouvons discuter avec les gouvernements, la population canadienne, l'industrie et les promoteurs présents dans nos territoires, fort d'une solide connaissance de notre identité et de nos origines.

La sénatrice Coyle : Merci.

La présidente : Le temps que nous pouvions accorder à nos témoins est écoulé. Grand chef John, au nom du comité, je tiens à vous remercier d'avoir témoigné pour nous faire part de votre avis.

Nous devons examiner deux motions avant de lever la séance. La première est proposée par le sénateur Christmas.

Le sénateur Christmas : Je propose que le mercredi 5 juin 2019, le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-262 après la conclusion des témoignages.

As committee members are aware, we had approved a motion on Tuesday, May 28, to study Bill C-262 with four meetings. As you know, our fourth meeting will be tomorrow, June 5.

In keeping with the committee's direction, this motion clarifies that we will conclude the committee's consideration of Bill C-262 on June 5 by proceeding to clause-by-clause consideration of Bill C-262 after conclusion of the witness panel.

The Chair: Thank you.

Senator Tannas: I suspect we will have some amendments. They should be given due consideration. I would propose an amendment to Senator Christmas' motion. I understand the timing. We need to deal with this.

We have important witnesses tomorrow. If we can get agreement of the whips, we should try to find a time on Thursday morning where we could spend an hour working through clause-by-clause in and of itself.

I would propose that we move to clause-by-clause on Wednesday night in the absence of permission from whips to do so on Thursday before the Senate sits.

The Chair: We have an amended motion.

Senator Patterson: I would like to speak in support of the amendment. We have a long-standing tradition of not rushing clause-by-clause during a day where we hear witness testimony. All this testimony is important. There is real merit to seeking extra time, especially if, as was suggested by one witness this morning, and by Senator Tannas, there are going to be important amendments introduced.

I would like to speak in support of the motion. I understand it depends on the agreement of the whips. Is that correct, Senator Tannas?

Senator Tannas: Yes.

Senator Patterson: It's a possibility. We all agree this is a very important bill with significant implications. I support having a little more time this week to look at the clause-by-clause consideration and point out that it will meet the general objective that we agreed on to conclude our work on this important bill this week.

I was concerned our proceedings were rushed. I don't think asking for the possibility of another meeting is unreasonable. Thank you.

Comme les membres du comité le savent, nous avons approuvé, le mardi 28 mai, une motion pour étudier le projet de loi C-262 en quatre séances. Or, vous n'ignorez pas que la quatrième séance se tient demain, le 5 juin.

Pour nous permettre de nous conformer à l'orientation que s'est donnée le comité, cette motion confirme que nous concluons l'étude de ce projet de loi le 5 juin en procédant à son étude article par article après la conclusion des témoignages.

La présidente : Je vous remercie.

Le sénateur Tannas : Je me doute qu'il y aura des amendements, qui devraient recevoir l'attention qui leur est due. Je proposerais une modification à la motion du sénateur Christmas. Je comprends que le temps compte. Nous devons régler ce dossier.

Nous recevons des témoins importants demain. Si nous pouvons obtenir l'assentiment des whips, nous devrions tenter de trouver un moment jeudi matin afin d'accorder une heure à l'étude article par article proprement dite.

Je proposerais de procéder à l'étude article par article le mercredi soir si nous n'obtenons pas la permission des whips afin de régler la question jeudi avant que le Sénat ne siège.

La présidente : Une modification est proposée pour la motion.

Le sénateur Patterson : J'aimerais parler à l'appui de la modification. Nous avons comme tradition de longue date de ne pas effectuer d'étude article par article à la hâte un jour où nous entendons des témoins. Tous les témoignages sont importants. Il serait vraiment pertinent de demander plus de temps, surtout si des amendements importants sont proposés, comme l'ont fait remarquer un des témoins de ce matin et le sénateur Tannas.

Je me prononcerais en faveur de la motion. Je crois comprendre que la question dépend de l'approbation des whips. Est-ce le cas, sénateur Tannas?

Le sénateur Tannas : Oui.

Le sénateur Patterson : C'est une possibilité. Nous convenons tous qu'il s'agit d'un projet de loi qui a des répercussions considérables. Je suis d'accord pour que nous disposions d'un peu plus de temps cette semaine pour procéder à l'étude article par article. Je ferais remarquer que cela cadrera avec l'objectif général que nous nous sommes donné de conclure cette semaine notre travail sur cet important projet de loi.

Je craignais que nos procédures ne se fassent à la hâte. Je ne pense pas qu'il soit déraisonnable de réclamer la tenue d'une séance supplémentaire. Merci.

Senator Sinclair: Thank you. The intent of Senator Christmas' motion, of course, is to implement the decision of this committee that we made on the very first day of this proceeding. It's quite appropriate.

Senator Tannas' amendment would, in effect, try to change the original decision of the committee, being that we would do this within four days. Now he's suggesting let's try for five days and see if the whips will agree to let us go on a fifth day. Then we can try to fit our discussion around the amendments into another period of time, which would, in effect, ask us to review and reconsider what we originally decided. I, therefore, don't support the motion.

I think the original motion was clear — that there was a plan in place, and we were going to do it in four days. We should try to do it in four days.

The concern I have always had with regard to this bill is not that it's being rushed, but that it's been deliberately delayed by the opposition. That's why we are in this pickle, so to speak, in that all of the things that have been done in order to prevent the matter from getting to committee have resulted in this committee now being faced with a very serious time crunch. Dealing with the time crunch is now our responsibility; so let's do that. I suggest we vote against the amendment.

Senator Christmas: Senate Sinclair mentioned what I was going to mention. Unfortunately, we don't have the time. I wish we had the time. I agree with you, Senator Tannas, this is a very important issue, but at this late stage, I agree we should stay with our original schedule.

The Chair: Are we ready for the question?

Senator LaBoucane-Benson: After we hear our witnesses and start clause-by-clause, is there any time limit that would prevent us from meeting as long as we need to to get through clause-by-clause Wednesday night? Is there a time limit that would be imposed on us?

The Chair: No, not really.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you.

The Chair: Are we ready for the question on the amended motion?

Senator Sinclair: On the amendment?

The Chair: All those in favour of the amendment? All those opposed? The amendment is defeated.

We'll go back to the original motion.

Le sénateur Sinclair : Merci. L'intention de la motion du sénateur Christmas consiste évidemment à mettre en œuvre la décision que le comité a prise au premier jour de cette étude. Cette motion est tout à fait appropriée.

La modification du sénateur Tannas aurait pour effet de modifier la décision initiale du comité voulant que nous bouclions notre étude en quatre jours. Il propose maintenant de demander aux whips de nous accorder un cinquième jour. Nous pourrions alors tenter de tenir notre débat sur les amendements au cours d'une autre séance, ce qui nous obligerait à revenir sur notre décision initiale. Je n'appuie donc pas la motion.

Je pense que la motion initiale est claire. Nous avons prévu d'effectuer l'étude en quatre jours, et c'est ce que nous devrions essayer de faire.

Ce qui m'a toujours préoccupé à propos de ce projet de loi, ce n'est pas la crainte qu'il soit traité à la hâte, mais le fait qu'il ait été délibérément retardé par l'opposition. Voilà pourquoi nous nous trouvons dans cette situation épineuse, si je puis dire. Avec tout ce qui a été fait pour empêcher le dossier de parvenir au comité, nous sommes maintenant pressés par le temps. Il est maintenant de notre responsabilité de composer avec la situation, alors faisons-le. Je propose de voter contre la modification.

Le sénateur Christmas : Le sénateur Sinclair a présenté les arguments que j'allais avancer. Nous n'avons malheureusement pas de temps. J'aimerais que nous en ayons. Je conviens avec vous qu'il s'agit d'une question très importante, sénateur Tannas, mais comme nous sommes à la onzième heure, je pense que nous devrions nous en tenir à l'échéancier initial.

La présidente : Sommes-nous prêts à mettre la motion aux voix?

La sénatrice LaBoucane-Benson : Une fois que nous aurons entendu les témoins et entamé l'étude article par article, est-ce qu'une limite de temps nous empêcherait de nous réunir aussi longtemps que nécessaire pour terminer cette étude mercredi soir? Avons-nous une limite de temps?

La présidente : Non, pas vraiment.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je vous remercie.

La présidente : Sommes-nous prêts à mettre la motion modifiée aux voix?

Le sénateur Sinclair : Nous prononçons-nous sur la modification?

La présidente : Que tous ceux qui sont en faveur de la modification lèvent la main. Que tous ceux qui s'y opposent lèvent la main. La modification est rejetée.

Nous revenons à la motion initiale.

All those in favour, please raise their hands. All those opposed? The motion is passed. Carried.

The second motion is from Senator Tannas.

Senator Tannas: In six and a half years, I think that's the first vote I have ever participated in in this committee.

The Chair: No, it isn't. We voted last week, too.

Senator Tannas: You are right. Second.

The Chair: Only on this bill.

Senator Sinclair: Are we dealing with the letter? I'm okay with it being delivered in English only. I understand ultimately it will be translated. If there are no objections, the sooner people can look at it the better, and we'll have an opportunity to discuss and consider it before we get into this issue around amendments.

The Chair: It's agreed? Thank you.

(The committee adjourned.)

Que tous ceux qui sont en faveur de la motion lèvent la main. Que tous ceux qui s'y opposent lèvent la main. La motion est adoptée.

La deuxième motion est proposée par le sénateur Tannas.

Le sénateur Tannas : Je pense que c'est le premier vote auquel j'ai jamais participé au sein de ce comité en six ans et demi.

La présidente : Non, ce n'est pas le premier. Nous avons tenu un vote la semaine dernière également.

Le sénateur Tannas : Vous avez raison, c'est le deuxième.

La présidente : Sur ce seul projet de loi.

Le sénateur Sinclair : Réglons-nous la question de la lettre? Je n'ai pas d'objection à ce qu'elle soit en anglais seulement. Je crois comprendre qu'elle sera éventuellement traduite. Si personne ne s'y oppose, plus rapidement les gens pourront en prendre connaissance, mieux ce sera, et nous aurons l'occasion d'en discuter et de l'examiner avant de passer à l'étude des amendements.

La présidente : Cela convient-il à tous? Merci.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 4, 2019

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill C-91, An Act respecting Indigenous languages, met this day at 3:33 p.m. to give clause-by-clause consideration to the bill; and, in camera, to study the matter of those elements contained in Division 25 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures (consideration of a draft report).

Senator Lillian Eva Dyck (*Chair*) in the chair.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

The Chair: This afternoon, we will proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-91, but before we do so I would like to advise members that we have officials from the Department of Heritage Canada at the table to help answer technical questions, if need be, as we go through the bill clause by clause. I would also like to remind senators of a number of points regarding the process.

As chair, I will call each clause successively in the order in which they appear in the bill.

In terms of the mechanics of the process, I wish to remind senators that when more than one amendment is proposed to be moved in a clause, amendments should be proposed in the order of the lines of a clause.

If at any point a senator is not clear where we are in the process, please ask for clarification. I want to ensure that at all times we all have the same understanding of where we are in the process.

If a senator is opposed to an entire clause, I would remind you that in committee the proper process is not to move a motion to delete the entire clause but, rather, to vote against the clause as standing as part of the bill.

I would also remind senators that some amendments that are moved may have consequential effect on other parts of the bill. Should this be the case, it would be useful to this process if a senator moving an amendment identified to the committee other clauses in this bill where this amendment could have an effect. Otherwise, it would be very difficult for members of the committee to remain consistent in their decision making.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 4 juin 2019

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, auquel a été renvoyé le projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones, se réunit aujourd'hui, à 15 h 33 pour l'étude article par article du projet de loi et, à huis clos, pour étudier la teneur des éléments de la section 25 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures.

La sénatrice Lillian Eva Dyck (*présidente*) occupe le fauteuil.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

La présidente : Aujourd'hui, nous procédons à l'étude article par article du projet de loi C-91, mais avant de commencer, j'aimerais signaler aux membres du comité la présence de représentants du ministère du Patrimoine canadien, qui peuvent répondre à des questions techniques, au besoin, pendant l'étude article par article. J'aimerais également rappeler aux sénateurs certains points concernant le processus.

À titre de présidente, je vais aborder chaque article dans l'ordre dans lequel ils apparaissent dans le projet de loi.

En ce qui concerne la procédure, je tiens à rappeler aux sénateurs que, lorsqu'on propose plus d'un amendement pour un même article, les amendements doivent être proposés en suivant l'ordre des lignes du texte à modifier.

Si, à un moment ou à un autre, l'un des sénateurs ne sait plus trop où nous en sommes, qu'il n'hésite pas à demander des précisions. Je veux m'assurer que tout le monde comprend les mêmes choses en même temps, du début à la fin.

Si un sénateur s'oppose à un article en entier, la procédure normale en comité n'est pas d'adopter une motion pour supprimer l'article au complet, mais plutôt de voter contre le maintien de l'article dans la mesure législative.

J'aimerais également rappeler aux sénateurs que certains amendements proposés peuvent avoir des répercussions sur d'autres parties du projet de loi. Le cas échéant, il serait très utile qu'un sénateur qui propose un amendement indique au comité quels sont les autres articles du projet de loi sur lesquels son amendement pourrait avoir une incidence. Autrement, il pourrait être très difficile pour notre comité de demeurer conséquent dans ses décisions.

Staff will endeavour to keep track of the place where subsequent amendments need to be moved and will draw attention to them. Because no notice is required to move amendments, there can, of course, have been no preliminary analysis of the amendments to establish which one may be of consequence to others and which may be contradictory.

If committee members ever have any questions about the process or about the propriety of anything occurring, they can certainly raise a point of order. As chair, I will listen to argument, decide when there has been sufficient discussion of a matter or order and make a ruling.

The committee is the ultimate master of its business within the bounds established by the Senate and a ruling can be appealed to the full committee by asking whether the ruling shall be sustained.

As chair, I will do my utmost to ensure that all senators wishing to speak have the opportunity to do so. For this, however, I will depend upon your cooperation and I ask all of you to consider other senators and to keep your remarks to the point and as brief as possible.

Finally, I wish to remind senators that if there is ever any uncertainty as to the results of a voice vote or a show of hands, the most effective route is to request a roll call vote which, obviously, provides unambiguous results. Senators are aware that any tied vote negates the motion in question.

Are there any questions on any of the above?

Senator Sinclair: We have a vote at 4:53, so we need leave here 15 minutes ahead of time. Would that be appropriate?

The Chair: Ten or fifteen minutes, yes.

Senator Sinclair: I am not a 10-minute walker over to the building.

The Chair: That would make it 4:38. We will suspend at 4:38 so that we can go back to the chamber for a vote.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-91, An Act respecting Indigenous languages?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

Notre personnel s'efforcera de consigner les endroits où des amendements subséquents doivent être proposés et nous les signalera. Puisqu'il n'est pas nécessaire de donner un préavis pour proposer des amendements, il peut évidemment ne pas y avoir eu d'analyse préliminaire des amendements pour déterminer ceux qui peuvent avoir des répercussions sur les autres articles ou leur être contraires.

Si des membres du comité ont des questions concernant le processus ou le bien-fondé de quoi que ce soit, ils peuvent invoquer le Règlement. La présidence écoutera les arguments, décidera du moment où nous aurons assez discuté de la question et rendra une décision.

Bien entendu, le comité est le maître de ses travaux dans les limites établies par le Sénat et un sénateur peut interjeter appel d'une décision de la présidence devant le comité en demandant si la décision doit être maintenue.

À titre de présidente, je ferai de mon mieux pour m'assurer que tous les sénateurs qui souhaitent prendre la parole puissent le faire. Cependant, je vais devoir compter sur votre coopération et je vous demande à tous de vous en tenir aux faits et de parler le plus brièvement possible, par égard pour les autres sénateurs.

Enfin, je tiens à rappeler aux sénateurs que s'ils ont le moindre doute quant aux résultats d'un vote par oui ou non, ou d'un vote à main levée, la façon la plus efficace d'intervenir consiste à demander un vote par appel nominal, qui aboutira manifestement à des résultats clairs. Les sénateurs savent qu'en cas d'égalité des voix, la motion sera rejetée.

Avez-vous des questions sur ces précisions?

Le sénateur Sinclair : Nous devons aller voter à 16 h 53, ce qui signifie que nous devons partir 15 minutes avant. Serait-ce approprié?

La présidente : Dix ou quinze minutes, oui.

Le sénateur Sinclair : Je ne peux pas couvrir cette distance en marchant en 10 minutes.

La présidente : Il faut donc partir à 16 h 38. Nous suspendrons la séance à 16 h 38 pour retourner à la Chambre à temps pour le vote.

Plaît-il au comité de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones?

Des voix : D'accord.

La présidente : D'accord.

L'étude du titre est-elle réservée?

Des voix : D'accord.

The Chair: Carried.

Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

With leave, is it agreed to group clauses for which we have no amendments identified in the road map?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Next, we have an amendment in clause 2, on page 3, to which Senator Tannas will speak.

Senator Tannas: Very briefly, this relates to representations we had from the friendship centres. Although they deliver language services in many of their locations and in different situations, they were fearful that the description of Indigenous organization could potentially be used to exclude them.

The Chair: Excuse me, I think you should probably read the motion first.

Senator Tannas: I move:

That Bill C-91 be amended in clause 2, on page 3, by replacing lines 24 to 26 with the following:

“(a) that represents the interests of an Indigenous group and its members;

(b) other than in section 45, that is specialized in Indigenous languages; or

The language t(c) that delivers services to Indigenous people where they reside, including friendship centres and other Indigenous community-based organizations. (*organisme autochtone*)”.

The language that we put together here is more inclusive than the current definition. We heard some undercurrents here and there about people who were not part of the consultation/co-development process. They felt that perhaps some of the definitions were narrow and could exclude, specifically, friendship centres from the definitions.

La présidente : D'accord.

L'étude du préambule est-elle réservée?

Des voix : D'accord.

La présidente : D'accord.

L'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé, est-elle réservée?

Des voix : D'accord.

La présidente : D'accord.

Avec le consentement des sénateurs, est-il convenu de regrouper les articles pour lesquels nous n'avons pas d'amendement indiqué sur la feuille de route?

Des voix : D'accord.

La présidente : D'accord.

Nous abordons maintenant un amendement à l'article 2, à la page 3. Le sénateur Tannas va nous en parler.

Le sénateur Tannas : Très brièvement, cela concerne les représentants des centres d'amitié qui ont comparu devant le comité. Même s'ils offrent des services linguistiques dans un grand nombre de leurs centres et dans différentes situations, ils craignent qu'on puisse utiliser la description des organismes autochtones pour les exclure.

La présidente : Excusez-moi, mais je crois que vous devriez probablement lire la motion avant de poursuivre.

Le sénateur Tannas : Je propose :

Que le projet de loi C-91 soit modifié, à l'article 2, à la page 3, par substitution, aux lignes 34 à 37, de ce qui suit :

a) soit qui représente les intérêts d'un groupe autochtone et de ses membres;

b) soit, sauf à l'article 45, qui est spécialisée en matière de langues autochtones;

c) soit qui fournit des services aux peuples autochtones à l'endroit où ils résident, notamment des centres d'amitié. (Indigenous organiza- ».

Le libellé que nous avons créé dans ce cas-ci est plus inclusif que la définition actuelle. Nous avons entendu quelques commentaires de personnes qui n'ont pas participé au processus de consultation et de codéveloppement. Ces personnes sont d'avis que certaines des définitions ont peut-être une portée un peu restreinte et qu'elles pourraient ainsi exclure précisément les centres d'amitié.

By including the friendship centres, we are providing, although not saying, the potential for others to be read in on the basis that they deliver services.

The Chair: Are there any questions?

Senator LaBoucane-Benson: I like this change. I like that it is itemized (a), (b) and (c). The only thing I can't agree with is singling out one service provider, which is friendship centres, when there are many different service providers across the country that are not necessarily friendship centres.

If you have, "that deliver services to Indigenous people where they reside," it includes friendship centres and other community-based, grassroots organizations that are not friendship centres. It singles out one group. Having worked in the field in a community for 23 years, there are many different organizations that are grassroots and Indigenous owned.

If we took out the last three words of (c), it would be a positive change. I don't know how people feel about that.

The Chair: Are there any other comments?

Senator Tannas: I think it's a step ahead.

Senator Patterson: We heard from the Association of National Friendship Centres. They did say that they hadn't been consulted. They did say that they were delivering Indigenous language programs. They are represented everywhere in the country.

I don't think including them disqualifies the many other agencies there are, but it gives them some credence and credibility that we all believe they should have. I think "including" means "not limited to." It does not mean that there are not other possibilities. I just feel these folks are left out too often. They need more recognition from our committee, so I am okay with the wording as it is.

I understand what you're saying, Senator LaBoucane-Benson. By giving them a little shout-out here, which is what they asked for when they came to the committee, I think it is good.

Senator Francis: I want to clarify for the record that there are no friendship centres in Prince Edward Island, so they are not everywhere in Canada.

Senator Coyle: I understand the suggestion of Senator LaBoucane-Benson, but it is not a bad idea to mention friendship centres. Perhaps one way of accommodating both points is by

Par l'inclusion des centres d'amitié, nous offrons le potentiel d'interpréter cette définition comme visant d'autres organismes de prestation de services, sans les nommer.

La présidente : Y a-t-il des questions?

La sénatrice LaBoucane-Benson : J'aime ce changement. J'aime aussi le fait qu'il soit divisé en trois parties, à savoir les parties a), b) et c). La seule chose avec laquelle je ne suis pas d'accord, c'est le fait de mentionner un fournisseur de services particulier, c'est-à-dire les centres d'amitié, car il existe de nombreux fournisseurs de services, à l'échelle du pays, qui ne sont pas nécessairement des centres d'amitié.

Si on conserve le libellé « soit qui fournit des services aux peuples autochtones à l'endroit où ils résident », cela comprend les centres d'amitié et d'autres organismes communautaires qui ne sont pas des centres d'amitié. Cela permet de cerner un groupe particulier. J'ai travaillé dans ce domaine pendant 23 ans, et je sais donc qu'il y a un grand nombre d'organismes communautaires appartenant aux autochtones.

Si on éliminait les quatre derniers mots de l'alinéa c), ce serait un changement positif, mais je ne sais pas ce qu'en pensent les membres du comité.

La présidente : Y a-t-il d'autres commentaires?

Le sénateur Tannas : Je crois que c'est un pas en avant.

Le sénateur Patterson : Des représentants de l'Association nationale des centres d'amitié ont comparu devant le comité. Ils ont dit qu'on ne les avait pas consultés. Ils ont dit aussi qu'ils offraient des programmes de langues autochtones. Ils sont représentés partout au pays.

Je ne crois pas que le fait de les mentionner disqualifie les nombreux autres organismes, et cela leur donne la crédibilité qu'ils méritent et à laquelle personne ne s'oppose. Je pense que le mot « notamment » signifie « sans s'y limiter ». Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'autres possibilités. Je pense seulement que ces gens sont trop souvent laissés pour compte. Ils ont besoin d'une plus grande reconnaissance de notre comité, et ce libellé me convient.

Je comprends ce que vous dites, sénatrice LaBoucane-Benson. Toutefois, je crois que c'est bien de leur donner une certaine reconnaissance dans ce cas-ci, car c'est ce qu'ils nous ont demandé de faire lorsqu'ils ont comparu devant le comité.

Le sénateur Francis : J'aimerais préciser, pour le compte rendu, qu'il n'y a aucun centre d'amitié sur l'Île-du-Prince-Édouard. Ils ne sont donc pas partout au Canada.

La sénatrice Coyle : Je comprends la suggestion de la sénatrice LaBoucane-Benson, mais ce n'est pas une mauvaise idée de mentionner les centres d'amitié. On pourrait peut-être

saying, “including friendship centres and other Indigenous civil society organizations” because that was a point we heard as well.

The concern was that it would be captured by governments, Indigenous governments, and they wanted to make sure that Indigenous civil society organizations were included. That was a possible way of including friendship centres and others. That was a possible way of doing it.

Senator McCallum: Senator Coyle makes a good point. If you are going to include friendship centres, you need to think of Metis settlements and all those unique organizations that haven't had the ability to get funds. If you take her wording, it will include many other organizations that we may not even know about.

Senator Sinclair: The concern I have is whether or not this will result in administrative difficulties for the department. I would like to hear officials from the department as to what they think of this proposal.

Hélène Laurendeau, Deputy Minister, Canadian Heritage: It was meant to be fairly large in terms of definition, so being specific about capturing organizations that deliver services does not go against the spirit of the definition.

The only preoccupation I would have would be the use of the term, “other civil society organizations.” That may introduce another concept that is not defined anywhere. I would be careful about that, but that's something to consider.

The definition per se was meant to capture the organizations you are describing. From that perspective, it is not something that would be overly difficult for the department to administer.

The Chair: Would the phrase “community-based” or “community-based, grassroots” be a term that is technically acceptable?

Ms. Laurendeau: It would probably be more precise in the Indigenous context because it would actually refer to community organizations, which communities are better known than civil society that would probably call for some form of definition.

Senator LaBoucane-Benson: Following up on what Senator Dyck said, I agree that community-based may be better. I am thinking that we need to say, “Indigenous community-based” or “Indigenous-owned community base.”

Senator Christmas: The other testimony that rings in my ear was that of Elder Claudette Commanda. She specifically mentioned one of the overlooked deliverers of language services was the cultural education centres. Yes, I fully agree the friendship centres need to be included either directly or

accommoder les deux points de vue en disant « notamment des centres d'amitié et d'autres organismes autochtones de la société civile », car nous avons également entendu cet argument.

La préoccupation exprimée concernait le fait que ce serait capturé par les gouvernements, les gouvernements autochtones, et on voulait veiller à ce que les organismes autochtones de la société civile soient inclus. C'était donc une façon possible d'inclure les centres d'amitié et d'autres organismes.

La sénatrice McCallum : La sénatrice Coyle soulève un bon point. Si nous incluons les centres d'amitié, nous devons penser aux établissements métis et à tous les autres organismes uniques qui n'ont pas la capacité d'obtenir du financement. Le libellé qu'elle propose permettra d'inclure de nombreux autres organismes dont nous ignorons peut-être l'existence.

Le sénateur Sinclair : Il faudrait toutefois savoir si cela causera des difficultés au ministère sur le plan administratif. J'aimerais donc avoir l'avis des représentants du ministère sur cette proposition.

Hélène Laurendeau, sous-ministre, Patrimoine canadien : Cette définition était censée avoir une portée très large. Il s'ensuit que le fait de préciser des organismes qui fournissent des services ne va pas à l'encontre de l'esprit de la définition.

La seule chose qui me préoccupe, c'est l'utilisation des mots « autres organismes de la société civile ». En effet, cela pourrait introduire une notion qui n'a aucune définition. Je ferais donc attention à cela, mais c'est une option à considérer.

La définition en tant que telle visait à englober les organismes que vous décrivez. De ce point de vue, cela ne causerait pas trop de difficultés administratives au ministère.

La présidente : Le mot « communautaires » serait-il acceptable sur le plan technique?

Mme Laurendeau : Il serait probablement plus précis dans le contexte autochtone, car il renvoie à une description mieux connue que celle liée à la société civile, qui nécessiterait probablement une définition.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Pour faire suite aux propos de la sénatrice Dyck, je conviens qu'il serait peut-être préférable d'utiliser le mot « communautaires ». Je pense que nous devrions dire « communautaires autochtones » ou « communautaires et appartenant aux Autochtones ».

Le sénateur Christmas : L'autre témoignage qui me vient à l'esprit est celui de l'ainée Claudette Commanda. Elle a précisé que les centres d'éducation culturelle représentaient un type de fournisseurs de services linguistiques souvent oublié. Oui, je conviens tout à fait que les centres d'amitié doivent être inclus

indirectly. That's important. I also think the culture education centres also deliver language services as well.

It will probably make it more difficult for those who are trying to think of words, but I want to make sure that the right Indigenous organizations that deliver these services are included.

Senator Coyle: I am not going to nitpick. I am fine, although community based is actually narrower than civil society organizations. Civil society organizations include community-based organizations. It is a commonly used term in Canada and internationally. It is very well understood. We have heard the term used by representatives from the Native Women's Association and the friendship centres.

I don't care, just so long as we get the broader point across to make sure that Indigenous organizations are included. I was trying not to use non-governmental organization language. I was trying to use positive language. The positive language on non-governmental is more broadly civil society. I am fine if you want to use, "community-based." To me it's a subset of civil society, so that's fine.

Senator Francis: I just want to make a comment. It could say, "including but not limited to" as an option as well.

Senator Sinclair: "Including" means "not limited to," from a legal perspective.

The Chair: We need to make a decision on which route we are going.

Senator Sinclair: For those who may be interested in knowing, in the bill the phrase "Indigenous organizations" is used 16 times, so it would impact those particular provisions.

The Chair: Do we have an agreement on the wording? I sense that people want to amend it. If we amend it, we have to come back to it because we will need to have it translated into French.

In terms of the wording I am looking to you, Senator Tannas.

Senator Sinclair: What wording?

Senator Tannas: We would say, "that deliver services to Indigenous people where they reside, including friendship centres and other Indigenous civil society organizations."

de façon directe ou indirecte. C'est important. En revanche, je pense que les centres d'éducation culturelle fournissent aussi des services linguistiques.

Cela compliquera probablement le travail des rédacteurs, mais je veux veiller à ce que tous les organismes autochtones qui offrent ces services soient inclus.

La sénatrice Coyle : Je ne ferai pas la difficile. Cela me va, même si le mot « communautaires » a une portée plus restreinte que les mots « organismes de la société civile ». En effet, les organismes de la société civile englobent les organismes communautaires. De plus, c'est une expression couramment utilisée au Canada et à l'échelle internationale. Elle est très bien comprise. Des représentants de l'Association des femmes autochtones et des centres d'amitié l'ont utilisée dans leurs témoignages.

Cela ne me dérange pas, pourvu que tous les organismes autochtones soient clairement inclus. J'ai tenté de ne pas utiliser des mots non liés aux organismes gouvernementaux. J'ai tenté d'utiliser des mots positifs. Les mots positifs liés au contexte non gouvernemental sont les mots « société civile », qui ont une portée plus générale. Si vous souhaitez utiliser le mot « communautaires », cela ne me pose pas de problème, car c'est une sous-catégorie de la société civile, et cela me convient.

Le sénateur Francis : J'aimerais formuler un commentaire. On pourrait aussi utiliser les mots « notamment, mais sans s'y limiter ».

Le sénateur Sinclair : Sur le plan juridique, le mot « notamment » signifie « sans s'y limiter ».

La présidente : Nous devons choisir une option.

Le sénateur Sinclair : À titre de renseignement pour les personnes intéressées, dans le projet de loi, les mots « organismes autochtones » reviennent à 16 reprises. Tout changement aura donc une incidence sur ces dispositions.

La présidente : Sommes-nous d'accord sur le libellé à utiliser? J'ai l'impression que les membres du comité veulent l'amender. Si nous l'amendons, nous devons revenir sur l'amendement, car il doit être traduit en français.

En ce qui a trait au libellé, j'aimerais avoir votre réponse, sénateur Tannas.

Le sénateur Sinclair : Quel libellé?

Le sénateur Tannas : Ce serait « soit qui fournit des services aux peuples autochtones à l'endroit où ils résident, notamment des centres d'amitié et d'autres organismes autochtones de la société civile ».

The Chair: My impression was that “community-based” was more technically acceptable.

Senator McCallum: Could I say something about “community-based?” When we work in the field as health professionals, we work out on the reserves. We call that “community-based,” but we don’t have that in the city. It means you’re going out to the community, delivering services and coming back. The only term we use when we go to the reserves is, “community-based services.” I wanted to bring that up. It could be limiting. I’ve never heard it applied to city structures.

An Hon. Senator: Oh, yes, it is.

Senator LaBoucane-Benson: To me, civil society would include universities and larger organizations. The idea of an Indigenous “community-based organization” says to me Mother Earth’s Children’s Charter School. It says the friendship centres. It says the people providing other services such the Stan Daniels Healing Centre. Language should be a part of healing. I am hoping those are the people and the organizations we are talking about.

Senator Tannas: Are we saying that we would add, “including friendship centres and other Indigenous community-based organizations?” Is that where we are?

The Chair: Senators, is it agreed that we will stand this motion and come back to it once we have the translation?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. It is agreed.

Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We have a new clause on page 4.

Senator McCallum: I move:

That Bill C-91 be amended on page 4 by adding the following after line 11:

“**3.1** In exercising any power, duty or function under this Act, the Minister, the Office or the Commissioner, as the case may be, must act in a manner that is consistent with the Government of Canada’s commitment to implement the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.”

La présidente : J’avais l’impression que le mot « communautaires » était plus acceptable sur le plan technique.

La sénatrice McCallum : Puis-je faire un commentaire sur le mot « communautaires »? Nous, les professionnels de la santé, travaillons dans les réserves. Nous qualifions ce travail de « communautaire », mais nous ne faisons pas cela en milieu urbain. En effet, ce mot signifie que nous allons dans la communauté pour offrir des services et que nous revenons ensuite en ville. La seule expression que nous utilisons lorsque nous allons dans les réserves est « services communautaires ». Je tenais à le préciser, car cela pourrait restreindre la portée. Je n’ai jamais entendu cette expression être appliquée aux structures urbaines.

Une voix : Oui, on l’applique aux structures urbaines.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Selon moi, la société civile englobe les universités et les grands organismes, et la notion d’un « organisme autochtone communautaire » est liée à la Mother Earth’s Children’s Charter School, aux centres d’amitié et aux personnes qui fournissent d’autres services, comme le Centre de guérison Stan Daniels. La langue devrait faire partie du processus de guérison. J’espère qu’il s’agit des personnes et des organismes dont nous parlons aujourd’hui.

Le sénateur Tannas : Sommes-nous en train de dire que nous ajouterions les mots « notamment les centres d’amitié et d’autres organismes communautaires autochtones »? Est-ce ce que nous proposons?

La présidente : Sénateurs, est-il convenu de réserver cette motion et d’y revenir lorsqu’elle sera traduite?

Des voix : D’accord.

La présidente : Merci. Nous sommes d’accord.

L’article 3 est-il adopté?

Des voix : D’accord.

La présidente : Nous avons un nouvel article à la page 4.

La sénatrice McCallum : Je propose:

Que le projet de loi C-91 soit modifié, à la page 4, par adjonction, après la ligne 6, de ce qui suit:

« **3.1** Dans l’exercice de ses attributions au titre de la présente loi, le ministre, le Bureau ou le commissaire, selon le cas, agit de manière compatible avec l’engagement du gouvernement du Canada à l’égard de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. »

I made my speech yesterday in the chamber on Bill C-69. I also mentioned this morning that The First Nations Summit had a bill in B.C. to implement the United Nations declaration by saying:

The Environmental Assessment Office is continued as an office of the government.

Under 2.1 it went on to say:

. . . supports reconciliation with Indigenous peoples in British Columbia by supporting the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples

(b) recognizing the inherent jurisdiction of Indigenous nations and their right to participate in decision making and matters that would affect their rights through representatives chosen by themselves.

(c) collaborating with Indigenous nations in relation to renewable projects, consistent with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous People and

(d) acknowledging Indigenous peoples rights recognized and affirmed by section 35 of the Constitution Act, 1982, in the course of assessments and decision making under this Act.

We spoke to the Grand Chief this morning. When he submitted his recommendation, he said that this act contained a number of important mechanisms to advance the overarching purpose and that it was working well. He also said that it only made sense to align the federal act with the new B.C. regime for predictability and clarity, and that it would make sense that the federal act be applied consistently with the law.

There is a province that has implemented the declaration. It's working well for them, and they're making progress in that relationship. That was brought to us. They supported moving the clause in Bill C-69.

I believe that when the government said they wanted to move ahead with reconciliation and implement the United Nations Declaration of the Rights of Indigenous Peoples, it was their intention to start working with this declaration to amend the wrongs that had happened in the past.

Senator Tannas: Senator McCallum, what you read out, is that what B.C. has incorporated? I didn't hear anything about "must do" anything. It supported, but it didn't actually have the

J'ai fait une déclaration sur le projet de loi C-69 hier, à la Chambre. J'ai également mentionné ce matin que le Sommet des Premières Nations avait proposé un projet de loi en Colombie-Britannique pour mettre en œuvre la déclaration des Nations Unies de la façon suivante :

Le Bureau d'évaluation environnementale devient un bureau du gouvernement.

L'article 2.1 poursuit en indiquant ce qui suit :

[...] favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones de la Colombie-Britannique en appuyant la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones [...]

b) en reconnaissant la compétence inhérente des nations autochtones et leur droit de participer à la prise de décisions susceptibles de toucher leurs droits, par la voix de représentants qu'elles ont elles-mêmes désignés

c) en collaborant avec les nations autochtones dans le cadre de projets axés sur les ressources renouvelables, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et

d) en reconnaissant les droits des peuples autochtones tels qu'ils sont reconnus et confirmés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, dans le cadre des processus d'évaluation et de prise de décisions énoncés dans la présente Loi.

Nous avons parlé au grand chef ce matin. Lors de la formulation de sa recommandation, il a déclaré que la loi prévoyait un certain nombre de mécanismes importants visant à faire avancer l'objectif général et que la loi fonctionnait bien. Il a également indiqué que, par souci de clarté et de prévisibilité, il était simplement sensé d'harmoniser la loi fédérale avec le nouveau régime de la Colombie-Britannique et qu'il serait logique que la loi fédérale soit appliquée d'une façon qui coïncide avec cette loi.

Une province a mis en œuvre cette déclaration, et cela fonctionne bien pour les Autochtones. Leur relation avec la province progresse. Ces faits nous ont été présentés, et ces Autochtones appuient l'idée d'ajouter cet article au projet de loi C-69.

Je crois que, lorsque le gouvernement a déclaré qu'il souhaitait donner suite à la réconciliation et mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, il avait l'intention de commencer par s'occuper de la déclaration afin de réparer les torts du passé.

Le sénateur Tannas : Sénatrice McCallum, ce que vous avez lu correspond-il à ce que la Colombie-Britannique a ajouté? Je n'ai pas entendu quoi que ce soit à propos de l'obligation de faire

kind of language I see here where it says, “must act in a manner that is consistent.”

I am wondering if there was another piece done in B.C. that was more forceful than what I heard you read out just now.

Senator McCallum: He said that this is what they have and that they are working very well. There is another section that brings up the United Nations declaration further down.

Senator Coyle: It is in the preamble.

The Chair: Do you have a copy of the bill that you could read out?

Senator McCallum: It is from B.C. That is what I read out at the beginning. It is under Part 2, Administration, Environmental Assessment Office. They make notification throughout that they include a lot of Indigenous consultation, but I think the Grand Chief made good points this morning.

The Chair: Are there any other questions or comments?

Senator Patterson: It is in the Preamble, where it says:

. . . the Government of Canada is committed to implementing the United Nations Declaration of the Rights of Indigenous Peoples, which affirms rights related to Indigenous languages

Are you saying that is not enough?

Senator McCallum: It is not enough. If you say it is in the Preamble, then what problem do you have to move it into another section?

Senator Patterson: I was wanting to know what is the meaning of:

. . . must act in a manner that is consistent with the Government of Canada’s commitment to implement the United Nations Declaration

What does that actually mean?

quoi que ce soit. La disposition appuie la réconciliation, mais elle ne contient pas le genre de formulation que je vois dans l’amendement, lequel contient la mention « agit de manière compatible avec ».

Je demande s’il y avait une autre disposition rédigée en Colombie-Britannique qui était plus ferme que ce que je viens de vous entendre lire.

La sénatrice McCallum : Il a dit que c’était les dispositions qui étaient mises en œuvre et qu’elles fonctionnaient très bien. Il y a un autre article plus loin qui fait allusion à la déclaration des Nations Unies.

La sénatrice Coyle : Cela figure dans le préambule.

La présidente : Avez-vous une copie du projet de loi que vous pourriez lire?

La sénatrice McCallum : C’est un projet de loi de la Colombie-Britannique. C’est ce que j’ai lu au début. Cela figure sous la rubrique « Part 2, Administration, Environmental Assessment Office ». Il est indiqué tout au long qu’ils prévoient de consulter fréquemment les Autochtones, mais je pense que le grand chef a fait valoir de bons arguments ce matin.

La présidente : Y a-t-il d’autres questions ou d’autres commentaires?

Le sénateur Patterson : Cela figure dans le préambule, qui indique ce qui suit :

[...] le gouvernement du Canada s’est engagé à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qui prévoit des droits relatifs aux langues autochtones [...]

Êtes-vous en train de dire que cela ne suffit pas?

La sénatrice McCallum : Cela ne suffit pas. Si vous le dites dans le préambule, pourquoi verriez-vous une objection à le mentionner dans un autre article?

Le sénateur Patterson : Je voulais comprendre la signification du passage :

[...] agit de manière compatible avec l’engagement du gouvernement du Canada à l’égard de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones [...]

Qu’est-ce que cela signifie en fait?

Senator McCallum: Just what it says:

... must act in a manner consistent with the Government of Canada's commitment to implement the United Nations Declaration

Senator Patterson: In Article 16 of the UN declaration there is the right of Indigenous peoples to establish their own media. There is also something also about ensuring that "State-owned media duly reflect Indigenous cultural diversity."

Article 14 says:

Indigenous peoples have the right to establish and control their educational systems and institutions providing education in their own languages, . . .

Would you read your amendment as requiring the minister to fund media and schools based on Article 14 and Article 16?

Senator McCallum: We already have APTN, our Indigenous media. When we had meetings, a chief from B.C. had developed his own school and brought in land-based education. He did it using a provincial curriculum. They had their own curriculum, and they were graduating students who were very capable of entering university. That was one of our witnesses.

The Chair: We will have to break in about a minute. Senator Sinclair, did you want to make a comment before we break?

Senator Sinclair: Probably my comment will take more than a minute. It has to do with the premise of the question. If Senator Patterson doesn't mind, we can continue this conversation when we return. I think we should break now.

The Chair: We will suspend.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

The Chair: The meeting is reconvened.

We will continue on with the discussion on the amendment by Senator McCallum. Are there any other comments?

Senator McCallum: I actually wanted to make some more comments. May I?

The Chair: Yes.

La sénatrice McCallum : Simplement ce que le passage indique :

[...] agit de manière compatible avec l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones [...]

Le sénateur Patterson : À l'article 16 de la Déclaration des Nations Unies, il est question du droit des Autochtones d'établir leurs propres médias. Il est également mentionné que « Les États prennent des mesures efficaces pour faire en sorte que les médias publics reflètent dûment la diversité culturelle autochtone ».

L'article 14 indique :

Les peuples autochtones ont le droit d'établir et de contrôler leurs propres systèmes et établissements scolaires où l'enseignement est dispensé dans leur propre langue [...]

Diriez-vous que votre amendement oblige le ministre à financer des médias et des écoles conformément aux articles 14 et 16?

La sénatrice McCallum : Nous avons déjà le réseau APTN, nos médias autochtones. Lors de nos réunions, il a été mentionné qu'un chef de la Colombie-Britannique avait créé sa propre école et avait eu recours à l'enseignement axé sur le territoire. Pour ce faire, il s'est servi du programme d'études provincial. L'école avait son propre programme d'études, et ses diplômés étaient tout à fait en mesure d'être admis à l'université. C'est ce qu'a dit l'un de nos témoins.

La présidente : Nous allons devoir faire une pause d'environ une minute. Sénateur Sinclair, souhaitez-vous formuler une observation avant que nous fassions cette pause?

Le sénateur Sinclair : Mon observation exigerait probablement plus d'une minute. Elle concerne la prémisse de la question. Si le sénateur Patterson n'y voit pas d'inconvénient, nous pourrions poursuivre cette conversation à notre retour. Je pense que nous devrions faire une pause maintenant.

La présidente : Nous suspendons la séance.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

La présidente : Nous reprenons nos travaux.

Nous allons continuer de discuter de l'amendement de la sénatrice McCallum. Y a-t-il d'autres commentaires?

La sénatrice McCallum : En fait, je tiens à formuler d'autres observations. Puis-je le faire?

La présidente : Oui.

Senator McCallum: In committee we heard that senators wanted a Canada-made solution. B.C. is a very good example of a Canada-made solution that is utilizing the United Nations declaration for Indigenous peoples.

The Human Rights Council of the United Nations General Assembly released its final study on Indigenous peoples and the right to participate in decision making called *Report of the Expert Mechanism on the Rights of Indigenous Peoples*. Under “Participation in decision-making mechanisms linked to State and non-State institutions and processes affecting indigenous peoples,” a section headed “Participation in hybrid systems of governance” gave the following example:

In Canada, at the centre of the Nunavut Land Claims Agreement of 1993 is lands and resources co-management boards that guarantee Inuit meaningful involvement and participation in decisions relating to the preservation and future development of lands

Canada negotiated land claims agreements with Indigenous peoples. It seems that the governance system within land claims agreements are further ahead of Canadian legislation when they look at making their own laws and doing the work that they need to do. They are already implementing some of the declarations.

If they can do that, then why isn't Canada doing the same thing?

The Chair: I wonder if we could ask the officials if they have any comments on technicalities.

Ms. Laurendeau: With all respect to the committee, those are more than technicalities. This is quite a substantive amendment, I would daresay.

I haven't had the benefit of hearing the witnesses at the other committees, so it would be difficult for me to comment further, other than to say this is a substantive change to the legislation.

Senator McCallum: I know the bill hasn't passed. Whether it passes or not has no bearing on this because if it doesn't pass and it stays in there, it will have a different interpretation than when it passes and it's still in there.

La sénatrice McCallum : En comité, nous avons entendu les sénateurs dire qu'ils souhaitaient mettre en œuvre une solution conçue au Canada. Le projet de loi de la Colombie-Britannique est un excellent exemple de solution conçue au Canada qui utilise la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le Conseil des droits de l'homme de l'Assemblée générale des Nations Unies a publié son étude finale sur les peuples autochtones et leur droit de participer à la prise de décisions intitulée *Rapport du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones*. Dans une section intitulée « Participation à des systèmes hybrides de gouvernance », sous la rubrique « Participation aux mécanismes de prise de décisions liées aux institutions étatiques et non étatiques et aux processus touchant les peuples autochtones », on donne l'exemple suivant :

Au Canada, au cœur de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut de 1993, il y a les conseils de cogestion des îles et des ressources du Nunavut qui garantissent que les Inuits participent de façon constructive aux décisions liées à la conservation des terres et à leur mise en valeur future [...]

Le Canada a négocié avec des peuples autochtones des accords sur les revendications territoriales, dans lesquels le système de gouvernance semble plus avancé que ce que l'on retrouve dans la législation canadienne, lorsque les membres de ces peuples cherchent à créer leurs propres lois et à prendre les mesures qui s'imposent. Ils mettent déjà en œuvre certaines des dispositions de la déclaration.

S'ils peuvent le faire, pourquoi le Canada ne fait-il pas la même chose?

La présidente : Je me demande si nous pourrions demander aux hauts fonctionnaires s'ils ont des commentaires à faire au sujet des détails techniques.

Mme Laurendeau : Avec tout le respect que je dois au comité, ces modifications sont plus que des détails techniques. J'oserais dire que c'est là un amendement de fond.

Je n'ai pas eu l'occasion d'entendre les témoins qui ont comparu au cours des autres séances. Par conséquent, il m'est difficile d'en dire davantage, si ce n'est que cela apporte une modification de fond à la mesure législative.

La sénatrice McCallum : Je sais que le projet de loi n'a pas été adopté. Son adoption ou non n'a aucune incidence sur les modifications que nous apportons, parce que, si le projet de loi n'est pas adopté et que la modification a été apportée, la modification sera interprétée différemment de la façon dont elle le serait si le projet de loi avait été adopté et que la modification avait été apportée.

The Chair: Which bill are you referring to? You're confusing us by saying this bill hasn't passed. Which bill?

Senator McCallum: Bill C-262 hasn't passed. Whether or not it's in there, it is going to have different interpretations. The interpretations will still deal with the human rights violations that are occurring.

The Chair: Senator Sinclair, you had a comment.

Senator Sinclair: Yes. It was in response to the question that Senator Patterson had posed to Senator McCallum on whether the insertion of this particular amendment would have an impact upon the government's obligation to fund media. There may have been other references that were part of it as well.

I wanted to point out that nothing in the UN declaration requires the government to fund anything. The UN declaration is the requirement of the government to recognize certain rights and to legislate in recognition of those rights. I just wanted to point that out.

The Chair: Are senators ready for the question?

Hon. Senators: Question.

The Chair: All those in favour of the motion, please raise your hands. Those opposed to the motion.

Senator Patterson: On division.

The Chair: We have the translation of Senator Tannas's amendment. I believe it is in front of you. Basically it is adding, "and other Indigenous community-based organizations."

Are you ready for the question? All those in favour of the motion.

Senator Sinclair: I just want to check the French translation, please.

The Chair: All those in favour of the motion in amendment. All those opposed.

None opposed. The amendment carries.

Shall clause 2, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

La présidente : À quel projet de loi faites-vous allusion? Vous nous déroutez en disant que le projet de loi n'a pas été adopté. Quel projet de loi?

La sénatrice McCallum : Le projet de loi C-262 n'a pas été adopté. Que nous apportions ou non cette modification, le projet de loi sera interprété différemment. Ces interprétations seront toujours liées aux violations des droits de la personne qui surviennent.

La présidente : Sénateur Sinclair, vous aviez un commentaire à faire.

Le sénateur Sinclair : Oui. Mon commentaire est lié à la question que le sénateur Patterson a posée à la sénatrice McCallum à propos de la question de savoir si l'insertion des dispositions de l'amendement dont nous sommes saisis aurait une incidence sur l'obligation du gouvernement de financer des médias. D'autres renvois faisaient peut-être également partie des dispositions.

Je tenais à signaler que rien dans la déclaration des Nations Unies n'oblige le gouvernement à financer quoi que ce soit. La déclaration exige que le gouvernement reconnaisse certains droits et légifère en reconnaissant ces droits. Je souhaitais simplement mentionner cela.

La présidente : Les sénateurs sont-ils prêts à mettre la motion aux voix?

Des voix : Mettez-la aux voix.

La présidente : Que tous ceux qui sont pour la motion lèvent la main, s'il vous plaît. Ceux qui sont contre la motion.

Le sénateur Patterson : Avec dissidence.

La présidente : Nous avons reçu la traduction de l'amendement du sénateur Tannas. Je pense qu'elle se trouve devant vous. Essentiellement, l'amendement ajoute les mots « et d'autres organismes communautaires autochtones ».

Êtes-vous prêts à mettre la motion aux voix? Tous ceux qui sont pour la motion.

Le sénateur Sinclair : Je veux juste vérifier la traduction en français, s'il vous plaît.

La présidente : Tous ceux qui sont pour la motion d'amendement. Tous ceux qui sont contre.

Personne n'est contre l'amendement. L'amendement est adopté.

L'article 2 modifié est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : D'accord.

Shall the new clause 3.1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

On clause 5 at page 4 there is an amendment.

Senator Sinclair: I'll be brave and actually call it a technical amendment. It has to do with the English phrase in the French version of legislation, so let me read the motion:

That Bill C-91, in Clause 5, be amended by replacing, in the French version, line 19 on page 4 with the following:

(i) évaluer la situation de diverses langues autoch-

Senator Patterson: Could Senator Sinclair tell us what is wrong with the French in the original version, please?

Senator Sinclair: Maybe I will ask the government representative to explain it. This is a government requested amendment, incidentally.

Senator Patterson: I know. I am just teasing you.

Senator Sinclair: From my interpretation of the French-language version, I think the French wording does not correctly match up with the English wording, but I might be wrong. Let's see what the concern is here.

Ms. Laurendeau: I am trying to understand which amendment you're talking about.

Senator Patterson: MS-5.4.

Ms. Laurendeau: It is because the word "distinct" is not in the right place. Actually, I will ask Louise Sénéchal to explain it because she is better than me. I made the mistake in the parliamentary committee, and we're trying to correct that.

Louise Sénéchal, Executive Director and General Counsel, Legal Services, Canadian Heritage: It was not your fault. The French in the amendment, as it was made in the house, talks about the distinct nature of the status of the language, but the intention was to say in English that the assessment is of all distinctive Indigenous languages. That's why we made the change.

Le nouvel article 3.1 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : D'accord.

L'article 4 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : D'accord.

À la page 4, l'article 5 fait l'objet d'un amendement.

Le sénateur Sinclair : Je vais faire preuve de bravoure et le qualifier d'amendement de forme. Il concerne la traduction française d'une phrase anglaise de la mesure législative. Permettez-moi donc de lire la motion :

Que le projet de loi C-91, à l'article 5, soit modifié par substitution, dans la version française, à la ligne 19, page 4, de ce qui suit :

(i) évaluer la situation de diverses langues autoch-

Le sénateur Patterson : Le sénateur Sinclair pourrait-il, s'il vous plaît, nous dire ce qui cloche dans la version française originale?

Le sénateur Sinclair : Je vais peut-être demander à un représentant du gouvernement de l'expliquer. Soit dit en passant, cet amendement a été demandé par le gouvernement.

Le sénateur Patterson : Je sais. Je ne fais que vous taquiner.

Le sénateur Sinclair : Selon mon interprétation de la version française, je crois qu'elle ne correspond pas exactement à la formulation anglaise, mais je pourrais me tromper. Voyons en quoi consiste la présente préoccupation.

Mme Laurendeau : Je tente de comprendre de quel amendement vous parlez.

Le sénateur Patterson : MS-5.4.

Mme Laurendeau : C'est parce que le mot « distinct » n'est pas au bon endroit. En fait, je vais demander à Louise Sénéchal d'expliquer cet amendement, car elle le comprend mieux que moi. C'est une erreur que j'ai commise au cours de la séance du comité parlementaire, et nous essayons de la corriger.

Louise Sénéchal, directrice exécutive et avocate générale, Services juridiques, Patrimoine canadien : Ce n'était pas de votre faute. La version française de l'amendement, qui a été présenté à la chambre parlait de statut distinct de la langue, mais, en anglais, on cherchait à dire que l'évaluation concernait toutes les langues autochtones distinctes. Voilà pourquoi nous avons apporté ce changement.

[Translation]

“(i) évaluer la situation de diverses langues autoch-”

[English]

So it's diverse or the variety of Indigenous languages.

Senator Sinclair: And there you are.

The Chair: Are we ready for the question? All those in favour.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

We have another amendment to clause 5, MS-5.5a.

Senator Sinclair: Let me move the amendment.

That Bill C-91 be amended in clause 5, on page 5, by replacing line 9 with the following:

“(d) establish measures to ensure the provision of ad-”.

Senator Coyle: So it is “ensure” instead of “facilitate,” right?

Senator Sinclair: Right now the provision reads:

. . . establish measures to facilitate the provision of adequate, sustainable and long-term funding . . .

With this amendment it would read:

. . . establish measures to ensure the provision of adequate, sustainable and long-term funding . . .

That is a government approved amendment, in my understanding. Am I wrong? If not, then I will explain it. It's one that I worked on.

Ms. Laurendeau: You might want to do that.

Senator Sinclair: It was the fact that the original wording of the bill, senators, as you can see, used the word “facilitate” the provision of funding, whereas my assessment of this bill was that it would be stronger to say, “Establish measures to ensure the provision of . . . long-term funding”.

[Français]

« (i) évaluer la situation de diverses langues autoch- »

[Traduction]

Il s'agit donc des diverses langues autochtones ou de l'éventail des langues autochtones.

Le sénateur Sinclair : Et voilà.

La présidente : Sommes-nous prêts à mettre la motion aux voix? Tous ceux qui sont pour.

Des voix : Oui.

La présidente : D'accord.

L'article 5 fait l'objet d'un autre amendement, c'est-à-dire l'amendement MS-5.5a.

Le sénateur Sinclair : Permettez-moi de proposer l'amendement.

Que le projet de loi C-91 soit modifié, à l'article 5, à la page 5, par substitution, à la ligne 11, de ce qui suit :

« d) de mettre en place des mesures visant à assurer ».

La sénatrice Coyle : Donc, le mot « faciliter » est remplacé par le mot « assurer », n'est-ce pas?

Le sénateur Sinclair : En ce moment, la disposition indique ce qui suit :

[...] de mettre en place des mesures visant à faciliter l'octroi d'un financement adéquat, stable et à long terme [...]

Après avoir apporté la modification, elle indiquerait ce qui suit :

[...] de mettre en place des mesures visant à assurer l'octroi d'un financement adéquat, stable et à long terme [...]

Je crois comprendre que cet amendement a été approuvé par le gouvernement. Ai-je tort? Sinon, je vais vous l'expliquer. C'est l'un des amendements auxquels j'ai travaillé.

Mme Laurendeau : Vous devriez peut-être le faire.

Le sénateur Sinclair : Chers sénateurs, comme vous pouvez le constater, cela est lié au fait que, dans la formulation originale du projet de loi, le mot « faciliter » était utilisé pour parler de l'octroi d'un financement, alors que, selon mon évaluation du projet de loi, la disposition serait plus robuste si elle parlait : « de mettre en place des mesures visant à assurer l'octroi d'un financement [...] à long terme ».

It's a change in the emphasis from facilitating to providing, essentially.

The Chair: Are we ready for the question? All those in favour of the motion, please raise your hands.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

We have another amendment to clause 5, MS-5.5b.

Senator Sinclair: I move:

That Bill C-91 be amended in clause 5, on page 5, by replacing the lines 18 and 19 with the following:

“jurisdictions of Indigenous governing bodies;”

If you look at clause 5, on page 5, lines 18 and 19, right now it reads:

“. . . jurisdictions of Indigenous governing bodies and of the provinces and territories;”

You can read the whole paragraph for yourself, but the intention is to delete the references to “provinces and territories.” At the beginning it reads:

. . . facilitate cooperation with provincial and territorial governments, Indigenous governments and other Indigenous governing bodies, Indigenous organizations and other entities in a manner consistent with the rights of Indigenous peoples and the powers and jurisdictions of Indigenous governing bodies . . .

My view is that by keeping the reference to “the powers and jurisdictions of provinces and territories,” it would subjugate Indigenous rights to provincial powers. A forewarning to you is that this area has been the subject of some discussion between federal and provincial officials. We can ask the representatives in a minute. There is a concern on the part of the provinces of interfering with provincial jurisdiction, and a constitutional question has been raised.

My response to that is the Government of Canada has been legislating issues related to education and languages since 1867 or 1874 when the first Indian Act was created and subsequently expanded to the West. The government has been legislating in areas where provinces also have jurisdiction because of their authority over Indians and lands reserved for Indians under section 91(24) of the Constitution. My view of the Constitution

En passant de l'action de faciliter à l'action d'assurer, on modifie essentiellement l'insistance avec laquelle l'action est réalisée.

La présidente : Sommes-nous prêts à mettre la motion aux voix? Que tous ceux qui sont pour la motion lèvent la main, s'il vous plaît.

Des voix : Oui.

La présidente : D'accord.

L'article 5 fait l'objet d'un autre amendement, à savoir l'amendement MS-5.5b.

Le sénateur Sinclair : Je propose :

Que le projet de loi C-91 soit modifié, à l'article 5, à la page 5, par substitution, à la ligne 22, de ce qui suit :

« geants autochtones; ».

Si vous examinez les lignes 21 et 22 de l'article 5, à la page 5, elles indiquent en ce moment ce qui suit :

« [...] les compétences et pouvoirs des corps dirigeants autochtones, des provinces et des territoires; »

Vous pouvez lire le paragraphe en entier par vous-même, mais l'amendement a pour objet de supprimer la mention « des provinces et des territoires ». Le début du paragraphe indique ce qui suit :

[...] de favoriser la collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les gouvernements autochtones et autres corps dirigeants autochtones, les organismes autochtones et toute autre entité, de manière compatible avec les droits des peuples autochtones et les compétences et pouvoirs des corps dirigeants autochtones [...]

À mon avis, en conservant la mention des « compétences et pouvoirs des provinces et des territoires », cela aurait pour effet d'assujettir les droits des Autochtones aux pouvoirs des provinces. À titre d'avertissement, je vous indique que cette partie des dispositions a fait l'objet de quelques discussions entre les représentants fédéraux et les représentants provinciaux. Nous pouvons interroger les hauts fonctionnaires à ce sujet dans une minute. Les provinces craignent que ces dispositions portent atteinte à leurs compétences, et la question de leur constitutionnalité a été soulevée.

Ma réponse à cette question est que le gouvernement du Canada adopte des mesures législatives pour régler des enjeux liés à l'éducation depuis 1867 ou 1874, l'époque à laquelle la première Loi sur les Indiens a été créée et élargie, par la suite, à l'Ouest canadien. Le gouvernement du Canada adopte des mesures législatives dans des champs de compétence qui relèvent également des provinces, en raison des pouvoirs qui

is that the Government of Canada has the right to legislate in any area where it involves Indians and lands reserved for Indians.

I don't see a constitutional problem. I do see a potential problem where we leave the jurisdiction of provinces and territories in the bill.

The Chair: Did you ask the officials to respond?

Senator Sinclair: Are there any questions or anything you want to say to this?

Ms. Laurendeau: I would only say that there is an issue where there are differences of views.

Senator Sinclair: I was correct, though, to say that this has been discussed with the provinces at some point.

Ms. Laurendeau: You're correct in saying that the issue of division of power has been discussed with provinces, yes, informally.

Senator Sinclair: I don't want to overstate it, but am I also correct in saying that the provinces don't like the idea of the federal government legislating in an area such as education where they feel it's their jurisdiction?

Ms. Laurendeau: I wouldn't characterize it that way, but it was important that the bill was respectful of the division of power between provinces and territories and the rights of Indigenous people.

The Chair: There being no further comments, are we ready for the question?

All those in favour of the motion, please raise your hands.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Amendment carried.

Shall clause 5, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

sont conférés au gouvernement relativement aux Indiens et aux terres qui leur sont réservées, aux termes de l'article 91(24) de la Constitution. D'après ma perception de la Constitution, le gouvernement du Canada a le droit d'adopter des mesures législatives dans tous les champs de compétences liées aux Indiens et aux terres qui leur sont réservées.

Je ne vois pas en quoi ces dispositions sont problématiques d'un point de vue constitutionnel, mais je crois que des problèmes pourraient survenir si nous continuons de mentionner les compétences des provinces et des territoires dans le projet de loi.

La présidente : Avez-vous demandé aux hauts fonctionnaires d'intervenir à cet égard?

Le sénateur Sinclair : Y a-t-il des questions que vous aimeriez poser ou des observations que vous aimeriez formuler à propos de cet enjeu?

Mme Laurendeau : Je dirais simplement que, lorsque des divergences d'opinions surviennent, cela pose un problème.

Le sénateur Sinclair : Toutefois, j'avais raison de dire que c'est un sujet qui a été abordé avec les provinces à un moment donné.

Mme Laurendeau : Oui, vous avez raison de dire que la question de la division des pouvoirs a été discutée avec les provinces de façon officieuse.

Le sénateur Sinclair : Je ne veux pas insister sur cette question, mais ai-je raison de dire que les provinces n'aiment pas l'idée que le gouvernement fédéral adopte des mesures législatives liées à des champs de compétences comme l'éducation, c'est-à-dire des domaines qui, selon elles, relèvent des provinces?

Mme Laurendeau : Je ne caractériserais pas leur réaction de cette façon, mais il était important que le projet de loi soit respectueux des droits des peuples autochtones et de la division des pouvoirs entre les provinces, les territoires et le gouvernement du Canada.

La présidente : Comme il n'y a pas d'autres commentaires, sommes-nous prêts à mettre la motion aux voix?

Que tous ceux qui sont pour la motion lèvent la main, s'il vous plaît.

Des voix : Oui.

La présidente : D'accord. L'amendement est adopté.

L'article 5 tel que modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

The Chair: Agreed. The next amendment is by Senator Sinclair to clause 6.

Senator Sinclair: The motion I would make is:

That Bill C-91 be amended in clause 6, on page 5, but replacing line 33 with the following:

“Indigenous languages, including the right to communicate in the Indigenous language of their choice and the right not to be deprived of that right to communicate.”.

Right now the provision reads:

The Government of Canada recognizes that the rights of Indigenous peoples recognized and affirmed by section 35 of the *Constitution Act, 1982* include rights related to Indigenous languages.

This would add the following phrase to the end of that clause:

“. . . including the right to communicate in the Indigenous language of their choice and the right not to be deprived of that right to communicate.”

The Chair: Do you want to provide a brief explanation?

Senator Sinclair: I thought I did.

The intention on my part in proposing the amendment is to make it very clear that the right Indigenous people have to their languages is an enforceable right and a right that needs to be respected in law. By including the reference to include the right to communicate in the language of their choice and the right not to be deprived of that right to communicate, it also takes it beyond merely a group right to an individual right.

Senator Patterson: You will tell me if it's not appropriate, but I'd like to ask Senator Sinclair, if I may, as sponsor of the bill, if this bill has the agreement of the minister and the government.

Senator Sinclair: I can't say that. The officials can respond if they wish to any concerns they have with that particular amendment. It was an issue I raised with the minister, but I cannot say that the minister agreed to it.

Senator Tannas: You may not be able to answer this, but could this be construed as almost bilingualism right there? Does this provide a right to show up at the airport and try to deal in your Indigenous language as a right? Does it go that far?

La présidente : D'accord. L'amendement suivant est celui du sénateur Sinclair, à l'article 6.

Le sénateur Sinclair : Je propose la motion suivante :

Que le projet de loi C-91 soit modifié, à l'article 6, à la page 5, par substitution, à la ligne 37, de ce qui suit :

« des droits relatifs aux langues autochtones, notamment le droit de communiquer dans la langue autochtone de leur choix et de ne pas être privé de ce droit. ».

Actuellement, la disposition se lit comme suit :

le gouvernement du Canada reconnaît que les droits des peuples autochtones reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* comportent des droits relatifs aux langues autochtones;

On ajouterait donc le passage suivant à la fin de la phrase :

« [...] notamment le droit de communiquer dans la langue autochtone de leur choix et de ne pas être privé de ce droit. »

La présidente : Voulez-vous nous donner de brèves explications?

Le sénateur Sinclair : Je croyais l'avoir fait.

En proposant cet amendement, mon intention est d'exprimer très clairement que le droit des peuples autochtones à leurs langues est un droit exécutoire, et un droit qui doit être reconnu par la loi. En outre, la référence au droit de communiquer dans la langue de leur choix et de ne pas être privé de ce droit en fait un droit individuel et non seulement un droit collectif.

Le sénateur Patterson : Vous me direz si ce n'est pas approprié, mais si vous le permettez, j'aimerais demander au sénateur Sinclair s'il a l'accord du ministre — le parrain du projet de loi — et du gouvernement.

Le sénateur Sinclair : Je ne peux l'affirmer. Les fonctionnaires peuvent, s'ils le désirent, traiter de leurs préoccupations à l'égard de cet amendement précis. J'ai soulevé la question auprès du ministre, mais je ne peux pas aller jusqu'à dire qu'il était d'accord.

Le sénateur Tannas : Vous ne pouvez peut-être pas répondre à cette question, mais cela ne pourrait-il pas être interprété comme un bilinguisme presque total? Une personne aurait-elle le droit de se présenter à l'aéroport et revendiquer le droit d'être servie dans une langue autochtone? Cela va-t-il aussi loin?

Senator Sinclair: No, I don't think so. There is another amendment later on. Senator Patterson and I have had a discussion about language of service. This is an obligation imposed on the government. It essentially requires the government to recognize that the rights of Indigenous peoples include the right to communicate in their language and the right not to be deprived.

Had it existed as a right at the time, they wouldn't have been able to do what they did in residential schools, for example, because of government action, not because of anyone else's action.

Senator Tannas: Right.

Senator Sinclair: I am not sure one could argue the government recognition of the right. If it were to be an enforceable right against everybody, it would be easier to say that every Indigenous person in Canada has the right to communicate in the language of their choice and the right not to be deprived thereof. That would then make it enforceable as against everybody, but this now is an obligation that is being imposed upon the government with this amendment.

Senator Patterson might have some thoughts on this.

Senator Patterson: I think it's a bold amendment, and more power to you.

Senator Sinclair: I did call you seductive at one of our meetings last week, so thank you for the return compliment.

Senator Patterson: Yes, you did. It's better than being seductive, actually, or maybe not.

I have a question that I am wondering about. If an Indigenous language speaker who prefers to speak in their first language wished to communicate with a government department, say the Department of Indigenous Services, would this amendment give that Indigenous person the right to communicate in their Indigenous language of choice and the right not to be deprived of that right to communicate?

You said it's an obligation on government. Would this require the government to provide an interpreter for such persons who choose to speak in their Indigenous language of choice?

Senator Sinclair: That is conceivable, yes.

Senator Patterson: Thank you for that.

Senator Sinclair: Are there any response from the officials?

Le sénateur Sinclair : Non, je ne pense pas. Un autre amendement suivra. Le sénateur Patterson et moi avons discuté de la question de la langue de service. C'est une obligation imposée au gouvernement. Essentiellement, le gouvernement est tenu de reconnaître que les droits des peuples autochtones comprennent le droit de communiquer dans leur langue et de ne pas être privés de ce droit.

Si cela avait été un droit à l'époque, ils n'auraient pas pu faire ce qu'ils ont fait dans les pensionnats indiens, par exemple, en raison d'actions du gouvernement, et non de celles de quelqu'un d'autre.

Le sénateur Tannas : Exactement.

Le sénateur Sinclair : Je ne suis pas sûr qu'on puisse remettre en question la reconnaissance de ce droit par le gouvernement. S'il s'agissait d'un droit exécutoire à l'égard de tous, il serait plus facile de dire que tout Autochtone au Canada a le droit de communiquer dans la langue de son choix et le droit de ne pas en être privé. Ce serait alors exécutoire à l'égard de tout le monde, mais dans cet amendement, il est question d'une obligation imposée au gouvernement.

Le sénateur Patterson a peut-être quelques idées à ce sujet.

Le sénateur Patterson : Je pense que c'est un amendement audacieux, et c'est tout à votre honneur.

Le sénateur Sinclair : Dans une de nos réunions de la semaine dernière, j'ai dit que vous étiez séduisant, alors je vous remercie de me complimenter en retour.

Le sénateur Patterson : C'est ce que vous avez dit, en effet. Donc, en fait, c'est mieux qu'être qualifié de « séduisant »... ou peut-être pas.

J'ai une question. Si un locuteur d'une langue autochtone qui préfère s'exprimer dans sa langue maternelle souhaitait communiquer avec un ministère, disons le ministère des Services aux Autochtones, cet amendement lui donnerait-il le droit de communiquer dans la langue autochtone de son choix et le droit de ne pas être privé de ce droit?

Vous avez dit que c'est une obligation pour le gouvernement. Aux termes de cette disposition, le gouvernement serait-il tenu de fournir les services d'un interprète aux personnes qui choisissent de s'exprimer dans la langue autochtone de leur choix?

Le sénateur Sinclair : C'est possible, en effet.

Le sénateur Patterson : Merci de la réponse.

Le sénateur Sinclair : Les fonctionnaires souhaitent-ils répondre?

Ms. Laurendeau: I would point out that from a scope standpoint, if you look at the purpose of the act, this arguably could be perceived as going beyond that. That's what I would offer. I just wanted to point that out.

The Chair: Are we ready for the question? All those in favour of the motion, please raise your hands.

Senator Patterson: Agreed.

The Chair: Agreed. Motion carried.

Senator Patterson: We can say on division on that one.

The Chair: On division.

Senator Patterson: I mean I wish you well.

The Chair: Shall clause 6, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

We now have an amendment from Senator Patterson.

Senator Patterson: Madam Chair, the amendment is:

That Bill C-91 be amended in clause 7, on page 6,

(a) by replacing line 1 with the following:

“7(1) The Minister must consult with a variety of Indigenous”; and

(b) by adding the following after line 6:

“(2) In this section, adequate and sustainable funding is determined having regard to the number of persons composing the Indigenous language population of an area, the particular characteristics of that population and the proportion of that population to the total population of that area.”.

That is the amendment.

The Chair: Yes, and then your explanation.

Senator Patterson: Madam Chair, the testimony of Claudette Commanda, executive director of the First Nations Confederacy of Cultural Education Centres, was referred to earlier. She

Mme Laurendeau : J'aimerais souligner que, du point de vue de la portée, si l'on examine l'objet de la loi, on pourrait vraisemblablement penser que la portée est plus large. C'est mon commentaire. Je tenais simplement à le souligner.

La présidente : Sommes-nous prêts à mettre la motion aux voix? Ceux qui appuient la motion sont priés de lever la main.

Le sénateur Patterson : D'accord.

La présidente : D'accord. La motion est adoptée.

Le sénateur Patterson : On peut dire qu'elle est adoptée avec dissidence.

La présidente : Avec dissidence.

Le sénateur Patterson : Je veux simplement votre bien.

La présidente : L'article 6 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Adopté.

Nous passons maintenant à l'amendement du sénateur Patterson.

Le sénateur Patterson : Madame la présidente, l'amendement se lit comme suit :

Que le projet de loi C-91 soit modifié, à l'article 7, à la page 6 :

a) par substitution, à la ligne 1, de ce qui suit :

« 7(1) Le ministre consulte divers gouvernements autoch- »;

b) par adjonction, après la ligne 7, de ce qui suit :

« (2) Au présent article, le financement adéquat et stable est établi en fonction de la conciliation des facteurs que sont le nombre de locuteurs d'une langue autochtone dans une région, la spécificité de ce groupe linguistique et l'objectif de réappropriation, de revitalisation, de maintien ou de renforcement, de façon équitable, de toutes les langues autochtones du Canada. ».

Voilà l'amendement.

La présidente : Très bien; et maintenant, vos explications.

Le sénateur Patterson : Madame la présidente, on a parlé plus tôt du témoignage de Mme Claudette Commanda, la directrice générale de la Confédération des centres éducatifs et

lamented the lack of specificity with regard to funding in her appearance on April 3 when she said:

The bill does not contain the recognition of First Nation languages as the first or original languages. It does not contain a provision identifying the amount of funding to be invested into languages. It does not contain a provision on the protection of languages. It does not contain a provision on the protection of the funding. In essence, Bill C-91 does not contain a provision to compel the government to permanently fund Indigenous languages.

Colleagues, we heard time and again in studying this bill that there were concerns surrendering the vague funding provisions in this bill. Some may argue that subclause 5(d) clearly states that funding should be long term and used:

. . . for the reclamation, revitalization, maintenance and strengthening of Indigenous languages;

However, Tracey Herbert, Chief Executive Officer of First Peoples' Cultural Council, who also appeared on April 3, was very clear that this language was not sufficient and went on to explain:

We keep on getting asked, do we have any idea what the commitment to provide adequate, sustainable, long-term funding means? The federal budget was released on March 19, and it states:

“To support the implementation of the proposed Indigenous Languages Act, Budget 2019 proposes to invest \$333.7 million over the next five years, starting in 2019-20, with \$115.7 million per year ongoing.”

I can tell you that this is not adequate funding to do the work required.

This committee's excellent work and pre-study report resulted in a Royal Recommendation, so how do we define what is adequate and sustainable? I would suggest the way forward would be to use language similar to what exists within the Official Languages Act dealing with French and English so that as the government looks to establish funding levels they consider factors such as the number of persons composing the Indigenous language population of an area; the particular characteristics of that population, that is whether or not the spoken first language is an Indigenous language; and the proportion of that population to the total population of that area.

culturels des Premières Nations. Lors de sa comparution du 3 avril, elle a déploré le manque de précisions en matière de financement en ces termes :

Le projet de loi ne contient pas la reconnaissance des langues des Premières Nations comme étant les premières langues, les langues originales. Il ne contient pas une disposition prévoyant la quantité de financement devant être investie dans les langues. Il ne contient pas une disposition sur la protection des langues. Il ne contient pas une disposition sur la protection du financement. Essentiellement, le projet de loi C-91 ne contient pas une disposition qui oblige le gouvernement à financer de façon permanente les langues autochtones.

Chers collègues, lors de l'étude de ce projet de loi, nous avons maintes fois entendu qu'on craignait de renoncer aux vagues dispositions relatives au financement qu'il contient. Certains diront peut-être que le paragraphe 5d) stipule clairement que le financement doit être à long terme et doit être utilisé :

[...] en ce qui touche la réappropriation, la revitalisation, le maintien et le renforcement des langues autochtones;

Toutefois, Mme Tracey Herbert, la présidente-directrice générale du First Peoples' Cultural Council, qui a aussi comparu le 3 avril, a très clairement indiqué que ce libellé n'était pas suffisant. Elle a ajouté :

On nous demande tout le temps si nous avons une idée de ce que signifie l'engagement de fournir un financement adéquat, durable et à long terme. Le budget fédéral a été produit le 19 mars, et on peut y lire ce qui suit :

Pour appuyer la mise en œuvre de la Loi concernant les langues autochtones proposée, le budget de 2019 propose d'investir 333,7 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, à compter de 2019-2020, et 115,7 millions de dollars par année par la suite.

Je peux vous dire que ce financement n'est pas adéquat vu le travail à faire.

Une recommandation royale a été formulée dans la foulée du rapport sur l'étude préalable, grâce à l'excellent travail de ce comité. Donc, comment pouvons-nous définir ce qui est adéquat et durable? Je pense que la solution serait d'utiliser un libellé semblable à celui de la Loi sur les langues officielles pour le français et l'anglais. Ainsi, dans l'établissement du financement, le gouvernement devrait tenir compte de divers facteurs : le nombre de locuteurs d'une langue autochtone d'une région; la spécificité de ce groupe linguistique, à savoir s'il a une langue autochtone comme langue maternelle; la proportion de cette population par rapport à la population totale de la région.

While this is not a distinctions-based approach to funding, it would serve regions like Inuit Nunangat well as they have a high concentration of Inuit living in each of the four regions, and Inuktitut is the first language of that majority population.

The least we can do is use wording that is from the Official Languages Act. If it is good enough for French and English speakers, we should put it in for Indigenous language speakers. It is criteria that will make sure it is applied in a reasonable manner where there are significant numbers of speakers. That's the amendment.

Senator McCallum: I understand what you're trying to get at there. I support it, but I am worried about, "composing the Indigenous language population of an area." When I look at Manitoba, there would be many different areas. You're looking at the isolated and at the populations in Thompson, Brandon and Winnipeg. I can't see how that works.

You would need to define the area and then the particular characteristics. You would have to define that population and the proportion of that population to the total population.

Remember, they said they had a lack of data. They haven't been able to determine the people off reserve and on reserve. Then you have people that are moving back and forth. That was one of the problems we had when we delivered services. People were moving in and out so fast that you would go and there would be 28 people there, and you would go and another group would be moving out. It's very mobile.

You said you looked at French and English. There are many different dialects, even with Cree. I agree with it. I just don't know how we could put that concept in place. People are overwhelmed by it. Do you know what I am saying?

Senator Patterson: Yes. Madam Chair, this is a bit of a tricky one because the actual funding would be done in a regulatory process. Regulations will be developed. I am told the department is committing to co-developing those regulations in consultation with Indigenous language representatives.

That regulatory process, which is the same process used to allocate significant funds for French and English minorities, is the opportunity for input from language leaders in the Indigenous communities. That regulatory process will require notice and some opportunity for input.

When we get into the weeds of who will get funded and what areas are concerned, we will have an opportunity through the regulatory process to set up fair criteria and to have input into

Bien que cette approche en matière de financement ne soit pas fondée sur les différences, elle pourrait bien servir certaines régions, comme l'Inuit Nunangat, où les quatre régions comptent une forte concentration d'Inuits et où l'inuktitut est la langue maternelle de cette population majoritaire.

Utiliser un libellé tiré de la Loi sur les langues officielles serait la moindre des choses. S'il convient pour les francophones et les anglophones, nous devrions l'utiliser pour les locuteurs de langues autochtones. Ces critères assureront une application raisonnable lorsque le nombre de locuteurs est important. Voilà l'amendement.

La sénatrice McCallum : Je comprends ce que vous voulez dire. J'appuie l'amendement, mais le passage sur les « locuteurs d'une langue autochtone dans une région » me préoccupe. Au Manitoba, il y a beaucoup de régions différentes. Il y a des populations isolées et les populations de Thompson, de Brandon et de Winnipeg. Je ne vois pas comment cela pourrait fonctionner.

Il faudrait définir la région, puis les caractéristiques particulières. Il faudrait définir cette population, puis déterminer sa proportion par rapport à la population totale.

Souvenez-vous qu'il a été question du manque de données. On n'a pu déterminer le nombre de personnes vivant hors réserve et dans les réserves. Ensuite, il y a des gens qui partent et d'autres qui arrivent. C'était un de nos problèmes pour la prestation des services. Les mouvements de population étaient très fréquents. Un moment donné, il y avait 28 personnes, puis lorsqu'on y allait, on voyait un autre groupe de personnes qui déménageait. Il y a une grande mobilité.

Vous avez dit avoir examiné ce qui a été fait pour le français et l'anglais. Il existe de nombreux dialectes différents, même en langue crie. J'y suis favorable, mais je ne sais pas comment nous pourrions mettre cela en place. Les gens sont dépassés. Comprenez-vous ce que je veux dire?

Le sénateur Patterson : Oui. Madame la présidente, la question est un peu difficile, parce que le financement serait déterminé par l'intermédiaire d'un processus de réglementation. Des règlements seront élaborés, et on m'a dit que le ministère s'est engagé à le faire en consultation avec des représentants des groupes linguistiques autochtones.

Ce processus de réglementation, qui est identique au processus utilisé pour l'affectation de fonds importants aux minorités francophones et anglophones, représente une occasion d'entendre les observations des responsables des langues des communautés autochtones. Un avis devra être donné, avec la possibilité de participer au processus.

Lorsque nous aurons déterminé qui obtiendra du financement et quelles régions sont concernées, nous pourrions établir dans le cadre du processus de réglementation des critères équitables et

exactly what areas are defined by the government, but I don't think we can do it in the bill.

Senator Sinclair: I would be interested in hearing the comments of the departmental officials first, and then I have some comments with regard to the specific wording.

Ms. Laurendeau: The comments made by Senator McCallum are quite accurate. Part of the reason why the legislation has been left fairly open was to actually be able to develop regulations down the road with specificity and adequate data.

The preoccupation that could arise in defining in the legislation the same way that it has been done in the Official Languages Act is that the proportions are not defined in a binary way as they are in the Official Languages Act. There is a risk because of the lack of data that the bill could inadvertently overly restrain what could be developed in the regulation.

It had been considered at the time, but that was the risk that was balanced and leaving it broad enough and keeping the development of the regulation to be distinction based and specific. Regulations and agreements, quite frankly, because some of that will also be defined in specific agreements under section 7.

That is what I would be offering to the committee.

Senator Sinclair: Perhaps I could follow that up and point out that I have similar concerns. I am very sympathetic to the point, senator. I understand what you're trying to achieve, but I think in fact it may work the opposite way because the use of the wording that is here could be arguably used to minimize the amount of funding that a particular group would receive. First of all, it refers to the Indigenous language population. The premise of that, I am assuming, is that those are speakers. One of the purposes of the bill is to recognize that there are groups of Indigenous people who don't know how to speak their language. They're to be considered and they will be funded in order to be able to reclaim their language.

The use of the term "Indigenous language population of an area" suggests to me that if there aren't enough speakers in an area, then funding would be impacted by that. It also talks about the particular characteristics of that population. I am not sure what that means. The vagueness of it concerns me because particular characteristics might be taken to say that if a population does not want to learn how to speak their language, then those of that group who do want to speak their language might be eliminated from consideration.

The third point is the phrasing, "the proportion of that population to the total population of that area" also puts into jeopardy the fact that smaller groups are going to lose to bigger

nous prononcer sur les régions ciblées par le gouvernement. Toutefois, je ne pense pas que nous en ayons la possibilité dans le projet de loi.

Le sénateur Sinclair : J'aimerais d'abord entendre les commentaires des fonctionnaires du ministère, puis j'aimerais avoir quelques commentaires sur le libellé précis.

Mme Laurendeau : Les commentaires de la sénatrice McCallum sont tout à fait exacts. Si la mesure législative est rédigée de façon plutôt large, c'est en partie pour nous permettre d'élaborer des règlements plus tard, avec des données précises et adéquates.

Si le libellé de la Loi sur les langues officielles était repris dans cette mesure législative, cela poserait problème, car les proportions ne sont pas définies de façon binaire comme elles le sont dans la Loi sur les langues officielles. En raison du manque de données, le projet de loi risque, par inadvertance, de restreindre indûment les modalités de la réglementation.

Nous l'avons envisagé, à ce moment-là, mais après l'évaluation du risque, nous avons opté pour un libellé suffisamment large pour permettre l'élaboration d'un règlement précis fondé sur les distinctions. On parle de règlements et d'ententes. Il va sans dire que ces choses seront en partie définies dans le cadre d'ententes particulières en vertu de l'article 7.

Voilà les explications que je peux vous donner.

Le sénateur Sinclair : Je pourrais poursuivre dans la même veine et souligner que j'ai des préoccupations semblables. Je suis très sensible à cet argument, sénateur. Je comprends ce que vous essayez de faire, mais je pense que cela pourrait en fait avoir l'effet contraire, parce que ce libellé pourrait être interprété de façon à réduire au minimum le montant du financement accordé à un groupe donné. Tout d'abord, en anglais, on emploie « Indigenous language population ». Je suppose qu'on fait référence aux locuteurs. L'un des objectifs du projet de loi est de reconnaître que certains groupes d'Autochtones ne parlent pas leur langue. Il faut en tenir compte et ils seront financés afin de pouvoir se réapproprier leur langue.

L'utilisation de l'expression « locuteurs d'une langue autochtone dans une région » me porte à croire qu'un nombre insuffisant de locuteurs dans une région entraînerait une baisse du financement. On évoque aussi la spécificité de ce groupe linguistique. Je ne suis pas certain de ce que cela signifie. Cette imprécision me préoccupe, parce qu'on pourrait invoquer la spécificité d'un groupe pour faire valoir que si une population ne veut pas apprendre à parler sa langue, alors on pourrait ignorer les besoins des membres du groupe qui souhaitent apprendre la langue.

Le troisième point est la notion de proportion de cette population par rapport à la population totale de la région, car cela risque aussi d'être désavantageux pour les groupes à faible

groups. Indigenous groups in urban areas are going to lose out to the fact that the total population of the area diminishes their presence in the overall consideration. I have a concern about it.

I don't think it's necessary because the wording of section 7 addresses that. I am sure in some way the department is going to have to figure out the obligation to fund. I am prepared to leave that to regulations that the department will administer. I consider that this might be unhelpful. This particular amendment might work to the opposite desire of what it is you're trying to achieve.

I express that concern, so I would say I don't think I am prepared to support it for that reason.

Senator Francis: To follow along on what Senator Sinclair has said, he used the example of Prince Edward Island. We have virtually no Mi'kmaq speakers. My wife is one of a very few. What effect would that amendment have on the whole province, the geographic area of the province?

Ms. Laurendeau: I think that is a fair question. It has been part of the preoccupation when we considered it and decided to leave it so the granularity could be specific, depending on the situation of various languages and various geographic areas.

The point that Senator Sinclair made would also have an impact on how to deal with populations that live in urban areas if you look at the proportions compared to the other languages.

The Chair: Senators, do we want to suspend now?

We only have permission to sit until 6 p.m. Therefore we will have to adjourn the meeting. We will have to find another time because our permission was only from 4 p.m. to 6 p.m.

The meeting is adjourned, and we will pick this up when we have our next meeting on this topic.

(The committee adjourned.)

population, comparativement aux groupes plus importants. Les groupes autochtones des régions urbaines s'en trouveront perdants du fait de leur faible proportion dans la population totale de la région. Cela me préoccupe.

À mon avis, ce n'est pas nécessaire, car cet aspect est pris en compte dans le libellé de l'article 7. Je suis persuadé que le ministère devra définir, d'une certaine façon, l'obligation de financer. Je suis prêt à laisser le ministère régler cela par l'intermédiaire des règlements qui relèvent de sa compétence. J'estime que la disposition pourrait être inutile. Cet amendement pourrait avoir l'effet contraire à celui que vous souhaitez.

C'est ma préoccupation. Pour cette raison, je ne pense pas être prêt à appuyer cet amendement.

Le sénateur Francis : Dans la même veine que les propos du sénateur Sinclair... Il a utilisé l'exemple de l'Île-du-Prince-Édouard, où il n'y a pratiquement pas de locuteurs de la langue mi'kmaq. Ma femme est l'une des rares locutrices. Quel effet cette modification aurait-elle sur l'ensemble de la province, géographiquement parlant?

Mme Laurendeau : Je pense que c'est une bonne question. C'était une de nos préoccupations lorsque nous nous sommes penchés sur cet aspect. Nous avons décidé de ne rien changer afin que cela demeure adapté à la situation propre aux diverses langues et régions géographiques.

Le point soulevé par le sénateur Sinclair aurait également une incidence sur la façon de composer avec les populations des milieux urbains, en proportion avec les autres langues.

La présidente : Chers collègues, voulons-nous suspendre la séance maintenant?

Nous sommes autorisés à siéger seulement jusqu'à 18 heures. Nous devons donc lever la séance. Il faudra trouver une autre plage horaire, car nous sommes uniquement autorisés à siéger de 16 heures à 18 heures.

Nous reprendrons cette discussion à notre prochaine réunion consacrée à ce sujet. La séance est levée.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 5, 2019

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 12:33 p.m. to study the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples (*Indigenize the Senate 2019*).

Senator Lillian Eva Dyck (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon, *tansi*. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this had meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples either here in the room or listening via the Web.

I would like to acknowledge for the sake of reconciliation that we are meeting on the traditional unsundered lands of the Algonquin peoples. My name is Lillian Dyck, from the George Gordon First Nation in Saskatchewan, and I have the honour and privilege of being the chair of this committee.

Today, we meet on our study on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to the First Nations, Inuit and Metis peoples. Before we begin, I would like my fellow senators to introduce themselves.

Senator Doyle: Norman Doyle, Newfoundland and Labrador.

Senator Tannas: Scott Tannas, Alberta.

Senator Klyne: Marty Klyne, Saskatchewan.

Senator Francis: Brian Francis, Abegweit First Nation from Prince Edward Island.

Senator Coyle: Mary Coyle, Nova Scotia.

Senator Lovelace Nicholas: Sandra Lovelace Nicholas, New Brunswick.

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, Treaty 6 territory, Alberta.

The Chair: Thank you, senators.

This afternoon we are very happy to host our fourth annual Youth Indigenize the Senate event. We have eight youths from across the country who have been participating in activities and workshops all morning. These young leaders have a variety of backgrounds and experiences and we are pleased to have them appear before us today as witnesses. Each youth will have a few

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 5 juin 2019

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 12 h 33 pour étudier les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis (*Vision autochtone au Sénat 2019*).

La sénatrice Lillian Eva Dyck (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour, *Tansi*. J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous les honorables sénateurs et aux membres du public qui suivent cette séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, ici même dans la salle ou bien qui nous regardent sur le Web.

Dans l'intérêt de la réconciliation, j'aimerais souligner le fait que nous nous réunissons sur les terres traditionnelles non cédées des peuples algonquins. Je m'appelle Lillian Dyck, de la Première Nation George Gordon, en Saskatchewan, et j'ai l'honneur et le privilège d'être la présidente de ce comité.

Aujourd'hui, nous nous réunissons pour étudier les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Avant de commencer, j'aimerais que mes collègues sénateurs se présentent.

Le sénateur Doyle : Norman Doyle, Terre-Neuve-et-Labrador.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, Alberta.

Le sénateur Klyne : Marty Klyne, Saskatchewan.

Le sénateur Francis : Brian Francis, Première Nation Abegweit de l'Île-du-Prince-Édouard.

La sénatrice Coyle : Mary Coyle, Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Sandra Lovelace Nicholas, Nouveau-Brunswick.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Patti LaBoucane-Benson, territoire visé par le Traité n° 6, Alberta.

La présidente : Merci, honorables sénateurs.

Cet après-midi, nous sommes très heureux d'accueillir notre quatrième événement annuel Vision autochtone au Sénat. Nous avons huit jeunes de partout au pays qui ont participé à des activités et à des ateliers toute la matinée. Ces jeunes leaders ont des antécédents et des expériences variés, et nous sommes heureux de les accueillir aujourd'hui comme témoins. Chaque

minutes to present, followed by a question or two from senators. We have 10 minutes for each witness, so I'll ask senators to keep their questions brief and to the point.

Before we begin, I would like to ask members if it is agreed that Senate Communications be allowed to take photographs and film during this meeting. Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you, senators. The motion is carried.

We will begin by welcoming Trevor Dubois. Trevor, the floor is yours.

Trevor Dubois, as an individual: I'd like to thank the senators for providing the youth the opportunity to participate in Youth Indigenize the Senate and acknowledge that we are on the unceded territory of the Algonquin people.

The thing that matters to me the most is working on addressing and creating the necessary supports, tools and resources required for every community, nation and people to flourish where the community is a place where everyone has equal opportunity and ensures First Nations, Inuit and Metis have control in regards to their own Indigenous affairs. This includes providing adequate funding in areas including in health, social services, youth and justice, and in being able to guide and create supports that are guided in the most transparent and accountable means of governance possible while using a holistic approach when addressing Indigenous ideologies.

Being a two-spirit individual has been a barrier for me growing up. The lack of support, services and programs that address the issues we face resulted in my experiencing riskier life choices. It was working as a youth outreach worker and attaining my degree in Indigenous social work where I was able to realize the positive benefits that programs and services have on Indigenous peoples. It is my hope that other two-spirit people are provided the same opportunity and protected under the same laws many Canadians take for granted. In my current position I'm able to now create programs and services for these people within our community, as I oversee 16 communities, the largest region within the Metis nation and one of the largest within Western Canada.

The Métis Nation—Saskatchewan is a good learning opportunity for myself, as I can see the transformational process it has undertaken and procedures put in place to make it more accountable and transparent. It is my hope that the nation and its

jeune aura quelques minutes pour faire son exposé, après quoi les sénateurs lui poseront une question ou deux. Chaque témoin dispose de 10 minutes, alors je vais demander aux sénateurs de poser des questions brèves et pertinentes.

Avant de commencer, j'aimerais demander aux membres s'ils sont d'accord pour que les services des communications du Sénat soient autorisés à prendre des photos et à filmer pendant cette réunion. Est-ce d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Merci, honorables sénateurs. La motion est adoptée.

Nous allons commencer par souhaiter la bienvenue à Trevor Dubois. Trevor, vous avez la parole.

Trevor Dubois, à titre personnel : Je tiens à remercier les sénateurs d'avoir donné aux jeunes l'occasion de participer à Vision autochtone au Sénat et de reconnaître que nous sommes sur le territoire non cédé du peuple algonquin.

Ce qui m'importe le plus, c'est de trouver et de créer les soutiens, les outils et les ressources nécessaires pour que chaque communauté, nation et peuple puisse s'épanouir là où la communauté est un endroit où chacun a des chances égales et où les Premières Nations, les Inuits et les Métis ont le contrôle de leurs propres affaires autochtones. Il s'agit notamment de fournir un financement adéquat dans des domaines comme la santé, les services sociaux, la jeunesse et la justice, et d'être en mesure d'orienter et de créer des mesures de soutien qui sont guidées par les moyens de gouvernance les plus transparents et responsables possible, tout en utilisant une approche holistique pour aborder les idéologies autochtones.

Le fait d'être une personne bispirituelle a été un obstacle pour moi en grandissant. L'absence de soutien, de services et de programmes pour régler les problèmes auxquels nous sommes confrontés m'a poussé à faire des choix de vie plus risqués. J'ai travaillé comme intervenant auprès des jeunes et j'ai obtenu mon diplôme en travail social auprès des Autochtones, où je me suis rendu compte des avantages que les programmes et services ont pour les peuples autochtones. J'espère que d'autres personnes bispirituelles auront la même chance et seront protégées par les mêmes lois que beaucoup de Canadiens tiennent pour acquises. Dans mon poste actuel, je suis en mesure de créer des programmes et des services pour ces gens dans notre communauté, puisque je veille sur 16 communautés. Il s'agit de la plus grande région occupée par la nation métisse et l'une des plus grandes de l'Ouest canadien.

La Métis Nation—Saskatchewan m'offre un excellent apprentissage, car je peux observer le processus de transformation qu'elle a entrepris et les mesures mises en place pour la rendre plus responsable et plus transparente. J'espère que

leaders will continue to strive for more support, services and programs our members need.

In closing, I would like to thank the Senate for the amazing work you have all done and those include long nights, taking time away from your families and other areas. Knowing that you are supporting our nations by passing, amending and creating the laws necessary will help guide our nation for future generations.

I really enjoyed this opportunity and meet with various knowledgeable senators, including Senator Boyer, Senator Dyck, Senator Anderson and Senator Francis, and I look forward to working with you and others in creating and building a strong future for our people, nations and communities.

The Chair: Thank you very much, Trevor. The floor is open for one or two questions.

Senator Coyle: Thanks so much for being with us and also for this career that you have embarked on. Could you tell us a little bit about why you headed in this direction of social work and whether your thinking has changed about what that entails now that you're actually a practitioner?

Mr. Dubois: The reason I got into social work was that I was working as a youth outreach worker and it was seeing one youth in particular. He had nothing. Seeing the smile and the joy that program brought to him, it included a meal and then there are activities. Just seeing the change, the transformation. He was guided in the wrong direction, and after taking it he didn't know he was Indigenous and then realizing he was Indigenous because it involved cultural programming. That's the reason.

Senator Coyle: Thank you. Now that you're practising as an Indigenous social worker, is your thinking changing now that you're in direct practice?

Mr. Dubois: For sure. I do use various Indigenous ideologies and models with my social work practice. A lot of my work is guided by Indigenous philosophy.

Senator Coyle: Wonderful. Thank you.

Senator Doyle: Trevor, you would interact with a lot of young people like yourself, and I'm wondering what you're hearing today about the political system and politicians generally. Is it enough to motivate you to want to become a part of that political system and to be one of the people eventually running things and running the country? If that's putting you on

cette nation et ses dirigeants s'efforceront toujours d'offrir davantage de soutien, de services et de programmes dont nos membres ont besoin.

En terminant, je tiens à remercier les sénateurs du travail extraordinaire que vous avez tous accompli, y compris les longues nuits qui vous obligent à passer du temps loin de vos familles et de vos autres occupations. Le fait de savoir que vous appuyez nos nations en adoptant, en modifiant et en créant les lois nécessaires aidera à guider notre nation pour les générations futures.

Je suis très heureux d'avoir eu cette occasion et de rencontrer divers sénateurs bien informés, y compris les sénateurs Boyer, Dyck, Anderson et Francis, et j'ai hâte de travailler avec vous et d'autres pour créer et bâtir un avenir solide pour nos peuples, nos nations et nos communautés.

La présidente : Merci beaucoup, Trevor. Nous sommes prêts à entendre une ou deux questions.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup d'être avec nous et aussi pour cette carrière dans laquelle vous vous êtes engagés. Pourriez-vous nous expliquer un peu pourquoi vous vous êtes engagés dans le travail social et si votre façon de voir les choses a changé depuis que vous êtes praticien?

M. Dubois : Je me suis lancé dans le travail social parce que je travaillais comme intervenant auprès des jeunes et d'un jeune en particulier. Il n'avait rien. J'ai vu le sourire et la joie que ce programme lui apportait. On lui offrait des repas et des activités. Le simple fait de voir le changement, la transformation. Il avait été orienté dans la mauvaise direction, et il ne savait pas qu'il était Autochtone. Par la suite, il s'est rendu compte qu'il était Autochtone parce que cela impliquait une programmation culturelle. C'est la raison.

La sénatrice Coyle : Merci. Maintenant que vous êtes travailleur social autochtone, votre façon de penser change-t-elle étant donné que vous intervenez directement auprès de ces personnes?

M. Dubois : Bien sûr. J'utilise diverses idéologies et modèles autochtones dans ma pratique de travail social. Une bonne partie de mon travail est guidée par la philosophie autochtone.

La sénatrice Coyle : Merveilleux. Merci.

Le sénateur Doyle : Trevor, vous échangez avec beaucoup de jeunes comme vous, et je me demande ce qu'ils disent du système politique et des politiciens en général. Est-ce suffisant pour vous motiver à faire partie de ce système politique et à devenir l'un des dirigeants du pays? Sautez cette question si elle vous met sur la sellette. Vous composez avec beaucoup de gens.

the spot, just skip over it. But you do interact with a lot of people. What are you hearing about the political system? Is it serving you well and young people well? Would you want to become a part of it?

Mr. Dubois: That's my long-term goal, eventually, after I get a doctorate in social work, to eventually go into politics. I think there needs to be more Indigenous policy-makers in this area.

I do think you are on the right track. Recently you have started providing more supports and services that address the issues that Indigenous people face, and young people. It's guided, but eventually we will get there.

Senator Doyle: Good answer. Thank you.

The Chair: Thank you, Trevor.

We'll call up the second witness.

[*Translation*]

Megan Hébert-Lefebvre, as an individual: Good afternoon. My name is Megan Hébert-Lefebvre. I live in Quebec, in the Abenaki Indigenous community of Wôlinak. I work at the Grand Council of the Waban-Aki Nation. I work for the entire Abenaki nation in Quebec. The nation includes Wôlinak and Odanak, which are located in central Quebec.

Abenaki people also live in the United States. Even though the population is declining significantly, we're still there. The Grand Council of the Waban-Aki Nation is a tribal council. Our mission is to represent our community members, to advocate for their rights and to administer the services provided by the department or by community organizations.

We're trying to promote the economic development of our communities. I work as a cultural officer with young people. I work mainly with teenagers to develop cultural content on web platforms. We work with partners, such as museums.

I mainly teach graphic design, because I'm studying graphic arts. Together with the Niona team, a team that we created with young people aged 12 to 17, I teach young people how to develop these platforms. We teach them professional skills and help them build their future careers. We encourage their sense of belonging.

I come from a community that has lost much of its language and culture. Since we live near the city, we must contend with the rapid modernization of the community. The community suffered some trauma in the past, which prevented the transfer of knowledge from generation to generation. We lost our culture and language. At this point in history, we must instill a sense of

Que vous disent-ils au sujet du système politique? Est-ce qu'il répond bien à vos besoins et à ceux des jeunes? Aimerez-vous en faire partie?

M. Dubois : Mon objectif à long terme, après avoir obtenu un doctorat en travail social, est de me lancer en politique. À mon avis, il devrait y avoir plus de décideurs autochtones dans ce domaine.

Je pense que vous êtes sur la bonne voie. Récemment, vous avez commencé à offrir plus de soutien et de services pour régler les problèmes auxquels font face les Autochtones et les jeunes. C'est encadré, mais nous finirons par y arriver.

Le sénateur Doyle : Bonne réponse. Merci.

La présidente : Merci, Trevor.

Nous allons convoquer le deuxième témoin.

[*Français*]

Megan Hébert-Lefebvre, à titre personnel : Bonjour. Je m'appelle Megan Hébert-Lefebvre. J'habite au Québec, dans la communauté autochtone des Abénakis de Wôlinak. Je travaille au Grand Conseil de la Nation Waban-Aki. Je travaille pour toute la nation des Abénakis au Québec, donc Wôlinak et Odanak, qui sont situées au centre du Québec.

Les Abénakis sont également présents aux États-Unis; même si la population diminue significativement, nous sommes encore là. Le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki est un conseil tribal. Notre mission est d'être le porte-parole des membres de notre communauté, de défendre leurs droits et d'administrer les services offerts par le ministère ou par des organismes communautaires.

Nous essayons d'assurer le développement économique de nos communautés. Je travaille comme agente culturelle auprès des jeunes. Je travaille surtout auprès des adolescents, afin de développer du contenu culturel sur des plateformes web. Nous travaillons avec des collaborateurs, comme les musées.

J'enseigne surtout le design graphique, car j'étudie en graphisme. En collaboration avec l'équipe Niona, qui est une équipe que nous avons créée avec des jeunes âgés de 12 à 17 ans, j'enseigne aux jeunes comment développer ces plateformes. Nous leur transmettons des habiletés professionnelles et nous leur apprenons à développer leur future carrière. Nous appuyons leur sentiment d'appartenance.

Je viens d'une communauté qui a perdu beaucoup de sa langue et de sa culture. Comme nous vivons près de la ville, nous sommes confrontés à une modernisation rapide de la communauté. Par le passé, la communauté a subi quelques traumatismes qui ont empêché la transmission du savoir de génération en génération. Nous avons perdu notre culture et

belonging in young people so that they can develop a sense of pride in their culture.

For the sake of future generations, young people must reclaim their Indigenous heritage. The older generation must also relearn their heritage. A taboo prevents them from talking about their culture, and they tell themselves that their knowledge isn't important. The young people must teach the older generation to preserve the culture and keep it alive. The culture of Indigenous nations in Canada has been lost for a long time. The young people of today and tomorrow have renewed efforts to reclaim and ensure the continuation of Amerindian history, tradition and culture in general.

A relationship has been established between Canada and the First Nations, which is a good start. We should encourage renewal, and take action to change and modernize the relationship through young people. This means creating a modern and egalitarian relationship. As young people, we have the impression that the government is at the top and the nations are at the bottom. It's always difficult to ask for something. We would like this relationship to not revolve around the past.

Sometimes, the relationship between the government and Indigenous peoples is based on the resentment of the past. Our history must also be taken into account. We must develop our communities by adapting them to modern realities. This relationship should be based on modernity and equality.

In an ideal future, to ensure that our nations are strong and dynamic, they must remember both the positive and negative aspects of their history. They mustn't forget either the good parts or the ugly parts. The nations must continue to move forward despite the loss of their heritage. Yes, we've suffered a loss. Yes, it's normal that we've forgotten things and that there wasn't any transfer of knowledge. However, we must always move forward, regardless of what happened before. We must adapt to today's realities.

As a dynamic and strong nation, both Indigenous and non-Indigenous people must be resilient and open. We must be proud of our roots in order to demonstrate our culture and promote our heritage.

To establish a new relationship, I'd say that we must first identify the main difficulties of all the communities. Each community has different characteristics, different ways of life and different realities. This will ensure that the communities receive proper services. Indigenous people, especially older people, must overcome their mistrust. Young people are beginning to open up, but older people are suspicious of the government because of certain laws or past experiences and the stereotypes that they've encountered in their daily lives. A relationship of trust with the First Nations must be developed.

notre langue. Nous en sommes à un moment de l'histoire où il faut transmettre un sentiment d'appartenance aux jeunes, afin qu'ils puissent développer un sentiment de fierté de leur culture.

Pour les futures générations, il faudrait que les jeunes se réapproprient leur patrimoine autochtone. Les aînés doivent aussi réapprendre cela, car il y a un tabou qui les empêche de parler de leur culture, et parce qu'ils se disent que leurs connaissances ne sont pas importantes. C'est aux jeunes d'apprendre aux plus âgés à conserver cette culture et à la faire vivre encore. La culture des nations autochtones au Canada a été perdue depuis longtemps. Donc, les jeunes d'aujourd'hui et de demain représentent un renouveau dans cette réappropriation pour faire perdurer l'histoire, la tradition et la culture amérindienne en général.

On a établi une relation entre le Canada et les Premières Nations, et c'est un bon début. Il faudrait susciter un renouveau, faire quelque chose qui change et modernise ce lien par l'intermédiaire des jeunes, ce qui veut dire créer une relation moderne et égalitaire. En tant que jeunes, nous avons l'impression que le gouvernement est en haut et que les nations sont en bas. On a toujours de la difficulté à demander quelque chose. Nous aimerions que cette relation ne soit pas basée sur le passé.

Parfois, les relations entre le gouvernement et les peuples autochtones sont basées sur la rancœur du passé. Il ne faut pas non plus ignorer notre histoire. Il faut développer nos communautés en les adaptant aux réalités modernes. C'est une relation qui devrait être basée sur la modernité et l'égalité.

Dans un avenir idéal, pour que nos nations soient fortes et dynamiques, il faut qu'elles se souviennent de leur histoire, qu'elle soit positive ou négative. Il ne faut pas en oublier une partie, selon qu'elle est belle ou moins belle. Les nations doivent continuer d'avancer malgré la perte de leur patrimoine. Oui, nous avons subi une perte, oui, c'est normal qu'on oublie des choses et qu'il n'y ait pas de transmission des connaissances, mais il faut toujours avancer, peu importe ce qui s'est passé auparavant, et il faut s'adapter aux réalités d'aujourd'hui.

En tant que nation dynamique et forte, il faut être résilients et ouverts, tant les Autochtones que les allochtones. Il faut être fiers de nos racines afin de montrer notre culture et de faire rayonner notre patrimoine.

Afin d'établir une nouvelle relation, je dirais que, en premier lieu, il faut cerner les principales difficultés de toutes les communautés, parce que chaque communauté a des caractéristiques différentes, des façons de vivre différentes, des réalités différentes. Cela permet d'offrir de bons services aux communautés. Il faut éliminer la méfiance des Autochtones, surtout des plus âgés. Les jeunes commencent à s'ouvrir, mais les plus âgés sont méfiants envers le gouvernement, en raison de certaines lois ou expériences du passé et des stéréotypes qu'ils ont expérimentés dans leur vie de tous les jours. Il faut

It's not enough to take their ideas and implement them. We must build a relationship and work together.

In terms of the recognition of history and languages, we're currently working on history in schools, so that young people can learn more and so that Indigenous history is taught more extensively.

In terms of education, I think that the recognition of Indigenous history instills a real sense of belonging among young people. The government wants to establish a new relationship with Indigenous people, but Canadian society can be included in the process. The prospect of visiting an Indigenous community and learning about its heritage and culture is already a sign of openness towards the First Nations. This is my vision for a new relationship between Canada and the First Nations.

[English]

Senator LaBoucane-Benson: Thank you very much for your presentation.

I'm looking at your profile and you do a lot of work in digital media. What do you think the role of digital media is in the self-determination of Indigenous people and in cultural repatriation? Do you think there's a role for digital media?

[Translation]

Ms. Hébert-Lefebvre: Yes. Through web technology and the creation of the team, we reach many people. In terms of education, we're talking about the Internet, a technology that makes it possible to reach many people.

We used to give lectures to classes of 30 people, and that was it. Today, we talk to people through social networks. By sharing and exchanging knowledge, we can reach larger audiences. I think that, in the Internet age, we must take every opportunity to do so. Instead of complaining about the downsides of technology, we must make the most of it and use it properly.

I think that this truly promotes self-determination, since we're making ourselves visible. We're proud to demonstrate our culture. So yes, I think that it's very important.

[English]

The Chair: Thank you very much for your presentation.

We'll call up our third presenter, Karlee Johnson.

développer un lien de confiance avec les Premières Nations. Il ne suffit pas de prendre leurs idées et de les mettre en œuvre. Il faut faire créer un lien, tous ensemble, et collaborer.

Pour ce qui est de la reconnaissance de l'histoire et des langues, en ce moment, dans les écoles, nous travaillons sur l'histoire, afin que les jeunes puissent en apprendre davantage et que l'enseignement soit plus poussé en ce qui concerne l'histoire des Autochtones.

En ce qui a trait à la pédagogie, je pense que la reconnaissance de l'histoire autochtone apporte un réel sentiment d'appartenance chez les jeunes. Le gouvernement veut établir une nouvelle relation avec les Autochtones, mais il est possible d'inclure la société canadienne dans cette démarche. La simple idée d'aller visiter une communauté autochtone, de s'informer sur son patrimoine et sur sa culture, c'est déjà faire preuve d'une ouverture envers les Premières Nations, et c'est ma vision d'une nouvelle relation entre le Canada et les Premières Nations.

[Traduction]

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci beaucoup de votre exposé.

J'examine votre profil qui indique que vous faites beaucoup de travail dans le domaine des médias numériques. Selon vous, quel est le rôle des médias numériques dans l'autodétermination des peuples autochtones et dans le rapatriement culturel? Pensez-vous que les médias numériques ont un rôle à jouer?

[Français]

Mme Hébert-Lefebvre : Oui. Avec la technologie du Web et la création de l'équipe, nous rejoignons beaucoup de gens. Pour tout ce qui est du domaine pédagogique, on parle d'Internet, une technologie qui permet de rejoindre beaucoup de monde.

Auparavant, on faisait une présentation magistrale devant une classe de 30 personnes, et c'était tout. Aujourd'hui, on parle aux gens par le biais des réseaux sociaux. Le partage et l'échange de connaissances permettent d'augmenter les auditoires. Je pense que, à l'ère d'Internet, il faut profiter de toutes les occasions. Plutôt que de déplorer les mauvais côtés de la technologie, il faut en tirer tout le profit possible et l'utiliser de la bonne façon.

Je pense que cela favorise réellement l'autodétermination, puisque nous nous affichons. Nous sommes fiers d'exposer notre culture. Donc, oui, je pense que c'est très important.

[Traduction]

La présidente : Merci beaucoup de votre exposé.

Nous allons entendre notre troisième témoin, Karlee Johnson.

Karlee Johnson, as an individual: [*Indigenous language spoken*]. My name is Karlee Johnson and I'm from Eskasoni First Nation. My future goal is to become a doctor whose first language is Mi'kmaq so I can help our people when they are conveying their symptoms in Mi'kmaq.

My parents are Tom and Carol Anne Johnson. My fiancé is Gerard Francis. I have two brothers, three sisters, one sister-in-law, one niece and two nephews.

[*Indigenous language spoken*]. Today, what I speak about comes from my heart, and I want to let you all know how proud I am to be Mi'kmaq and to be a fluent Mi'kmaq speaker, reader and writer.

[*Indigenous language spoken*]. I want to let you all know what has brought me here today and how proud I am of my culture and who I am today as an Indigenous person.

First, I am fortunate to come from a home where both parents and families speak the Mi'kmaq language. In our home community of Eskasoni, a brand new Mi'kmaq immersion program was established in the year 2000. At the time, I was 4 years old and my parents decided it was best for me to be enrolled in this program. On my first day of school, I can still recall the feeling that I felt. It was a feeling of pride, comfort, respect and safeness.

Through this program, I was taught how to speak, read and write in the Mi'kmaq language. We were taught about our culture through dance, song, prayers and teachings. In Grade 3, I became one of 19 students to graduate from the first ever Mi'kmaq immersion program in Eskasoni.

I would like to share with you all a story today. I came across a Mi'kmaq community member when I was in grade 9 who told me, "Karlee, did you know that Mi'kmaq speakers don't get far in life?" Then the person said, "What's the use of going to the Eskasoni high school —" which would be grade 10 — "where you would be taught by Mi'kmaq people. You can get a better quality of education if you go to school off reserve."

So I just took the person's words and I nodded. That night, I went home and spoke with my mom. I said, "I made up my mind and I want to go to school off reserve so that I have a better chance of succeeding." Then my mom told me, "Tu's, remember that you are very privileged to have a school in your own community. You will be greeted by Mi'kmaq teachers and speakers, and we have very successful people who came from that high school."

Karlee Johnson, à titre personnel : [*Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.*] Je m'appelle Karlee Johnson et je suis membre de la Première Nation Eskasoni. Mon objectif est de devenir un médecin dont la langue maternelle est le micmac afin de pouvoir aider les membres de notre nation lorsqu'ils expliquent leurs symptômes en langue micmaque.

Mes parents sont Tom et Carol Anne Johnson. Mon fiancé est Gerard Francis. J'ai deux frères, trois sœurs, une belle-sœur, une nièce et deux neveux.

[*Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.*] Aujourd'hui, ce dont je parle me vient du cœur, et je tiens à vous dire à quel point je suis fière d'être Micmaque et de parler, lire et écrire couramment le micmac.

[*Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.*] Je veux que vous sachiez tous ce qui m'a amenée ici aujourd'hui et à quel point je suis fière de ma culture et de qui je suis aujourd'hui en tant qu'Autochtone.

Premièrement, j'ai la chance de venir d'un foyer où les parents et les membres de la famille parlent la langue micmaque. Dans notre collectivité d'Eskasoni, un tout nouveau programme d'immersion micmac a été créé en 2000. À l'époque, j'avais quatre ans et mes parents ont décidé qu'il valait mieux que je sois inscrite à ce programme. Lors de mon premier jour d'école, je me souviens encore du sentiment que j'ai ressenti. C'était un sentiment de fierté, de confort, de respect et de sécurité.

Dans le cadre de ce programme, j'ai appris à parler, à lire et à écrire en langue micmaque. On nous a enseigné notre culture par la danse, le chant, la prière et les coutumes. En 3^e année, je suis devenue l'une des 19 élèves à obtenir un diplôme du tout premier programme d'immersion micmac à Eskasoni.

J'aimerais vous raconter une histoire. Lorsque j'étais en 9^e année, j'ai rencontré un membre de la communauté micmaque qui m'a dit : « Karlee, savais-tu que les Micmacs ne vont pas loin dans la vie? » Puis la personne a dit : « À quoi sert d'aller à l'école secondaire d'Eskasoni » — ce qui serait la 10^e année — « où les Micmacs t'enseigneraient. Tu pourrais obtenir une éducation de meilleure qualité si tu allais à l'école hors réserve. »

J'ai simplement écouté la personne et hoché la tête. Ce soir-là, je suis rentrée chez moi et j'ai parlé avec ma mère. J'ai dit : « J'ai pris ma décision et je veux aller à l'école hors réserve pour avoir de meilleures chances de réussir. » Puis ma mère m'a dit : « Tu's, n'oublie pas que tu as le privilège d'avoir une école dans ta propre communauté. Tu y seras accueillie par des enseignants micmacs et des personnes qui parlent cette langue. Des gens qui sont aujourd'hui très prospères ont étudié à cette école secondaire. »

This became an important lesson for me. I went forward and went to high school in my community. I completed my high school diploma with a 98 per cent average and this allowed me to become 1 of 100 students to be accepted into the Bachelor of Science in Medical Sciences program at Dalhousie University located in Halifax, Nova Scotia. I graduated last year, June 2018, with my BSc in Medical Sciences and became one of 54 graduates from that program.

Since I came back home to Eskasoni in 2018, I was hired by the Union of Nova Scotia Indians, a tribal council located in Nova Scotia, where I currently work under the brand new Mi'kmaq Nation Cancer Care Strategy as capacity development lead for cancer learning. I volunteered my time in the Eskasoni special needs support group, Christmas telethon, powwow and Mi'kmaq language initiative.

In all of these positions, whether working, volunteering or even stopping by at the local community store, I've been able to use my Mi'kmaq language as a skill for my community members.

As you all can now appreciate my story, you will realize that I lived on reserve my entire life. My first language is Mi'kmaq. I am a confident Mi'kmaq woman who was able to succeed in an education system that was not built for Indigenous peoples. I personally feel that the main reason for my success is because of the support system that I currently have from my parents, fiancé, family, friends and community of Eskasoni.

To the contrary, however, there are people who are from Indigenous communities who put down their own culture and language. Why? Perhaps because of events imposed by the federal government that they and their families have encountered right from the start of colonization to the implementation of the Indian Act: White Paper policy, Sixties Scoop, Indian residential school, Indian day school and centralization, to name a few, that have directly affected the well-being of Indigenous peoples.

In literature, we know that the purpose of Indian residential schools was to take the Indian out of the child. Thus, these events took the most valuable pieces of what makes an Indigenous culture, their own culture and language. Many community members came home from residential school and were ashamed of their own identities.

Can you imagine being told that your own culture and language are inferior to others? It is no wonder that the person whom I encountered in grade 9 told me to go to school off reserve. Because this person might have been ashamed of their own identity.

C'est devenu une leçon importante pour moi. Je suis allée à l'école secondaire dans ma communauté. J'ai obtenu mon diplôme d'études secondaires avec une moyenne de 98 p. 100, ce qui m'a permis d'être parmi les 100 étudiants au baccalauréat en sciences médicales de l'Université Dalhousie, située à Halifax, en Nouvelle-Écosse. J'ai obtenu mon baccalauréat en sciences médicales l'an dernier, en juin 2018, étant parmi les 54 diplômés de ce programme.

À mon retour à Eskasoni, en 2018, j'ai été embauchée par l'Union of Nova Scotia Indians, un conseil tribal situé en Nouvelle-Écosse, où je travaille actuellement dans le cadre de la toute nouvelle stratégie de soins contre le cancer de la nation micmaque à titre de responsable du renforcement des capacités en matière d'apprentissage sur le cancer. J'ai fait du bénévolat au sein du groupe de soutien pour les besoins spéciaux d'Eskasoni, au téléthon de Noël, au pow-wow et dans le cadre de l'initiative sur la langue micmaque.

Dans tous ces postes, qu'il s'agisse de travailler, de faire du bénévolat ou même d'aller au magasin communautaire local, j'ai pu utiliser ma langue micmaque comme compétence au bénéfice des membres de ma communauté.

Maintenant que vous connaissez tous mon histoire, vous comprendrez que j'ai vécu toute ma vie dans une réserve. Ma langue maternelle est le micmac. Je suis une femme micmaque confiante qui a réussi dans un système d'éducation qui n'a pas été conçu pour les peuples autochtones. Personnellement, j'estime que mon succès, je le dois d'abord et avant tout au soutien dont je bénéficie actuellement de la part de mes parents, de mon fiancé, de ma famille, de mes amis et de la communauté d'Eskasoni.

Au contraire, il y a des gens qui viennent des communautés autochtones et qui dénigrent leur propre culture et leur propre langue. Pourquoi? C'est peut-être à cause de ce que le gouvernement fédéral leur a imposé, à eux-mêmes et aux membres de leur famille, depuis le début de la colonisation jusqu'à la mise en œuvre de la Loi sur les Indiens, notamment le Livre blanc sur la politique indienne, la rafle des années 1960, les pensionnats indiens, les externats indiens et la centralisation qui ont eu une incidence directe sur le bien-être des peuples autochtones.

Grâce à la littérature, nous savons que le but des pensionnats indiens était de retirer l'Indien de l'enfant. Ainsi, les éléments les plus précieux de ce qui fait une culture autochtone, la langue et la culture, lui ont été dérobés. Bien des membres des communautés sont revenus des pensionnats indiens honteux de leur identité.

Pouvez-vous imaginer vous faire dire que votre propre culture et votre propre langue sont inférieures aux autres? Pas étonnant que la personne que j'ai rencontrée en 9^e année m'ait dit d'aller à une école à l'extérieur de la réserve; elle avait peut-être honte de sa propre identité.

This is what many people have been made to believe. There's a current stigma. Many people in our communities have suffered from trauma, attempted and died by suicide, live on social assistance, live in poverty, experience hopelessness, deal with mental health issues, deal with abuse, alcoholism and drug trafficking to name a few.

You will hear statistics that many Indigenous peoples are incarcerated, not educated, involved in the criminal justice system and involved in the child welfare system. And then we are looked down upon for who we are? There is so much hurt that happens in our communities that it is inevitable because I see it first-hand every day. Many families do not have the opportunity and upbringing to grow up in supportive homes as I did. I advocate for these families and children to be able to get the right types of support that they need so that they too can feel empowered with confidence and love in their own Indigenous identities.

If the federal government wants to create a better relationship with Indigenous peoples, I ask you to consider these following points. This year, 2019, is the International Year of Indigenous Languages declared by the United Nations, and it is time for Canada to work toward an increase in fluent Indigenous speakers across the country and uplift other Indigenous groups about the importance of their own languages, cultures and identities.

If possible, I'd also like to see programs implemented for healing, empowerment and resilience for all Indigenous groups.

In conclusion, I truly believe with my heart [*Indigenous language spoken*] that with language comes culture, along with which comes an increase in a person's identity and overall well-being.

Wela'liq. Thank you all for listening to me. *Meegwetch.*

Senator Francis: That was an excellent presentation on culture and language. Every time I thought of a question, you answered it before I could finish it in my mind.

In your view what role can you play in informing changes to federal policies and legislation that might affect our First Nations communities?

Ms. Johnson: I don't think I understand the question clearly.

C'est ce qu'on a fait croire à beaucoup de gens. Il y a actuellement des stigmates. Beaucoup des membres de nos communautés ont subi des traumatismes, ont tenté de se suicider ou y sont parvenus, vivent de l'aide sociale, dans la pauvreté et le désespoir, sont aux prises avec des problèmes de santé mentale, la violence, l'alcoolisme et le trafic de drogues, entre autres réalités.

Les statistiques disent que de nombreux Autochtones sont incarcérés, non instruits, et qu'on les retrouve dans les systèmes de justice pénale et de protection de l'enfance. Cela étant, on nous méprise pour ce que nous sommes, paraît-il. Il se passe tellement de choses pénibles dans nos communautés que ces réalités sont inévitables, et je le constate personnellement tous les jours. Les membres de bien des familles ne se voient pas offrir la possibilité de grandir dans un foyer stable comme moi j'ai eu la chance de le faire. Je milite pour que ces familles et ces enfants puissent bénéficier des mesures de soutien dont ils ont besoin afin qu'ils puissent, eux aussi, se sentir portés, dans leur identité d'Autochtones, par la confiance et l'amour des autres.

Si le gouvernement fédéral veut assainir la relation avec les peuples autochtones, je vous demande d'examiner les points suivants. Cette année, 2019, c'est l'Année internationale des langues autochtones qui a été décrétée par les Nations Unies et il est temps que le Canada s'efforce de faire en sorte qu'il y ait partout au pays plus de locuteurs autochtones parlant couramment les langues autochtones et de sensibiliser les autres groupes autochtones à l'importance de leurs propres langues, cultures et identités.

Si possible, j'aimerais aussi que des programmes de guérison, d'autonomisation et de résilience soient mis en œuvre pour tous les groupes autochtones.

En conclusion, je crois sincèrement [*Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.*] qu'avec la langue vient la culture et que l'identité et le bien-être général de la personne s'amplifient.

Wela'liq. Merci à tous de m'avoir écoutée. *Meegwetch.*

Le sénateur Francis : Cet exposé sur la culture et la langue était excellent. Chaque fois que j'ai pensé à une question, vous y avez répondu avant que je puisse finir de la formuler dans mon esprit.

Selon vous, comment pourriez-vous éclairer les modifications aux politiques et aux lois fédérales qui pourraient toucher nos communautés des Premières Nations?

Mme Johnson : Je crois ne pas avoir bien compris la question.

Senator Francis: As youth and leaders of the future, what steps would you take to inform or participate in government changes to policies and legislation?

Ms. Johnson: I definitely feel that advocacy is important and also to speak with our chiefs, because they are the ones who can then speak to the higher power for the federal government. If we can establish that advocacy and what is needed in the community, then we can work toward eliminating the gaps that currently exist.

Senator Christmas: *Wela'liq.* Thank you very much, Karlee. It was an amazing message that you had. There are some people out there who think for young people it's an either/or. Either you go to a Mi'kmaq school or you go to a non-Mi'kmaq school. Sometimes people think that it's one or the other. Now, you graduated with a bachelor of science in medical sciences, so obviously, the Mi'kmaq school didn't hurt your academics.

Ms. Johnson: No.

Senator Christmas: It seems to me that you gained from both worlds. On reserve, you gained the strength of being an Indigenous woman; you know your language and you know who you are. At the same time, you have achieved all these academics.

For those people who think that you have to choose one or the other, what would you tell them, given all that you have accomplished and done so far? You can actually do both. You can be a very strong Mi'kmaq woman and yet be a very strong academically achieving person. How do you tell people who doubt that can happen?

Ms. Johnson: What I would definitely tell the people who doubt that could happen is [*Indigenous language spoken*], which means that an Indigenous person is capable, because oftentimes people in our communities feel, "Oh, I can't do that. I'm not smart enough."

The main message I would tell those people who doubt themselves is [*Indigenous language spoken*] and don't give up. That's what I truly believe in.

The Chair: Thank you very much.

Our next witness is Jukipa Kotierk. Whenever you're ready, the floor is yours.

Jukipa Kotierk, as an individual: [*Indigenous language spoken*]. I'd like to acknowledge the traditional, unceded territory of the Algonquin people that we are on today, and remind all Indigenous peoples that, as Indigenous peoples on this

Le sénateur Francis : En votre qualité de jeunes et de leaders de l'avenir, quelles mesures prendriez-vous pour influencer sur les changements apportés par le gouvernement aux politiques et aux lois ou participer au processus?

Mme Johnson : Je crois vraiment qu'il importe de se porter à la défense des droits et que nous devons aussi parler à nos chefs, parce que ce sont eux qui peuvent ensuite parler aux plus hauts responsables du gouvernement fédéral. Si nous pouvons établir ce mécanisme de défense des droits et ce qui est nécessaire dans la communauté, nous pourrions alors nous affairer à éliminer les écarts qui existent actuellement.

Le sénateur Christmas : *Wela'liq.* Merci beaucoup, madame Johnson. Vous avez livré un puissant message. Il y a des gens qui pensent que pour les jeunes, c'est l'un ou l'autre. Soit vous fréquentez une école micmaque, soit vous fréquentez une école non micmaque. Parfois, les gens pensent que c'est l'un ou l'autre. Vous avez obtenu un baccalauréat en sciences médicales, alors, de toute évidence, l'école micmaque n'a pas nui à vos études.

Mme Johnson : Non.

Le sénateur Christmas : Il me semble que vous avez tiré le meilleur parti des deux mondes. Dans les réserves, vous avez acquis la force d'être une femme autochtone; vous connaissez votre langue et vous savez qui vous êtes. En même temps, vous avez réussi toutes ces études.

Que diriez-vous à ceux qui pensent que vous devez choisir l'un ou l'autre, compte tenu de tout ce que vous avez accompli et fait jusqu'à maintenant? Vous pouvez faire les deux. Vous pouvez être une femme micmaque très forte tout en étant une personne très forte sur le plan scolaire. Comment faire comprendre aux gens qui doutent que cela soit possible?

Mme Johnson : Ce que je leur dirais certainement, c'est [*Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.*], ce qui signifie qu'un Autochtone est capable, parce que souvent, les gens de nos communautés se disent qu'ils ne sont pas assez intelligents pour faire cela.

Le grand message que je livrerais aux personnes qui doutent d'elles-mêmes, c'est [*Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.*] et de ne pas abandonner. C'est ce en quoi je crois vraiment.

La présidente : Merci beaucoup.

Notre prochain témoin est madame Jukipa Kotierk. Quand vous êtes prête, la parole est à vous.

Jukipa Kotierk, à titre personnel : [*Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.*] J'aimerais reconnaître le territoire traditionnel et non cédé du peuple algonquin sur lequel nous nous trouvons aujourd'hui et rappeler à tous les peuples

nation now known as Canada, we need to maintain solidarity moving forward.

I'd also like to acknowledge the closing report of the National Inquiry Into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls and honour all of the missing Indigenous women and girls and Indigenous peoples lost in Canada at this moment.

I am privileged to be here today as an Inuk youth to speak for myself and for my people. I am privileged to speak here today not necessarily because I'm here speaking in Parliament or with senators, but because I'm still alive. I'm 24 years old. As an Inuk woman, I have a secure job, I have education, I have graduated from high school, I graduated from university last year — and my sister is actually graduating today from university — and I have a family and community that supports me.

All of these are social determinants of my mental health and well-being. Without this, I wouldn't be where I am today. These are social determinants of my health and well-being that seem standard across larger nations, such as the nation of Canada. These are not being met for many Indigenous peoples, including Inuit in Nunavut. This needs to change.

With Nunavut being a public government with 84 per cent of our population being represented by Inuit, and with half of that being the youth that are represented in Nunavut, I use my voice as an Inuk youth to speak out for myself and my people whenever I can.

To help myself move forward in my advances, I try to remind myself that my voice matters, regardless if it quakes or wavers or I seem small. I do my best to remind myself and this is a result of the support from my family and community.

This is something I also advocate and try to encourage amongst my peers, family and others — to use their voice as well to ensure that they know their message is valid, that they are valid and that they matter.

With youth representing over half of the Inuit population, with 57 per cent being under the age of 25, it is vital that these social determinants of health and well-being are being met. Present-day genocide is being silent to Indigenous peoples and these social determinants of health.

If needs are not being met, which is strategically done in most cases, people are left to feel lost. A lot of times, in Indigenous communities, people feel lost and, in actuality, their lives have been stolen when these social determinants have not been met.

autochtones que, comme peuples autochtones de cette nation maintenant appelée le Canada, nous devons demeurer solidaires dans l'avenir.

J'aimerais également souligner le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et rendre hommage à toutes les femmes et filles autochtones et à tous les peuples autochtones disparus au Canada en ce moment.

J'ai le privilège d'être ici aujourd'hui à titre de jeune inuite pour parler en mon nom et au nom de mon peuple. J'ai le privilège de prendre la parole ici aujourd'hui, pas nécessairement parce que je suis ici au Parlement ou avec des sénateurs, mais parce que je suis toujours en vie. J'ai 24 ans. Je suis une femme inuite et j'ai un emploi sûr, j'ai étudié, j'ai obtenu mon diplôme d'études secondaires et mon diplôme universitaire l'an dernier — et ma sœur termine ses études universitaires aujourd'hui même — et j'ai une famille et une communauté qui m'appuient.

Ce sont tous des déterminants sociaux de ma santé mentale et de mon bien-être. Sans cela, je ne serais pas là où je suis aujourd'hui. Ces déterminants sociaux semblent être la norme dans de grands pays, comme le Canada. Bien des peuples autochtones, y compris les Inuits du Nunavut, ne peuvent compter sur ces déterminants. Il faut que cela change.

Étant donné que le Nunavut est un gouvernement populaire dont 84 p. 100 de la population est représentée par des Inuits, et que la moitié de cette population est composée de jeunes qui sont représentés au Nunavut, j'utilise ma voix comme jeune inuite pour parler en mon nom et au nom de mon peuple chaque fois que j'en ai l'occasion.

Pour m'aider à poursuivre mon chemin, j'essaie de me rappeler que ma voix compte, peu importe si elle secoue ou crée des vagues ou si je semble petite. Je fais de mon mieux pour me le rappeler et c'est grâce au soutien de ma famille et de ma communauté.

J'essaie aussi d'inciter notamment mes pairs et les membres de ma famille à ne pas hésiter à utiliser leur voix et à s'assurer que leur message est valide, qu'ils sont valides et qu'ils comptent.

Étant donné que les jeunes représentent plus de la moitié de la population inuite, 57 p. 100 étant âgés de moins de 25 ans, il est essentiel que ces déterminants sociaux de la santé et du bien-être soient là. Le génocide actuel passe sous silence les peuples autochtones et ces déterminants sociaux de la santé.

Si les besoins ne sont pas comblés, ce qui se fait stratégiquement la plupart du temps, les gens se sentent perdus. Bien souvent, dans les communautés autochtones, les gens se sentent ainsi, perdus et, en réalité, privés de ces déterminants sociaux, c'est la vie qui leur est dérobée.

As a result, across Inuit Nunangat and throughout all of Canada and the northernmost parts of Canada as a whole — Northwest Territories, Inuvialuit, Nunavut, Nunatsiavut in Northern Labrador and Nunavik in Northern Quebec — Inuit unfortunately have a rate of suicide five to 25 times higher compared to Canada as a whole.

This is unacceptable. Canada needs to be held accountable. Inuit need to exercise self-governance and sovereignty and be supported by Canada. We need to be represented, in spaces such as Parliament, as Inuit. Even with a public government, we as Inuit need to take up this space and be our guides for our people and territory.

I do my part by showing up, using my voice and trying to encourage others to do the same. I work with life promotion in my day job and I volunteer with the Kamatsiaqut Help Line help line in our territory. I also work to volunteer at the We Matter campaign, which is an Indigenous youth-based multimedia platform that helps encourage hope, strength and culture. I also work in the Iqaluit chapter of jack.org to fight the stigma around mental health and wellness.

I do this work to make sure Inuit are heard, to make sure we are represented and to make sure we are assisted to my capacity.

I was actually hesitant to accept this invite and offer to speak here today because I felt like I don't belong. It is also the exact reason why I am here.

Being here today representing myself and my people's life is life promotion. Modelling, healing and strength is representing my peoples. Inuit are *ayungi* and capable.

The Chair: We're happy you're here, Jukipa.

Ms. Kotierk: We are resilient. Nunavut was made for Inuit and our future generations. Thank you.

The Chair: Thank you for that very powerful presentation. I have a short question.

How do you keep your spirit alive? You have taken on some very difficult issues, the suicide issue, taken on the responsibility for speaking up.

You must do something that helps you cope with all of that.

Par conséquent, dans l'ensemble de l'Inuit Nunangat et du Canada, ainsi que dans les régions les plus septentrionales du Canada dans son ensemble — les Territoires du Nord-Ouest, l'Inuvialuit, le Nunavut, le Nunatsiavut dans le nord du Labrador et le Nunavik dans le nord du Québec —, le taux de décès par suicide chez les Inuits est malheureusement de cinq à 25 fois plus élevé que dans l'ensemble du Canada.

C'est inacceptable. Le Canada doit rendre des comptes. Les Inuits doivent exercer leur autonomie gouvernementale et leur souveraineté et être soutenus par le Canada. Nous devons être représentés, dans des endroits comme le Parlement en qualité d'Inuits. Même avec un gouvernement populaire, nous, les Inuits, devons occuper cet espace et servir de guides pour notre peuple et notre territoire.

Je fais ma part en me présentant, en utilisant ma voix et en essayant d'encourager les autres à faire de même. Dans mon travail quotidien, je fais la promotion de la vie et je fais du bénévolat auprès de la ligne d'assistance téléphonique de Kamatsiaqut sur notre territoire. Je travaille également comme bénévole pour la campagne We Matter, qui est une plateforme multimédia pour les jeunes Autochtones qui encourage l'espoir, la force et la culture. Enfin, je m'implique aussi dans l'organisme jack.org, chapitre d'Iqaluit, pour lutter contre la stigmatisation entourant la santé mentale et le mieux-être.

Je m'investis ainsi pour m'assurer autant que je le peux que les Inuits soient entendus, que nous sommes représentés et que nous recevons de l'aide.

En fait, j'hésitais à accepter cette invitation et l'occasion de prendre la parole ici aujourd'hui, parce que j'avais l'impression de ne pas y avoir ma place. C'est aussi exactement la raison pour laquelle j'ai accepté.

Le fait d'être ici aujourd'hui pour me représenter et défendre la vie de mon peuple est une promotion de la vie. Servir de modèle, la guérison et la force, voilà ce qui représente mon peuple. Les Inuits sont *ayungi* et capables.

La présidente : Nous sommes heureux que vous soyez ici, Jukipa Kotierk.

Mme Kotierk : Nous sommes résilients. Le Nunavut a été créé pour les Inuits et les générations futures. Merci.

La présidente : Merci de cet exposé très convaincant. J'ai une brève question.

Comment gardez-vous votre esprit en vie? Vous vous êtes attaquée à des questions très difficiles, celle du suicide notamment, et vous avez assumé la responsabilité d'en parler.

Vous devez bien faire quelque chose pour vous aider à affronter tout cela.

Ms. Kotierk: Thank you for your question. I'm actually doing it right now. I let myself cry as much, as it's not considered normalized in our current society. In Indigenous communities and in Inuit cultures especially, we allow anyone whenever they have those feelings that need to come out, let them come out. So I allow myself that. That's my release and that's how I'm able to move forward while trying to do what I can to my capacity. I'm aware of my capacity, time and limits and I always try to honour that.

The Chair: Thank you for that. It helps me and I'm sure maybe some other senators.

I've been noted to cry in the Senate chamber and they'll say, "Oh, there she goes again." But thank you so much for that answer.

Senator McCallum: Thank you for your presentation. It was awesome. I wanted to go back to that feeling, that sense of not belonging, which another presenter had talked about.

I think that as a society, it's our country, but we've never been made to feel like we belong and especially as a former student from residential school, that sense is with me even still today.

What I used to do was make up for that, and then you try to fit in, which is different from belonging. So when I fit in, then I am giving up some of my spirit and some of my power. Differentiating the two is good because we do belong, and I have to tell myself that even today, in my late 60s. Then you said we need to take up space. And those two go together. When you don't belong, you withdraw, because you don't feel that you own the space or you don't give yourself permission to take up that space.

How can society or the Senate help you and Canada realize that? How can we help in making you understand that you belong and that you matter?

Ms. Kotierk: Thank you for your question. I thought about this a lot, and I think it really starts with having representation in all levels, whether that be in media, government, in your community. I feel like I'm modelling that representation for future youth as well. That's at least what I aspire to do, to let them know they can follow along and do the same and take up that space. So it is really being unapologetic, as Indigenous peoples, in spaces that were never made for us.

Senator McCallum: Thank you, that was awesome.

Mme Kotierk : Je vous remercie de votre question. En fait, c'est ce que je fais actuellement. Je me laisse aller à pleurer, car ce n'est pas considéré comme normal dans notre société actuelle. Dans les communautés autochtones et dans les cultures inuites en particulier, nous permettons à quiconque ayant un sentiment qu'il doit exprimer de le faire. Je me permets donc de le faire. C'est ma libération et c'est ainsi que je peux avancer en essayant de faire ce que je peux selon ma capacité. Je suis consciente de mes capacités, de mon temps et de mes limites et j'essaie toujours de les respecter.

La présidente : Je vous en remercie. Cela m'aide et je suis persuadée qu'il en est ainsi pour d'autres sénateurs.

On m'a dit que j'avais pleuré dans la salle du Sénat et qu'on disait : « Oh, elle en remet. » Or, merci beaucoup de cette réponse.

La sénatrice McCallum : Merci, votre exposé était formidable. Je voulais revenir sur ce sentiment, ce sentiment d'absence d'appartenance, dont un autre témoin a parlé.

C'est notre société, notre pays, mais nous n'avons jamais eu l'impression d'être chez nous, et encore aujourd'hui, ce sentiment est très présent pour moi, surtout en tant qu'ancienne élève des pensionnats.

J'ai commencé par chercher à compenser cela, puis j'ai essayé de m'intégrer, ce qui est bien différent de l'appartenance. Alors, pour me conformer, je renonce à une partie de mon esprit et à une partie de mon pouvoir. Différencier les deux est une bonne chose parce que nous avons notre place, et je dois me le répéter encore aujourd'hui, à la fin de la soixantaine. Ensuite, vous avez dit que nous devons prendre notre place, et ces deux éléments vont de pair. Lorsque vous n'êtes pas à votre place, vous vous retirez, parce que vous sentez que vous n'avez pas le droit d'être là ou que vous ne vous autorisez pas à être là.

Comment la société ou le Sénat peuvent-ils vous aider, vous et le Canada, à prendre conscience de cela? Comment pouvons-nous vous aider à comprendre que vous avez votre place et que vous êtes importants?

Mme Kotierk : Je vous remercie de votre question. J'y ai beaucoup réfléchi, et je pense que cela commence vraiment par une représentation à tous les niveaux, que ce soit dans les médias, au gouvernement ou dans votre communauté. J'ai l'impression d'offrir un modèle de cette représentation pour les jeunes de demain également. C'est du moins ce que j'aspire à faire, leur faire savoir qu'ils peuvent suivre, faire la même chose et occuper cet espace. Il s'agit donc vraiment pour nous, Autochtones, d'occuper sans complexe des espaces qui n'ont pas été créés pour nous.

La sénatrice McCallum : Merci, c'était formidable.

The Chair: Thank you very much. We will move on to our next speaker. Our next witness Aurora Leddy.

Aurora Leddy, as an individual: My name is Aurora Leddy. My family comes from the Lac Ste. Anne and St. Albert areas in Alberta. I grew up in Edmonton.

I come from a strong line of strong women. My *kokum* was Delia Gray and she is my inspiration for taking on anything that makes me scared. As a Metis person growing up in Edmonton and going through the school system, I was lucky always to be aware that I was Metis, to have culture in the home, to have my mom taking us to events and making sure we were part of our community, but I rarely saw it inside the school. In fact, in our social textbook, there was a tiny blurb in a page that kind of talked about First Nations people, and it talked about us like we were in the 1800s and that was all.

Throughout schooling, into high school and when I graduated, I went to an amazing thing called Indigenous grad, but it was only really about First Nations people and ignored the rest of us, which was sad. I did not feel I belonged to that space because I am not First Nations. I am Metis and I have my own culture — and if I cry I'm very sorry; I have a very low cry threshold.

And this was something I realized from a young age. Metis, for various reasons, have always been a little more hidden. Whether because we were targeted after the Red River resistance to just not having the same rights. In Alberta, for the longest time, we didn't even have our own harvesting rights. They were taken away. I'm glad today that we do have them back, but they are still limited.

The hard thing watching these reports come out, all these things, is the fact that we are still semi-forgotten. We are not part of the Sixties Scoop settlement, while we were definitely impacted by that. We are not part, fully, with the residential school. I see the blanket exercise and it has a bit of us but still, there is a focus on First Nations, which is good but still not great.

We have three Indigenous peoples and yet it seems to be ranked in a hierarchy. The language programs in Edmonton are primarily for Cree. They ignore the other nations that are around us. They ignore my language, Michif. It's not great.

With the *Daniels* decision, I see that our community has had an easier time in fighting for our rights, getting agreements and having nation-to-nation discussions. And I speak from my experience in Alberta with that.

La présidente : Merci beaucoup. Nous allons passer au prochain intervenant. Notre prochain témoin est Aurora Leddy.

Aurora Leddy, à titre personnel : Je m'appelle Aurora Leddy. Ma famille vient des régions de Lac Ste. Anne et de St. Albert, en Alberta. J'ai grandi à Edmonton.

Je viens d'une famille de femmes fortes. Ma *kokum* était Delia Gray et je m'inspire d'elle pour affronter tout ce qui me fait peur. En tant que Métisse ayant grandi à Edmonton et ayant fréquenté le système scolaire, j'ai eu la chance de toujours savoir que j'étais métisse, d'avoir une culture à la maison, une mère qui nous emmenait aux événements et veillait à ce que nous fassions partie de notre communauté, mais je l'ai rarement vu à l'école. En fait, tout ce qu'on trouvait dans notre manuel, c'était un bout de texte qui parlait vaguement des Premières Nations, qui parlait de nous comme si on était au XIX^e siècle, et c'est tout.

Tout au long de mes études, au secondaire et après avoir obtenu mon diplôme, j'ai participé à cet étonnant programme baptisé « diplômés autochtones », mais qui ne s'adressait vraiment qu'aux membres des Premières Nations et ignorait tous les autres, ce qui était triste. Je n'avais pas l'impression d'y avoir ma place parce que je n'appartiens pas à une Première Nation. Je suis Métisse, et j'ai ma propre culture — je pleure et j'en suis désolée, mais j'ai la larme facile.

C'est quelque chose que j'ai réalisé dès mon plus jeune âge. Les Métis, pour diverses raisons, ont toujours été un peu plus cachés que les autres. Est-ce parce que nous avons été ciblés après la résistance de la rivière Rouge que nous n'avons tout simplement pas eu les mêmes droits que les autres? En Alberta, pendant très longtemps, nous n'avions même pas de droits à la récolte. On nous les avait retirés. Je suis heureuse qu'on nous les ait rendus aujourd'hui, mais ils sont encore limités.

Ce qui est dur, c'est que les rapports se suivent et tout cela, mais nous restons à demi oubliés. Nous ne sommes pas couverts par le règlement de la rafle des années 1960, alors que nous avons été directement touchés. Nous ne sommes pas totalement pris en compte dans le dossier des pensionnats. Il est question de nous ici et là, mais il reste que l'accent est mis sur les Premières Nations, ce qui est bien, mais pas encore idéal.

Nous avons trois peuples autochtones et pourtant, ils semblent être hiérarchisés. Les programmes linguistiques à Edmonton sont principalement destinés aux Cris; ils ne tiennent pas compte des autres nations qui sont là. Ils ne tiennent pas compte de ma langue, le michif. Ce n'est pas génial.

Depuis l'arrêt *Daniels*, il est devenu plus facile pour notre communauté de défendre nos droits, de conclure des ententes et de négocier de nation à nation. Je parle de mon expérience en Alberta à cet égard.

But the thing that needs to go forward is that we need to be heard and be just as equal. As the person before me said, they don't belong, that feeling. You need to be heard, to feel belonging. And words escape me. On that note, that has also inspired me to do lots of things. I started hosting jigging classes, and I now teach jigging for the Metis Nation of Alberta within Edmonton. Schools don't have resources for Metis education, and so I try and go out to schools and give an introduction to Metis people in Alberta. I feel very privileged coming from Alberta knowing that our Metis people have land base. I feel as Metis people in Alberta we are very privileged but I feel as Metis people in Canada we are still very limited.

The Chair: Thank you very much, Aurora. We have time for one or two questions.

I have a quick question for you.

You mentioned that when you were in high school, the Metis people are not really part of the curriculum. I'm wondering if in your English classes, did you have any books that were written by Metis people. I'm from Saskatchewan, so I'm thinking of Maria Campbell, if you had her book *Half-Breed* in your curriculum.

Ms. Leddy: No.

The Chair: That is a shame.

Senator McCallum: I wanted to go back to your statement about the hierarchy in the Indigenous community. There are two levels — it's First Nation Metis and Inuit, then it goes down to the Cree, Dene, Ojibwe, so it is many levels and I wanted to apologize about the First Nation Metis and Inuit. That's why I started going to Indigenous — but at one point in my life, people said to me you are not Inuit and you cannot speak for me. So then I had to start being careful to only represent the First Nations.

And I have to tell you, my mother was Metis from Red River, but she married my dad so I lived with my Metis grandmother most of my life. It was the same with the Metis — you don't represent us. That's part of the problem. It is not that we don't — you do belong, but stuff has happened in history that has led to where we are today. So now instead of saying Indigenous, I say First Nations Metis and Inuit now to try to put it back in line.

I just wanted you to understand how we came to be where we are and it wasn't intentional.

Il y a encore du chemin à faire pour que nous soyons entendus et traités sur un pied d'égalité. Comme la personne qui m'a précédée l'a dit, nous avons ce sentiment de ne pas avoir notre place. Nous avons besoin d'être entendus, d'avoir ce sentiment d'appartenance. Je suis à court de mots. À ce sujet, cela m'a aussi poussée à faire beaucoup de choses. J'ai commencé à donner des cours de gigue et j'enseigne maintenant la gigue pour la Nation des Métis de l'Alberta à Edmonton. Les écoles n'ont pas de ressources pour l'éducation des Métis, alors j'essaie de me rendre dans les écoles pour présenter les Métis de l'Alberta. Je me sens très privilégiée de venir de l'Alberta, sachant que nos Métis ont une assise territoriale. En tant que Métis de l'Alberta, j'estime que nous sommes très privilégiés, mais que nous sommes encore très limités en tant que Métis au Canada.

La présidente : Merci beaucoup, Aurora. Nous avons le temps pour une ou deux questions.

J'ai une brève question à vous poser.

Vous avez mentionné que lorsque vous étiez à l'école secondaire, les Métis ne faisaient pas vraiment partie du programme. Je me demande si, dans vos cours d'anglais, vous avez des livres qui ont été écrits par des Métis. Je viens de la Saskatchewan, alors je pense à Maria Campbell; aviez-vous son livre *Half-Breed* à votre programme d'études?

Mme Leddy : Non.

La présidente : C'est vraiment dommage.

La sénatrice McCallum : J'aimerais revenir à ce que vous avez dit au sujet de la hiérarchie au sein de la communauté autochtone. Il y a deux niveaux : les Métis et les Inuits des Premières Nations, puis les Cris, les Dénés et les Ojibwés. Il y a donc de nombreux niveaux et je voulais présenter des excuses au sujet des Métis et des Inuits des Premières Nations. C'est pourquoi j'ai commencé à aller chez les Autochtones, mais à un moment donné, les gens m'ont dit que je n'étais pas Inuite et que je ne pouvais pas parler pour eux. J'ai donc dû faire attention de ne représenter que les Premières Nations.

Je dois vous dire, ma mère était Métisse de la rivière Rouge, mais elle a épousé mon père, alors j'ai vécu avec ma grand-mère métisse pendant la plus grande partie de ma vie. C'était la même chose avec les Métis : vous ne nous représentez pas. Cela fait partie du problème. Ce n'est pas que nous n'ayons pas notre place; nous avons notre place, mais il s'est passé des choses dans l'histoire qui nous ont menés là où nous en sommes aujourd'hui. Maintenant, au lieu de parler d'Autochtones, je parle des Premières Nations, des Métis et des Inuits, pour essayer de remettre les choses en ordre.

Je voulais simplement que vous compreniez comment nous en sommes arrivés là, et ce n'était pas intentionnel.

The Chair: Senator Coyle, do you have a short question.

Senator Coyle: Thank you so much, Aurora. It's wonderful to hear your Metis voice and also to know that you also using your Metis dancing.

Could you speak to us about how you see language, yours is Michif, and culture as being important to the future of Metis peoples in Canada, in particular to your generation?

Ms. Leddy: I like to preface this that language is important to culture but they are not equal in the way that if you lose your language all the culture is gone.

It is a misconception that needs to be addressed.

However, language holds a lot of markers toward beliefs and understandings and world view. Metis youth don't have Michif right now and it feels like it's a struggle to get Michif going. I know in St. Albert they have a continued learning Michif program that is being taught currently, but that is only one thing happening. Youths are hungry for the knowledge to the point that I see a lot of them running — they want beading, they want the arts, and dancing and they run to their First Nations cousins to get it because nothing is being provided. Language is another part of that. So they run to learn Cree because it is at least somewhat close. While we have lost it, we have lots of documentation in Michif and we are still in a place where we can bring it back, but I'm very scared but it's not taken seriously.

The Chair: Thank you very much for your presentation, Aurora.

We'll now call up Christine Luza.

Thank you very much, Ms. Luza. Thank you for the song today in the Senate foyer. Whenever you're ready, the floor is yours.

Christine Luza, as an individual: [Indigenous language spoken]. Respectful greetings. My name is Christine and I'm an Indigenous woman born and raised in Toronto who has family roots in M'Chigeeng on Manitoulin Island and I thank you for the opportunity to be here today. I would like to address a number of pivotal questions in Canadian Indigenous politics and society that relate to the principles and practices of our renewed relationship between Indigenous and non-Indigenous peoples in Canada. How can we continue to address the question of reconciliation and relationship repair?

La présidente : Sénatrice Coyle, avez-vous une brève question à poser?

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup, Aurora. C'est merveilleux d'entendre votre voix métisse et aussi de savoir que vous utilisez aussi votre danse métisse.

Pourriez-vous nous dire quelle importance ont pour vous la langue, la vôtre est le michif, et la culture pour l'avenir des Métis au Canada, en particulier pour votre génération?

Mme Leddy : J'aime bien dire d'entrée de jeu que la langue est importante pour la culture, mais qu'elle n'est pas son égale dans ce sens que si vous perdez votre langue, c'en est fini de votre culture.

C'est une idée fausse qu'il faut corriger.

Toutefois, la langue comporte beaucoup de marqueurs pour les croyances, la compréhension et la vision du monde. Les jeunes Métis ne connaissent pas le michif à l'heure actuelle et il semble qu'il soit difficile de le relancer. Je sais qu'à St. Albert, on enseigne actuellement le michif, mais c'est le seul exemple que j'ai. Les jeunes sont avides d'apprendre, et je me rends compte que plusieurs d'entre eux se précipitent sur la moindre occasion — ils veulent apprendre le perlage décoratif, ils veulent apprendre les arts, ils veulent danser et, pour cela, ils se ruent chez leurs cousins des Premières Nations pour obtenir ces connaissances, parce qu'on ne leur propose rien. La langue est un de ces éléments de connaissance. Ils courent donc pour apprendre le cri parce qu'au moins c'est une langue proche. Bien que nous ayons perdu notre langue, nous avons beaucoup de documentation en michif et le contexte actuel nous permettrait encore de la faire revivre, mais j'ai très peur : elle n'est pas prise au sérieux.

La présidente : Merci beaucoup de votre exposé, Aurora.

Nous allons maintenant appeler Christine Luza.

Merci beaucoup, madame Luza. Merci de la chanson d'aujourd'hui dans le foyer du Sénat. Quand vous serez prête, la parole est à vous.

Christine Luza, à titre personnel : [*Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.*] Salutations respectueuses. Je m'appelle Christine et je suis une femme autochtone née et élevée à Toronto qui a des racines familiales à M'Chigeeng, sur l'île Manitoulin, et je vous remercie de me donner l'occasion d'être des vôtres aujourd'hui. J'aimerais aborder un certain nombre de questions cruciales dans la politique et la société autochtones canadiennes qui ont trait aux principes et aux pratiques de notre relation renouvelée entre les peuples autochtones et non autochtones au Canada. Comment pouvons-nous continuer d'aborder la question de la réconciliation et de la réparation des relations?

I would first like to acknowledge the traditional territory on which we gather and I would like to acknowledge my ancestors and the beings of creation and invite the beings of creation and my ancestors into this room to sit with me while I address this committee. I brought my feather here as well to guide my remarks to ensure that they are voiced in a good way. I speak to you as an Indigenous young person, as an Indigenous woman, an Indigenous scholar, researcher and educator who works largely in the fields of Indigenous studies but most importantly I speak to you today as a voice representing the Indigenous future.

In the past, residential schools, Canadian national narratives and Canadian laws saw a future without Indigenous peoples and it's largely due to the work of Indigenous peoples who have guided us to this point of working toward reconciliation and where we are today. I acknowledge that and I acknowledge the people whose shoulders I stand on top of, so thank you.

The Truth and Reconciliation Commission found there is a very strong link between the recognition of Indigenous rights and the practice of relationship renewal so I would like to reference the TRC's Call to Action 43 which calls upon governments to fully adopt and implement the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous People as the framework for reconciliation.

Call to Action 44 calls upon governments to develop a national action plan strategy and other concrete measures to achieve the goals of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous People.

From the calls to action, it's clear that UNDRIP is the cornerstone of reconciliation. So as such, I'm here today to say at the same time it's imperative for Bill C-262 an act to ensure the laws of Canada are in harmony where the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous People is fully supported and implemented in the Canadian government. UNDRIP is the basic minimum standard for the survival, dignity and well-being of the Indigenous people of the world. I want to reflect on something I heard Romeo Saganash say. He has concerns that in 2019 there are some who are still hesitant regarding the human rights of the first peoples of this country.

As an Indigenous young person I wanted to comment on that, because if UNDRIP, which is the basic minimum standard of treatment for Indigenous peoples in international law, can't be imagined here, then how can Indigenous youth imagine themselves in the future of the country?

I wanted to ask about the implications of that to myself and other Indigenous youth, and how that impacts Indigenous peoples' sense of the worth of their human dignity and also the worth of their role in the future of the country.

Je tiens d'abord à souligner le territoire traditionnel sur lequel nous nous réunissons et je tiens à saluer mes ancêtres et les êtres de la création, et j'invite les êtres de la création et mes ancêtres à venir s'asseoir avec moi pendant que je m'adresse au comité. J'ai aussi apporté ma plume ici pour guider mes observations afin qu'elles soient bien exprimées. Je m'adresse à vous en tant que jeune Autochtone, en tant que femme autochtone, universitaire, chercheuse et éducatrice autochtone qui travaille en grande partie dans les domaines des études autochtones, mais surtout, je m'adresse à vous aujourd'hui en tant que porte-parole de l'avenir autochtone.

Par le passé, les pensionnats, les récits nationaux canadiens et les lois canadiennes prévoient un avenir sans les peuples autochtones, et c'est en grande partie grâce au travail des peuples autochtones qui nous ont guidés que nous en sommes arrivés là où nous sommes aujourd'hui, dans ce travail vers la réconciliation. Je le reconnais et je salue les gens dont je poursuis l'effort, alors je vous remercie.

La Commission de vérité et réconciliation a conclu qu'il existe un lien très fort entre la reconnaissance des droits des Autochtones et la pratique du renouvellement des relations. J'aimerais donc citer l'appel à l'action 43 de la CVR, qui demande aux gouvernements d'adopter et de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones comme cadre de réconciliation.

L'appel à l'action 44 demande aux gouvernements d'élaborer une stratégie nationale de plan d'action et d'autres mesures concrètes pour atteindre les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Il ressort clairement des appels à l'action que ladite déclaration est la pierre angulaire de la réconciliation. Par conséquent, je suis ici aujourd'hui pour dire qu'il est impératif que le projet de loi C-262, Loi visant à assurer l'harmonie des lois du Canada avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, soit pleinement appuyé et mis en œuvre par le gouvernement canadien. La déclaration est la norme minimale de base pour la survie, la dignité et le bien-être des peuples autochtones du monde. J'aimerais revenir sur quelque chose que Romeo Saganash a dit. Il craint que, en 2019, certains hésitent encore concernant le respect des droits de la personne des Premières Nations du pays.

En tant que jeune Autochtone, je tenais à faire un commentaire à ce sujet, parce que si la déclaration, qui est la norme minimale de traitement des peuples autochtones en droit international, ne parvient pas à s'imposer ici, alors comment les jeunes Autochtones pourraient-ils s'imaginer eux-mêmes dans l'avenir du pays?

Quelles sont les conséquences de cette situation pour moi-même et les autres jeunes Autochtones? En quoi cela influence-t-il sur l'idée que les peuples autochtones se font de la valeur de leur dignité humaine et de leur rôle dans l'avenir du pays?

I ask this question in terms of imagination, because at times, obviously, the cultural genocide of Indigenous peoples has been imagined as morally acceptable. But I wanted to come here today and talk about Indigenous young people as a profound source of imagination for the country.

I wanted to talk about treaty principles and the spirit and intent of treaties, and that I feel it's very important for us to restore the sense of agency over the treaty relationship, and that all people in Canada are involved in the treaty relationship. Everybody is involved in the treaty relationship, and that we do actually have agency over the future of the treaty relationship. These things aren't locked and unable to be moved forward. They can be, but it requires a certain kind of imagination and a certain kind of good faith.

I feel this bill is asking for good faith again, and I'm showing up to this committee again in good faith, just like all my ancestors did. I wanted to be clear about the spirit and intent of treaties, and the spirit and intent of bills that ask for alignment with UNDRIP, that asks for the harmonization of laws with UNDRIP.

I come from Toronto, and in Toronto I do Indigenous education and Indigenous research and consulting. Some of the unique things we do there with land-based learning is that we started to go into the Humber River of Toronto and began to restore the land using Indigenous agriculture. We started to restore medicines, bring healers on the land and we began to check in with women and two-spirited people and ask them what their needs are on the land. We started saying things like, "We want to put our placentas on the land. We want to bury our placentas. We need teachings about that."

We started to bring multiple generations back on to the land through our programs. When we started growing medicines, we also turned them into teaching gardens, so we developed curricula. There's a curriculum, it's called *The Natural Curiosity: The importance of Indigenous perspectives in land-based inquiry*. So we started working with educational strategies around land-based inquiry and bringing many teachers, like a thousand teachers from Toronto, on to the land. We printed maybe 18,000 copies of that curriculum.

It is really important to use Indigenous education to help people work through the dark history, and the truth of dark facts and dark emotion that surrounds those incorrect tellings of

Je pose ces questions sur le plan de l'imagination, des représentations, parce que, parfois, de toute évidence, le génocide culturel des peuples autochtones a été perçu comme moralement acceptable. Je voulais venir ici aujourd'hui et parler des jeunes Autochtones comme d'une source profonde d'imagination pour le pays.

Je voulais parler des principes des traités ainsi que de l'esprit et de l'intention des traités. Je voulais dire que je pense qu'il est très important que nous nous redonnions l'agentivité sur la relation découlant de traités, et que toute la population canadienne est impliquée dans ces rapports. Tout le monde participe à la relation découlant d'un traité, et nous disposons effectivement de l'agentivité sur l'avenir de cette relation. Ces choses ne sont pas bloquées et immuables, au contraire, mais pour cela, il faut faire preuve de ce qui ressemble à de l'imagination et à de la bonne foi.

J'ai l'impression que ce projet de loi sollicite encore une fois la bonne foi, et je me présente de nouveau devant ce comité de bonne foi, à l'instar de tous mes ancêtres. Je voulais être claire au sujet de l'esprit et de l'intention des traités, de l'esprit et de l'intention des projets de loi qui sollicitent l'alignement sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui réclame que les lois s'harmonisent avec elle.

Je viens de Toronto, où je dispense un enseignement aux Autochtones et où je mène des recherches et offre mes conseils en matière autochtone. Au nombre des choses exceptionnelles que nous faisons là-bas avec l'apprentissage inspiré de la terre, il y a le projet de la rivière Humber de Toronto dans le cadre duquel nous avons commencé à remettre la terre en état en relançant les cultures ancestrales. Nous nous sommes mis à réhabiliter la pharmacopée traditionnelle, à faire venir des guérisseurs sur la terre et nous avons commencé à nous adresser aux femmes et aux personnes bispirituelles pour leur demander quels étaient leurs besoins par rapport à la terre. Nous avons commencé à dire des choses comme celle-ci : « Nous voulons mettre nos placentas dans la terre. Nous voulons enterrer nos placentas. Nous avons besoin d'enseignements à ce sujet. »

Grâce à nos programmes, nous avons commencé à ramener de nombreuses générations à la terre. Lorsque nous avons commencé à cultiver des plantes médicinales, nous avons aussi fait de ces lots des jardins pédagogiques, alors nous avons élaboré des guides. Il y a un guide, intitulé *The Natural Curiosity: The importance of Indigenous perspectives in land-based inquiry*. Nous avons donc commencé à travailler avec des procédés pédagogiques du genre demande de renseignements inspirée de la terre et à amener de nombreux enseignants, comme un millier d'enseignants de Toronto, à s'intéresser à la terre. Nous avons imprimé environ 18 000 exemplaires de ce guide.

Il est très important d'utiliser l'éducation pour aider les Autochtones à assumer l'histoire tragique et la vérité des faits tragiques et de l'émotion trouble qui transparait de ces récits

history. When we're working on repairing the moral fabric of a divided society, Indigenous knowledge solutions are key, because they reflect and mirror the spirit and intent of treaties.

I strongly believe in land-based education. I try to work in areas of research, things like reconciliation, pedagogy I try to develop, and I strongly believe in the imagination, the ability to see a country and a future that includes Indigenous people.

When UNDRIP is acknowledged — not as a threat to the country but something that's bringing us together in unity, helping us work together through the law, bringing us out of contestation toward the emerging practices that are pouring out of the society, the new emergent practices of reconciliation — then we will have more time and space for the proliferation of Indigenous knowledge throughout the society and return to treaty principles and the spirit and intent of the treaty.

I strongly believe in the agency of the treaty relationship, and I do believe in the power of the law, and its ability to facilitate justice for Indigenous peoples.

But some aspects of the law have historically been very negative for Indigenous peoples. When we're meeting in reconciliation, it's like we're reencountering each other and we're having a very difficult encounter. But that doesn't make it impossible, and that doesn't mean that it needs to be in bad faith.

I'm here today to tell the truth and to stand before you and tell you the truth, my truth, and to ask you to meet me again in a treaty relationship.

The Chair: Thank you very much, Christine.

Senator Klyne: Thank you for your presentation, and thank you to everyone for being here. I know we are going to hear a couple more speakers, but there's a clear trend here. It's very inspiring, very motivating, and provides a lot of hope. I'll come back to that in a moment.

Your words "asking for good faith again," I find motivating. We have a number of issues before us right now. Thank you for the reminder and a little bit of a kick in the butt and motivation.

On the hope side, I can tell you I've been around these tables for three decades, 30 or more years, dealing with social issues, economic issues of First Nations, Metis, Inuit.

erronés de l'histoire. Pour qui cherche à recouvrer la force morale d'une société divisée, les solutions fondées sur le savoir autochtone sont essentielles, parce qu'elles reflètent l'esprit et l'intention des traités.

Je crois fermement en l'enseignement inspiré par la terre. J'essaie de travailler dans les domaines de la recherche, des choses comme la réconciliation, la pédagogie que j'essaie de développer, et je crois fermement en l'imagination, la capacité de voir un pays et un avenir qui inclut les peuples autochtones.

Lorsque la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones sera reconnue — non pas comme une menace pour le pays, mais comme quelque chose qui nous rassemble dans l'harmonie, qui nous aide à travailler ensemble par l'intermédiaire de la loi, qui nous fait sortir de la contestation pour nous amener du côté des pratiques émergentes auxquelles la société donne libre cours, les nouvelles pratiques émergentes en matière de réconciliation —, alors nous aurons plus de temps et d'espace pour assurer la dissémination du savoir autochtone dans l'ensemble de la société et le retour aux principes conventionnels ainsi qu'à l'esprit et à l'intention du traité.

Je crois fermement à la capacité d'agir que donnent les rapports fondés sur des traités et je crois à la force de la loi et à sa capacité d'obtenir justice pour les Autochtones.

Certains aspects de la loi, pourtant, sont historiquement très défavorables aux Autochtones. Lorsque nous nous réunissons en vue de nous réconcilier, c'est comme si nous nous affrontions de nouveau, et la rencontre est très difficile. Néanmoins, cela ne rend pas la chose impossible, et cela ne veut pas dire qu'il faut être de mauvaise foi.

Je suis ici aujourd'hui pour dire la vérité et, en votre présence, vous dire la vérité, ma vérité, et vous demander de reprendre notre relation découlant d'un traité.

La présidente : Je vous remercie beaucoup, Christine Luza.

Le sénateur Klyne : Merci de votre exposé, madame Luza. Je suis très heureux que tout le monde soit là. Je sais qu'il nous reste à entendre un ou deux témoins, mais une tendance claire se dessine déjà. C'est très inspirant, très motivant et cela fait naître beaucoup d'espoir. J'y reviendrai dans un instant.

Vos paroles « sollicite encore une fois la bonne foi », je les trouve motivantes. Nous sommes actuellement confrontés à plusieurs enjeux. Je vous remercie de votre rappel et du bon petit coup de pied au derrière et de la motivation.

Du côté de l'espoir, je peux vous dire que je siége ici depuis trois décennies, une trentaine d'années ou plus, à traiter des enjeux sociaux ou économiques des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

From my perspective, when I think back 30 or more years ago, and to listen to what I'm hearing today, I know we're closing the gap. So continue that, because we continue to close that gap, continue to follow the dreams you're sharing with us and the visions, and what you're dealing with. In some ways — I don't want to oversimplify this — but hard or easy has nothing to do with this. Keep on moving. I heard someone mention baby steps. Those baby steps will get you sooner than not at all.

Madam Chair, my question would be this: Do you have a story to share about how you came by that feather?

Ms. Luza: That's a great question. I work with a lot of traditional healers. One thing I really wanted to make a statement about is the need of Indigenous women and two-spirited people to equal access to traditional healing.

I also want to say I feel there's a strong need for funds for Indigenous women and two-spirited people to access traditional knowledge with women traditional healers and looking at women's traditional knowledge.

In that vein, I've been *Oshkaabewis*, which is somebody who is seen as working with healers, but really it's not, it's someone who serves the people and serves the spirit of life. That's what it is.

When I was "*Oshkaabewis'ing*" with a bunch of healers, so a healer gave it to me, and I have many items in my bundle that came to me. And the messages I got were to be able to use the items to help women and children.

So it's really important because — my last name, my mom's maiden name is Migwan. *Migwan* is a feather. But it's really important for me to have this feather because it's connecting me to the rest of creation spiritually and it's embedding me in a web of relationships that I'm a part of. In an Indigenous legal tradition, it's also helping me embed in natural laws.

That's why I have it; I have it because a healer gave it to me and because of my path as an Indigenous woman trying to work in traditional healing.

Senator Klyne: Did the person who gave it to you tell you why they were giving it to you?

Ms. Luza: Yes, they did. The thing is that objects in an Indigenous world are animated and have personhood. This object can consent to come to my spirit, and it will come in my spirit first. I already had a message that said I'm going to get it, and

De mon point de vue, quand je repense à ce qui se passait il y a au moins 30 ans, à vous écouter aujourd'hui, je sais que le fossé se réduit. Donc, continuez ce que vous faites, parce que nous continuons de combler le fossé, continuez de poursuivre les rêves que vous partagez avec nous, de porter vos visions, et ce à quoi vous faites face. D'une certaine façon — je ne veux pas simplifier à l'extrême —, il n'y a rien de difficile ni de facile dans tout cela. Continuez d'aller de l'avant. J'ai entendu quelqu'un parler de petits pas; mieux vaut tard que jamais.

Madame la présidente, ma question est la suivante : avez-vous une histoire à raconter sur la façon dont vous vous êtes procurée cette plume?

Mme Luza : C'est une excellente question. Je travaille avec beaucoup de guérisseurs traditionnels. Une chose sur laquelle je voulais vraiment prendre position, c'est la nécessité d'assurer l'égalité d'accès des femmes autochtones et des personnes bispirituelles aux méthodes traditionnelles de guérison.

Je tiens également à dire que j'estime qu'un financement serait fort utile afin que les femmes autochtones et les personnes bispirituelles aient accès au savoir traditionnel des guérisseuses et pour vérifier les connaissances de la tradition que possèdent les femmes.

Dans le même ordre d'idées, j'ai été une *oshkaabewis*, qu'on considère comme une personne qui travaille avec les guérisseurs, mais en fait, cette personne est plutôt au service des gens et de l'esprit de la vie. C'est la fonction de cette personne.

Lorsque j'étais en train de faire l'*oshkaabewis* avec un groupe de guérisseurs, l'un d'eux m'a donné cette plume. Beaucoup de choses que contient mon paquet m'ont été données. Les messages transmis visaient à me permettre d'utiliser ces articles pour aider les femmes et les enfants.

C'est donc vraiment important parce que mon nom de famille, le nom de jeune fille de ma mère, est Migwan. Le mot « *migwan* » désigne une plume. C'est vraiment important pour moi d'avoir cette plume parce qu'elle me relie spirituellement au reste de la création et qu'elle m'intègre dans un réseau de relations dont je fais partie. Dans une tradition juridique autochtone, elle me permet également de m'ancrer dans les lois naturelles.

C'est la raison pour laquelle je l'ai; je l'ai parce qu'un guérisseur me l'a donnée et parce que j'ai un parcours de femme autochtone qui essaie d'intégrer la guérison traditionnelle.

Le sénateur Klyne : La personne qui vous l'a donnée vous a-t-elle dit pourquoi elle vous l'avait donnée?

Mme Luza : Oui, il me l'a dit. Chez les Autochtones, les objets ont une âme et une personnalité. Cet objet peut consentir à venir à mon esprit, et il viendra d'abord dans mon esprit. J'avais déjà un message qui disait que j'allais la recevoir, et ensuite elle

then it came because the object consented. To me, it has personhood. I don't need to rely on someone saying, "It's my discretion if I give it to you or not," because that's not how we do traditional healing. That's not how I feel.

If you're asking why he gave it to me, he gave it to me to use it how it was intended to be used: for the healing of our people. That's why. There are a lot of different teachings that I feel are essential. Spirituality has to come from your own spirit through legitimate spiritual seeking. That's my answer.

Senator Klyne: If you know who the healer is and you're still in contact with him, I would encourage you to ask him why. When you feel you need to take one more step and you don't know if you have it in you, remember why he gave it to you. That's one of the greatest honours you can receive.

Ms. Luza: Thank you. I appreciate that.

The Chair: Thank you very much, Christine.

The Chair: We now call up Richard Pellissier-Lush as our next witness. As soon as you're ready, the floor is yours.

Richard Pellissier-Lush, as an individual: First, I want to thank each and every single one of you for giving us a voice today. This doesn't come from my speech but from the heart. It is greatly appreciated. Every single one of us has been preparing these speeches for quite some time, and we're proud of what we've come forward with, for you and we want to thank you again for giving us this platform.

Please hear these little voices. [*Indigenous language spoken*].

My traditional name is Eagle Dancer, and my given name is Richard Pellissier-Lush. I'm a Mi'kmaq man from Lennox Island First Nation, Prince Edward Island. I'm truly honoured and humbled to be here with so many amazing champions and leaders who are doing wonderful things across Turtle Island, Canada. Please hear these little voices.

I wear many hats in Prince Edward Island, as I am sure my friends and colleagues here with me today do. My full-time position is working with the Aboriginal Sport Circle program coordinator through the Mi'kmaq Confederacy of P.E.I. The P.E.I. Aboriginal Sport Circle supports the development and delivery of sports and recreation opportunities for Indigenous youth across Prince Edward Island. My colleague Lyn Ann Hogan and I create a mighty team of two to represent P.E.I. through the Aboriginal Sport Circle family. A mantra we follow

est venue parce que l'objet y a consenti. Pour moi, elle a une identité individuelle. Je n'ai pas besoin de compter sur quelqu'un pour l'avoir, parce que ce n'est pas ainsi que nous pratiquons la guérison traditionnelle. Ce n'est pas ainsi que je me sens.

Si vous vous demandez pourquoi il me l'a donnée, je vous répondrai qu'il me l'a donnée pour que je m'en serve de la façon dont elle doit être utilisée, soit pour assurer la guérison de notre peuple. Voilà pourquoi. Il y a beaucoup d'enseignements différents qui me semblent essentiels. La spiritualité doit venir de votre esprit à travers une quête spirituelle légitime. Voilà ma réponse.

Le sénateur Klyne : Si vous savez qui est le guérisseur et que vous êtes toujours en contact avec lui, je vous encourage à lui demander pourquoi. Lorsque vous sentez le besoin de franchir une autre étape et que vous ne savez pas si vous avez ce qu'il faut en vous, rappelez-vous pourquoi il vous l'a donnée. C'est l'un des plus grands honneurs que vous puissiez recevoir.

Mme Luza : Merci, j'en suis consciente.

La présidente : Merci beaucoup, Christine.

La présidente : Nous appelons notre prochain témoin, M. Richard Pellissier-Lush. Vous pouvez prendre la parole dès que vous êtes prêt.

Richard Pellissier-Lush, à titre personnel : Tout d'abord, je tiens à remercier chacun d'entre vous de nous donner l'occasion de nous exprimer aujourd'hui. Ces paroles ne sont pas écrites mais viennent du cœur. Je vous suis profondément reconnaissant. Chacun d'entre nous prépare son discours depuis un certain temps, et nous sommes fiers de ce que nous avons présenté, à votre intention, et nous tenons à vous remercier encore une fois de nous avoir donné cette tribune.

Écoutez donc ces petites voix. [*Le témoin s'exprime en langue autochtone*].

Mon nom traditionnel autochtone est Aigle danseur et mon nom de baptême est Richard Pellissier-Lush. Je suis un Mi'kmaq de la Première Nation de Lennox Island, à l'Île-du-Prince-Édouard. Je suis vraiment honoré d'être des vôtres avec tant de champions et de leaders incroyables qui font des choses merveilleuses partout sur l'île de la Tortue, au Canada. Écoutez donc ces petites voix.

J'ai de nombreuses casquettes à l'Île-du-Prince-Édouard, tout comme mes amis et collègues qui sont ici aujourd'hui. Mon poste à temps plein consiste à travailler avec le coordonnateur du programme Cercle sportif autochtone, par l'entremise de la Mi'kmaq Confederacy of P.E.I. Inc. Le Cercle sportif autochtone de l'Île-du-Prince-Édouard soutient le développement et la prestation d'activités sportives et récréatives à l'intention des jeunes Autochtones de la province. Ma collègue Lyn Ann Hogan et moi-même formons une puissante équipe de deux personnes

closely is “from the playground to the podium,” and we feel being involved in the communities, and developing programs and hearing from the voices of the youth as to what they want and need is so important to us and our programming.

In the last two years, we have created and developed programs to accommodate the smallest of youth with our own version of Mi’kmaq active start, held sports camps for current and future North American Indigenous Games athletes and worked to create programming to help our elders live a stronger and healthier lifestyle. We are very proud of the program we are involved with. We understand that in order to see positive lifestyle changes and development in our youth, we must commit to and continue with a long-term plan to help all the community members across Prince Edward Island. Please hear these little voices.

Another hat I wear is an actor, sometimes writer and co-founder of an all Indigenous theatre group called Mi’kmaq Legends. We’re a group that specializes in telling our Mi’kmaq stories from long ago to audiences across the Maritimes in a theatrical performance. These performances are very important to us as we educate and pass on our culture and tradition to all audiences that come to see and enjoy our performances. We tell by storytelling. Each story has an important message we hope the audience enjoys. Most important, when they leave that seat, we want them to share the knowledge and messages we preach and that resonates toward them and changes the way they look at things.

Treating Mother Earth with care, being respecting to your peers and elders, believing in yourself, being proud of who you are and your culture — these are a few lessons we teach through our Mi’kmaq Legends. We are community members from across P.E.I., trying to make a difference, one performance at a time. Please hear these little voices.

I have been very blessed to have been able to travel across Canada and visit many different First Nation communities in my lifetime. Each community has their own issues and problems that can cause stress, anxiety and sometimes even depression in community members. But in my travels, I’ve found a similar theme throughout all my visits, and that is having strong, clean role models instilled into the communities. These role models are the superheroes in the youths’ eyes. They’re the ones who have the power to put an at-risk youth back on the right path, or they can do the opposite and keep these troubled minds on a path of addiction, crime and pain. Please hear these little voices.

qui représente la province dans la famille que forment les cercles sportifs autochtones. Notre mantra, c’est « du terrain de jeu au podium ». Nous croyons qu’il est très important pour nous de participer à la vie communautaire, d’élaborer des programmes et d’écouter les jeunes nous dire ce qu’ils veulent et ce dont ils ont besoin.

Au cours des deux dernières années, nous avons créé et développé des programmes pour accueillir les plus jeunes avec notre propre version d’Enfant actif, nous avons organisé des camps sportifs pour les athlètes actuels et futurs qui participeront aux Jeux autochtones de l’Amérique du Nord, et nous avons conçu des programmes qui permettront à nos aînés d’adopter une vie plus active et plus saine. Nous sommes très fiers du programme auquel nous participons. Pour que nos jeunes adoptent un mode de vie plus sain et assurent ainsi leur développement, il est entendu que nous devons suivre et poursuivre un plan à long terme qui aidera tous les membres de la communauté à l’échelle de l’Île-du-Prince-Édouard. Écoutez donc ces petites voix.

Une autre casquette est celle de comédien, parfois écrivain et cofondateur d’une troupe de théâtre autochtone qui s’appelle Mi’kmaq Legends. Notre spécialité consiste à raconter des histoires mi’kmaq des temps anciens sous la forme de pièces de théâtre présentées en tournée dans les Maritimes. Ces spectacles comptent beaucoup à nos yeux, car nous faisons ainsi connaître notre culture et nos traditions à tous les auditoires qui viennent assister à nos représentations. Nous racontons des histoires. Chaque histoire comporte un message général qui, nous l’espérons, plaît à l’auditoire. Le plus important, c’est qu’ils veuillent partager ce qu’ils ont appris et entendu et qui les interpellent et changent leur façon de voir les choses.

Prendre soin de la Terre mère, faire preuve de respect envers ses pairs et ses aînés, croire en soi, être fier de soi et de sa culture, voilà quelques-uns des enseignements dispensés par la troupe Mi’kmaq Legends. Nous provenons de diverses communautés de l’Île-du-Prince-Édouard et nous voulons changer les choses, une présentation à la fois. Écoutez donc ces petites voix.

J’ai eu la chance de parcourir le Canada et de visiter de nombreuses communautés des Premières Nations au cours de ma vie. Chaque communauté a ses problèmes, qui peuvent être cause de stress, d’anxiété, voire de dépression, parmi ses membres. Au cours de mes voyages, j’ai trouvé un même thème dans toutes mes visites, à savoir qu’il faut inculquer aux communautés des modèles de rôle solides et propres. Ces modèles de rôle sont les superhéros des jeunes. Ils ont le pouvoir de remettre un jeune à risque sur la bonne voie ou, à l’inverse, de garder ces esprits troublés sur la voie de la toxicomanie, de la criminalité et de la douleur. Écoutez donc ces petites voix.

There has been a vicious cycle for the youth over generations and generations now, which has created trouble for the youth of our future. This cycle continues. I mean their perceived role models in communities who should not be role models in our youths' eyes. These are males and females who live a life on the wrong side of the road, but the youth think of them as their superheroes, and they want to be just like them when they grow up. This creates this vicious cycle, and our youth are the ones to suffer in the end. Please hear our little voices.

Our youth need to see other community members succeeding, following ambitions and dreams, and one day obtaining them. Our youth need to know who the right superheroes are for them to look up to, but in order to create these role models in the community, the community needs help and support. These community members need access to education and upgrading, and not to be put on a small list of names that could potentially be enrolled or possibly given funding to start or finish their education. Youths are always watching, listening and learning from us, and we need to be put in situations where we can be successful — not only successful in our own lives but successful in the lives of the youth watching us. Please hear our little voices.

Our elders are slowly passing away and taking with them their knowledge and stories. Our youth are ready now to be that generation that learns from the elders. We just need the opportunities to gather and share. Each nation, each district and each community should be given the opportunities to learn from the elders so that when they become parents, they can share their knowledge to their own children.

Some stories will be hard to hear. Some will have teachings and lessons, but the most important thing is that it is time for our youth to gain this knowledge before it is too late. Please hear our little voices.

Our youth needs support. They need safe places to stay when they are in trouble. They need places to heal when they suffer from addictions. They need the support of the community even when they are far from home. They need adults who know them, to be for them, when they are in care. They need support when they leave the foster care system and not left adrift in a sea of chaos just because they've turned 18. Please hear our mighty voices.

They need to see government incorporating more traditional Indigenous practices that involve Indigenous people across Canada. They need access to mental health services that are knowledgeable in Indigenous culture and that can help them heal from those addictions.

Les jeunes sont pris dans un cercle vicieux depuis des générations et des générations, ce qui pose des problèmes pour les jeunes de notre avenir. Le cycle se poursuit. Je veux dire leurs modèles de rôle perçus dans les communautés qui ne devraient pas être des modèles de rôle aux yeux de nos jeunes. Je parle des hommes et des femmes qui vivent du mauvais côté de la route, mais que les jeunes prennent pour des superhéros et à qui ils aspirent à ressembler plus tard. D'où ce cercle vicieux. Ce sont nos jeunes qui sont les perdants à la fin. Écoutez nos petites voix.

Nos jeunes ont besoin de voir d'autres membres de la communauté réussir, poursuivre leurs ambitions et leurs rêves, et finir par les réaliser. Nos jeunes ont besoin de savoir qui sont les bons superhéros qu'ils peuvent admirer. Toutefois, pour produire ces modèles de rôle, la communauté a besoin d'aide et de soutien. Ces membres de la communauté doivent avoir accès à l'éducation et au perfectionnement, au lieu de se retrouver sur une petite liste de personnes susceptibles de s'inscrire ou peut-être de recevoir du financement pour commencer ou terminer leurs études. Les jeunes nous observent et nous écoutent toujours et apprennent toujours de ce qu'ils voient et entendent, et nous devons être mis dans des situations où nous pouvons réussir — pas seulement réussir dans notre vie, mais aussi dans celle des jeunes qui nous regardent. Écoutez donc nos petites voix.

Nos aînés partent petit à petit, avec leurs connaissances et leurs histoires. Nos jeunes sont maintenant prêts à devenir la génération qui apprend des aînés. Il nous faut simplement des occasions de nous rassembler et d'échanger. Chaque nation, chaque district et chaque communauté devrait avoir la possibilité d'apprendre des aînés, afin que nous puissions, une fois parents, transmettre le savoir des aînés à nos enfants.

Certains récits seront pénibles à entendre. Certains transmettront des enseignements et des leçons, mais l'essentiel, c'est qu'il est temps pour nos jeunes d'acquérir ces connaissances avant qu'il soit trop tard. Écoutez nos petites voix.

Nos jeunes ont besoin d'aide. Ils ont besoin d'endroits sûrs où rester lorsqu'ils sont en difficulté. Ils ont besoin d'endroits où se faire soigner lorsqu'ils souffrent de toxicomanies. Ils ont besoin de l'aide du milieu, même s'ils sont loin de chez eux. Ils ont besoin d'adultes qui les connaissent pour les appuyer, lorsqu'ils sont pris en charge. Ils ont besoin d'aide lorsqu'ils sortent du réseau des familles d'accueil, et ils ont besoin de ne pas être laissés à la dérive dans une mer agitée pour la seule raison qu'ils ont atteint 18 ans. Écoutez nos puissantes voix.

Ils ont besoin de voir le gouvernement intégrer davantage de pratiques autochtones traditionnelles qui mettent à contribution les peuples autochtones dans tout le Canada. Ils ont besoin d'avoir accès à des services de santé mentale qui sont bien au fait de la culture autochtone et qui peuvent les aider à guérir de leurs toxicomanies.

Intergenerational trauma, sexual abuse, physical abuse, separation from their communities, growing statistics of youth suicide, learning disabilities, and exploitation of young adults, these are all issues that need to be addressed in our youth and they need to be supported in our communities. Please hear our mighty voices.

Our youth need to know that they can grow up and have the power to change the world and that the Canadian government acknowledges their culture and traditions. No more stopping in at a powwow, or *mawio'mi*, and saying the government is indigenized now. No more, not inviting elders and our leaders to the table when major issues need to be talked about. No more letting ancient languages just die because of lack of opportunity and support these communities sometimes have.

These youths are speaking to us, and though their voices may be small right now, one day they will be mighty and take over the world we live in today. But we must be there to support, help and listen to the youth. Please hear all of our voices. *Wela'liog*. Thank you. I was not expecting that. Sorry. Wow.

The Chair: Thank you. It's power of the energy in the room as you're being truthful and honest. We have time for one question.

Senator Francis: You touched in your remarks on youth in care and how important aftercare is. Can you expand a little more about that? Because we're discussing that in our child welfare bill, Bill C-92.

Mr. Pellissier-Lush: Before I answer that question, I wanted to let everyone know Senator Francis was a huge role model in my life growing up and I'm so honoured to be here today.

For me, working so closely with community members and youth in each community, I see time and time again youth being involved in foster care and being placed in different families, maybe not Indigenous. Two of my stepbrothers have been placed in our family, and we're gifted by the Creator for those two boys. I don't look at them as my stepbrothers. They're my brothers. They're family.

But there are so many times that individuals and Indigenous youth go through foster care and they fall into the cracks. They just get lost in translation. I know one individual, he's a very proud Inuktitut, and he is in Prince Edward Island right now. He got placed all the way out in Tignish, Prince Edward Island. That's far. So he has pretty much been segregated from all of the culture that we provide in Prince Edward Island in our communities. He is just about to turn 18. When he turns 18, that's it. He says, "Good luck, I wish you luck in your future experiences." But he's an at-risk youth. If we don't recognize

Les traumatismes intergénérationnels, la violence sexuelle, la violence physique, la séparation de leur communauté, les statistiques croissantes sur le suicide chez les jeunes, les troubles d'apprentissage et l'exploitation des jeunes adultes, voilà autant de problèmes à tenter de régler chez nos jeunes, qui ont besoin du soutien de nos communautés. Écoutez nos puissantes voix.

Nos jeunes ont besoin de savoir qu'ils peuvent grandir et avoir le pouvoir de changer le monde, et de savoir que le gouvernement canadien reconnaît leur culture et leurs traditions. Plus besoin de s'arrêter à un pow-wow ou à un *mawio'mi* pour dire que le gouvernement s'est enfin donné une vision autochtone. On n'oubliera plus d'inviter à la table les aînés et nos dirigeants pour discuter des grandes questions. Plus question de laisser mourir des langues anciennes à cause du manque de possibilités et de soutien qui afflige parfois ces communautés.

Ces jeunes nous parlent et, bien que leurs voix soient faibles en ce moment, un jour ils parleront fort et prendront le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. Toutefois, nous devons être là pour appuyer et aider les jeunes et les écouter. S'il vous plaît, écoutez toutes nos voix. *Wela'liog*. Merci. Je ne m'attendais pas à cela. Désolé. Wow.

La présidente : Merci. C'est le pouvoir de l'énergie dans la salle, car vous êtes sincère et honnête. Nous avons le temps pour une question.

Le sénateur Francis : Vous avez parlé des jeunes pris en charge et de l'importance des services de suivi. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Car nous en discutons dans notre projet de loi sur la protection de l'enfance, le projet de loi C-92.

M. Pellissier-Lush : Avant de répondre à cette question, je tiens à dire à tout le monde que le sénateur Francis a été un excellent modèle dans ma jeunesse et que je suis très honoré d'être ici aujourd'hui.

En travaillant en si étroite collaboration avec les membres de la communauté et les jeunes de chaque communauté, je vois très souvent des jeunes en famille d'accueil qui se retrouvent dans des familles différentes, pas toujours autochtones. Deux de mes demi-frères ont été placés dans notre famille, et le Créateur nous a fait cadeau de ces deux garçons. Je ne les considère pas comme des demi-frères. Ils sont mes frères. Ils sont de ma famille.

Il y a tellement de cas où des personnes et de jeunes Autochtones passent par des familles d'accueil et tombent dans les mailles du filet. Ils s'y perdent, sans plus. Je connais une personne, un fier Inuktitut, qui se trouve actuellement à l'Île-du-Prince-Édouard. Il a été expédié au bout du monde, à Tignish, à l'Île-du-Prince-Édouard. C'est loin. Il a été pour ainsi dire coupé de toute la culture que nous offrons à l'Île-du-Prince-Édouard dans nos communautés. Il aura 18 ans très bientôt. Quand il les aura, ce sera tout. Il dit : « Bonne chance, je vous souhaite bonne chance dans vos expériences futures. » C'est un

that and work together to get these at-risk youth back into a support system, back into communities, back into healthy lifestyles, we will lose these youths. These youths are the future. Though we are all here today, they may be the ones sitting in these chairs in the next 20-30 years, and we need to look after them and support them in any way we can.

So with foster care, I feel like there's a lot of different holes that need to be recognized by the government and a lot of different problems and situations that these youths are having to encounter. My heart hurts, as you can see. I'm crying. I'm a football player, I don't cry. This will be embarrassing when I share this video later, but my heart just hurts. That's why I'm crying right now. Thank you for that question. I hope I answered it.

Senator Scott Tannas (*Deputy Chair*) in the chair.

The Deputy Chair: Richard, thank you very much on behalf of everyone here for your wonderful presentation. We will now hear from Taylor Morriveau. While Taylor is coming forward, we want to let you know Senator Dyck had to leave to go to the chamber for 2:00 because she's making a statement about your being here and the activities you've undertaken. She's informing all of the Senate chamber in about five minutes on our activities together today and the work that you have done.

Taylor, welcome. The floor is yours.

Taylor Morriveau, as an individual: *Tansi, boozhoo.* Thank you for the introduction and thank you for the honour to gather here on unceded Algonquin territory and to be surrounded by so many relatives from different nations.

What a momentous reason to gather here today, to reshape our colonial ties into opportunities for positive change and to cultivate respect on the foundations of a fragmented past.

I am Cree from Peguis First Nation in the beautiful province of Manitoba. I'm proud to carry the name Morriveau as a descendant of Thomas Morriveau and Eliza Williams present at the signing of Treaty 1, and so too the name of my great-grandmother Christina Morriveau and a long line of matriarchs I am descended from. All were leaders, mentors and life givers, but I am the first to hold a degree from a post-secondary institution and to further pursue a biomedical PhD in the field of pharmacology and therapeutics.

Research is the foundation on which I intend to uplift the next generation of Indigenous youth because it's the next generation of youth that I'm particularly concerned for who are

jeune à risque. Si nous ne reconnaissons pas cela et ne travaillons pas ensemble pour réintégrer ces jeunes à risque dans un réseau de soutien, dans des communautés, dans des modes de vie sains, nous les perdrons. Ces jeunes sont l'avenir. Nous sommes tous ici aujourd'hui, mais ils sont peut-être ceux qui occuperont nos fauteuils dans les 20 à 30 prochaines années. Nous devons donc nous occuper d'eux et les aider par tous les moyens possibles.

En ce qui concerne les familles d'accueil donc, j'ai l'impression qu'il y a beaucoup de trous que le gouvernement doit reconnaître et beaucoup de situations et de problèmes différents que ces jeunes doivent affronter. Mon cœur saigne, comme vous pouvez le voir. Je pleure. Je suis un joueur de football, et un joueur de football ne pleure pas. Ce sera embarrassant lorsque je diffuserai cette vidéo plus tard, mais mon cœur saigne. C'est pourquoi je pleure en ce moment. Je vous remercie de votre question. J'espère y avoir répondu.

Le sénateur Scott Tannas (*vice-président*) occupe le fauteuil.

Le vice-président : Monsieur Pellissier-Lush, au nom de tous ceux qui sont ici, merci beaucoup de votre magnifique exposé. Nous allons maintenant entendre Taylor Morriveau. Pendant qu'elle s'avance, disons que la sénatrice Dyck a dû partir pour se rendre au Sénat à 14 heures, car elle fait une déclaration au sujet de votre présence ici et des activités que vous menez. Dans environ cinq minutes, elle informe tous les membres du Sénat des activités que nous menons ensemble aujourd'hui et du travail que vous avez accompli.

Taylor, bienvenue. Vous avez la parole.

Taylor Morriveau, à titre personnel : *Tansi, boozhoo.* Je vous remercie de m'avoir présentée et de me faire l'honneur de me recevoir ici en territoire algonquin non cédé, entourée d'un si grand nombre de proches de différentes nations.

Quelle occasion mémorable d'être ici aujourd'hui, de redéfinir nos liens coloniaux en perspectives de changement positif et de cultiver le respect sur les fondements d'un passé fragmenté.

Je suis Crie de la Première Nation de Peguis, dans la belle province du Manitoba. Je suis fière de porter le nom Morriveau en tant que descendante de Thomas Morriveau et d'Eliza Williams, présents lors de la signature du Traité n° 1, de même que le nom de mon arrière-grand-mère, Christina Morriveau, et d'une longue lignée de matriarches dont je suis la descendante. Toutes ont été des leaders, des mentors et des donneuses de vie, mais je suis la première à détenir un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire et à poursuivre un doctorat en études biomédicales dans le domaine de la pharmacologie et de la thérapeutique.

La recherche est le fondement sur lequel je compte élever la prochaine génération de jeunes Autochtones, celle qui me préoccupe plus particulièrement, et qui est accablée de façon

disproportionately burdened by diseases that are unknown to non-Indigenous youth.

In Manitoba, the one word that dominates conversations when we talk about Indigenous health is diabetes. This is because Manitoban Indigenous youth currently experience rates of type 2 diabetes that are 20 times the national average. The incidence is continuing to rise, placing unprecedented strains on health care resources across Manitoba.

My PhD work focuses on diabetes in youth, and in particular, diabetes from four beautiful, resilient and proud Anishininiwuk communities in northeastern Manitoba.

It is from these communities that the first 11 children were ever diagnosed with type 2 diabetes in Canada, and second only in the world. This is not the international recognition that I think we want to be known for.

Let me remind you that these are children as young as 3, predominantly young girls, who are diagnosed with a disease that was thought to only affect overweight, sedentary adults. Over half of these children will go on to develop severe complications including end-stage kidney disease before they reach the age of 30. I think of my thirties, a few years away, the prospect of starting a family, of advancing in my career. These milestones are inaccessible to these youths who are burdened with a disease that, by definition, they should not have.

As a scientist, I understand that diabetes has an incredibly complex etiology which is compounded by environmental, social and political inequities. So I have found it a useful exercise to turn to the Truth and Reconciliation Commission of Canada's Call to Action 18 and to acknowledge that the current state of Aboriginal health in Canada is a direct result of previous government policies, including residential schools.

This is where things can get uncomfortable. This means pinpointing policies that legislated cultural genocide. This means holding the Indian Act accountable for the restriction and use and management of Indigenous lands. This is recognizing that the intergenerational effect starving children in residential schools have on the next generation of Indigenous youth. In research, we call this the developmental origins of health and disease theory, for which there is ample evidence to show that long-term nutritional deprivation in one generation leads to poor metabolic health outcomes in future generations.

Before beginning my PhD work, I also spent three years as a researcher with the Create H2O program for First Nations water and sanitation security. I spent time in Shoal Lake 40, the First Nations community that was forcibly removed and put into isolation 100 years ago by the City of Winnipeg's drinking water aqueduct, and paradoxically has spent the last 22 years under a

disproportionnée par des maladies inconnues des jeunes non autochtones.

Au Manitoba, le mot qui domine nos conversations au sujet de la santé des Autochtones, c'est diabète. C'est que les taux de diabète de type 2 que connaissent les jeunes Autochtones manitobains de nos jours sont 20 fois plus élevés que la moyenne nationale. La fréquence continue d'augmenter d'où les pressions sans précédent sur les ressources en soins de santé au Manitoba.

Mes travaux de doctorat portent sur le diabète des jeunes, et, en particulier dans quatre belles communautés résilientes et fières anishininiwuk du Nord-Est du Manitoba.

C'est dans ces communautés que les 11 premiers enfants ont reçu un diagnostic de diabète de type 2 au Canada. Cela les classe au deuxième rang mondial. Ce n'est pas la distinction internationale que nous aurions souhaitée.

Permettez-moi de vous rappeler que ces enfants d'à peine 3 ans, surtout des fillettes, reçoivent un diagnostic de maladie qui, estimait-on, ne touchait que les adultes sédentaires en surpoids. Plus de la moitié de ces enfants finiront par être affligés de complications graves, y compris d'une maladie rénale au stade terminal, avant l'âge de 30 ans. Je pense à ma trentaine, dans quelques années, et à la perspective de fonder une famille, d'avancer dans ma carrière. Ces jalons sont hors de la portée de ces jeunes, qui sont aux prises avec une maladie dont ils devraient, par définition, être épargnés.

En tant que scientifique, je comprends que le diabète a une étiologie incroyablement complexe, qui est aggravée par les disparités environnementales, sociales et politiques. J'ai donc trouvé utile de me tourner vers l'appel à l'action 18 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et de reconnaître que l'état actuel de la santé des Autochtones au Canada découle directement des politiques gouvernementales antérieures, et notamment des pensionnats.

C'est là que les choses se corsent. Il faut mettre le doigt sur les politiques à l'origine du génocide culturel. Cela signifie qu'il faut imputer à la Loi sur les Indiens la restriction et l'utilisation et la gestion des terres autochtones. C'est reconnaître ainsi l'effet intergénérationnel de la famine chez les enfants des pensionnats sur la prochaine génération de jeunes Autochtones. En recherche, cela s'appelle les origines développementales de la théorie de la santé et de la maladie, pour lesquelles il existe amplement de données probantes pour montrer que la privation nutritionnelle à long terme d'une génération entraîne de piètres résultats métaboliques pour la santé des générations futures.

Avant de commencer mon doctorat, j'ai aussi travaillé trois ans comme chercheuse avec le programme Create H2O pour la sécurité de l'eau et de l'assainissement des Premières Nations. J'ai travaillé à la Première Nation 40 de Shoal Lake, la communauté des Premières Nations qui a été chassée et isolée de force il y a 100 ans par l'aqueduc d'eau potable de Winnipeg et

boil-water advisory. Just imagine when your right to clean water is literally bulldozed from underneath you, when your children are unable to swim in the waters of your youth and when your traditional foods, once abundant in your lakes, are now inaccessible, how highly processed diets high in sugar and saturated fats become the substitute.

The diabetes epidemic today is a direct result of these past and present injustices. How do we solve these large, multi-faceted issues, from water security to diabetes, to the long list of human rights concerns that we're all too familiar with? How do we ensure Indigenous individuals have an equal right to the enjoyment of the highest attainable standard of physical and mental health? If those words sound familiar to you then I'm happy. We're on the right track, because this is what article 24 of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous People states. And given we are here today in search of a new relationship, there are no better guiding principles than those already outlined. To harmonize Canadian laws with the United Nations declaration will bring long overdue equity to this country.

And I would like to imagine what it would look like if 100 years ago we had sought free, prior and informed consent from the residents of Shoal Lake 40 before expropriating 1,200 hectares of ancestral lands and burial grounds. What if Shoal Lake 40 and the City of Winnipeg worked collaboratively as equal partners combining Winnipeg's engineering prowess with thousands of years of traditional ecological knowledge? Can you imagine the sustainable and world-class water system that could have been built? And even better, to ensure that both communities had access to this fundamental human right?

So this is how I believe that we should view free, prior and informed consent, as an opportunity to engage with Indigenous nations and utilize our knowledge for the betterment of this country. Because without it, we will continue to widen the gaps in Indigenous health and the government will continue to fund scholars like me to become experts in diseases that should not even exist.

After today, I hope I can hold my head high and be proud that in 2019 Canada made a commitment to UNDRIP and, by extension, the next generation of Indigenous youth who are the future of health and health research in this country. So *ekosi, meegwetch*. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you very much, Taylor.

We have time for a couple of questions, starting with Senator LaBoucane-Benson.

qui, paradoxalement, est visée depuis 22 ans par un avis d'ébullition de l'eau. Imaginez un peu la situation : votre droit à l'eau potable est littéralement arraché au sous-sol, vos enfants ne peuvent pas se baigner dans les eaux de votre jeunesse et vos aliments traditionnels, jadis abondants dans vos lacs, sont aujourd'hui inaccessibles, et les régimes alimentaires hautement transformés et riches en sucre et en gras saturés deviennent le succédané.

L'épidémie de diabète qui nous afflige est le résultat direct de ces injustices d'hier et d'aujourd'hui. Comment régler ces grands enjeux aux aspects multiples, qui vont de la sécurité de l'eau au diabète, en passant par la longue liste des préoccupations pour les droits de la personne que nous connaissons tous trop bien? Comment donner aux Autochtones le droit, en toute égalité, de jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale? Si ces mots vous disent quelque chose, alors je suis satisfaite. Nous sommes sur la bonne voie, car c'est ce que dit l'article 24 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Étant donné que nous sommes en quête d'une nouvelle relation, il n'y a pas de meilleurs principes directeurs que ceux déjà exposés. L'harmonisation des lois canadiennes avec la déclaration des Nations Unies représentera une justice depuis longtemps attendue chez nous.

J'aimerais imaginer comment ce serait si, il y a 100 ans, nous avions demandé le consentement libre, préalable et éclairé aux résidents de la Première Nation 40 de Shoal Lake avant d'exproprier 1 200 hectares de terres ancestrales et de cimetières. Où en serions-nous si la Première Nation 40 de Shoal Lake et la Ville de Winnipeg avaient travaillé en concertation en tant que partenaires égaux pour combiner les prouesses techniques de Winnipeg à des milliers d'années de connaissances écologiques traditionnelles? Pouvez-vous imaginer le réseau d'eau durable et de classe mondiale qui aurait pu être construit? Mieux encore, pour assurer aux deux communautés un accès égal à ce droit fondamental de la personne?

C'est ainsi, donc, que je crois que nous devrions considérer le consentement libre, préalable et éclairé comme une occasion de nous entendre avec les nations autochtones et de mettre nos connaissances au service de l'amélioration de notre pays. Car autrement, nous continuerons de creuser les écarts en matière de santé des Autochtones, et le gouvernement continuera de financer des chercheurs comme moi pour en faire des experts en maladies qui ne devraient même pas exister.

Après ce jour, je pourrai garder la tête haute et être fière que le Canada se soit engagé en 2019 envers la DNUDPA et, par extension, la prochaine génération de jeunes Autochtones qui sont l'avenir de la santé et de la recherche sur la santé au Canada. Donc *ekosi, meegwetch*. Merci.

Le vice-président : Merci beaucoup, Taylor.

Nous avons le temps pour quelques questions, en commençant par la sénatrice LaBoucane-Benson.

Senator LaBoucane-Benson: I was excited to hear your story, your example of Indigenous and Western science coming together to solve complex problems that are before us.

Could you give us an example in the area of diabetes research and healing, where Indigenous and Western science have come together to light the way?

Ms. Morriseau: Yes. Definitely. I'm actually engaged in research right now that is looking at diabetes in youth from these communities, and we know that diabetes in these youths have a genetic predisposition. It has been well documented. But what we are starting to understand is that how diet has played an intimate role in disease outcomes.

So by looking at the legacy of colonization and by situating our science within that legacy of colonization, what we know is that modern diets that are high in saturated fats and refined carbohydrates can accelerate disease progress and worsen these outcomes. But returning to a traditional Indigenous diet, which is rich in fats and proteins, it can actually attenuate some of these outcomes and stop this intergenerational cycle that we're currently in. So it's utilizing traditional Indigenous knowledge surrounding food security and food systems that we can prevent diabetes.

The Deputy Chair: We have sadly come to the end of our time. Trevor, Megan, Karlee, Jukipa, Aurora, Christine, Taylor and Richard. We want to thank you on behalf of this committee and on behalf of the Senate of Canada and the Parliament of Canada for your contributions here. We're inspired by what you had to say. We wish you well as you take up leadership in our country and in your communities. We have some gifts we would like to provide you with as we close here today. And we thank you very much.

(The committee adjourned.)

La sénatrice LaBoucane-Benson : J'ai été très impressionnée par votre récit, votre exemple de rapprochement des sciences autochtone et occidentale pour régler des problèmes complexes dont nous sommes saisis.

Pourriez-vous nous donner un exemple, dans le domaine de la recherche sur le diabète et de la guérison de cette maladie, où les sciences autochtone et occidentale se sont conjuguées pour éclairer la voie à suivre?

Mme Morriseau : Oui. Certainement. À l'heure actuelle, je travaille à une recherche sur le diabète chez les jeunes de ces communautés, et nous savons que ces jeunes ont une prédisposition génétique au diabète. C'est bien documenté. Nous commençons à comprendre comment le diabète a joué un rôle intime dans les maladies.

Donc, en examinant l'héritage de la colonisation et situant notre science dans cet héritage, nous savons que les régimes alimentaires modernes qui sont pauvres en gras saturés et en glucides raffinés peuvent accélérer la progression de la maladie et aggraver ces résultats. Revenons-en au régime alimentaire autochtone traditionnel, qui est riche en gras et en protéines. Cela peut, de fait, atténuer certains résultats et briser le cycle intergénérationnel dans lequel nous sommes pris. Donc, c'est en utilisant les connaissances autochtones traditionnelles en matière de sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires que nous pourrions prévenir le diabète.

Le vice-président : Malheureusement, nous avons épuisé notre temps. Trevor, Megan, Karlee, Jukipa, Aurora, Christine, Taylor et Richard, nous vous remercions de vos contributions, au nom du comité, du Sénat du Canada et du Parlement du Canada. Nous sommes inspirés par les propos que vous avez tenus. Nos meilleurs vœux vous accompagnent pour l'exercice du leadership dans notre pays et dans vos communautés. Nous avons quelques cadeaux à vous remettre avant de clore la séance. Nous vous remercions beaucoup.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Tuesday, June 4, 2019

As an individual:

Dwight Newman, Canada Research Chair in Indigenous Rights in Constitutional and International Law, University of Saskatchewan (by video conference).

First Nations Summit:

Grand Chief Edward John, Political Executive Member (by video conference).

Wednesday, June 5, 2019

As individuals:

Trevor Dubois;
Megan Hébert-Lefebvre;
Karlee Johnson;
Jukipa Kotierk;
Aurora Leddy;
Christine Luza;
Richard Pellissier-Lush;
Taylor Morriseau.

TÉMOINS

Le mardi 4 juin 2019

À titre personnel :

Dwight Newman, chaire de recherche du Canada sur les droits des Autochtones dans le droit constitutionnel et international, Université de la Saskatchewan (par vidéoconférence).

Sommet des Premières nations :

Grand chef Edward John, membre de l'exécutif politique (par vidéoconférence).

Le mercredi 5 juin 2019

À titre personnel :

Trevor Dubois;
Megan Hébert-Lefebvre;
Karlee Johnson;
Jukipa Kotierk;
Aurora Leddy;
Christine Luza;
Richard Pellissier-Lush;
Taylor Morriseau.